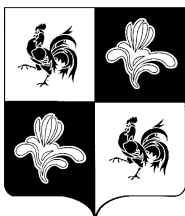


Parlement francophone bruxellois
(Commission communautaire française)



26 novembre 2007

SESSION ORDINAIRE 2007-2008

PROJET DE DÉCRET

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007**

PROJET DE RÈGLEMENT

**ajustant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007**

PROJET DE DÉCRET

**contenant le budget général des dépenses
de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008**

PROJET DE RÈGLEMENT

**contenant le budget général des dépenses de la Commission
communautaire française pour l'année budgétaire 2008**

AVIS DES COMMISSIONS PERMANENTES

TABLE DES MATIERES

1. Rapport fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles par Mme Dominique Braeckman	3
2. Rapport fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire par Mme Céline Delforge	25
3. Rapport fait au nom de la commission de la Santé par Mme Magda De Galan	53
4. Rapport fait au nom de la commission des Affaires sociales par Mme Nathalie Gilson.....	71

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par Mme Dominique BRAECKMAN

SOMMAIRE

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales	4
2. Discussion et examen des tableaux – division 30 – activités 0 et 2	5
3. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de l'Administration et de la Politique générale	6
4. Discussion et examen des tableaux – divisions 10, 21 et 30 – activité 1	8
5. Avis.....	11
6. Approbation du rapport	12
7. Annexes	13

Membres présents : MM. André du Bus de Warnaffe, Hamza Fassi-Fihri, Mme Julie Fiszman (présidente), MM. Paul Galand (remplace M. Christos Doukeridis), Didier Gosuin, Mmes Anne-Sylvie Mouzon, Caroline Persoons, MM. Philippe Pivin, Mahfoudh Romdhani, Eric Tomas, Rudi Vervoort, Alain Zenner.

Etaient également présents à la réunion : Mme Dominique Braeckman, MM. Jacques De Coster, Denis Grimberghs (députés), M. Benoît Cerexhe (ministre-président), Mme Françoise Dupuis (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles, en sa réunion du lundi 26 novembre 2007, a examiné le projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007, le projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007, le projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008 et le projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008, pour ce qui concerne ses compétences.

Mme Dominique Braeckman a été désignée en qualité de rapporteuse.

La commission a décidé d'examiner conjointement les projets d'ajustement du budget 2007 et les projets du budget 2008.

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge des Relations internationales

La ministre signale que le budget 2008 des Relations internationales présente les mêmes caractéristiques qu'en 2007.

La dotation annuelle au CGRI pour lui permettre de gérer pour le compte de la Commission communautaire française les accords de coopération auxquels elle est partie prenante est de 232.000 €.

Le choix a été fait de maintenir ce montant au budget 2008 tout en demandant au CGRI de procéder à l'estimation des soldes non utilisés des années antérieures.

Une première estimation a été faite ce début septembre. Il en résulte un solde de 338.000 €. Ce montant doit cependant être encore affiné :

- d'une part, les projets de coopération prévus en 2007 avec l'Algérie, la Bulgarie, le Québec et le Vietnam, n'ont pas tous pu être commencés;
- d'autre part, l'actualisation des programmes qui viennent à échéance fin 2007 est en cours de finalisation pour le Bénin, le Congo, la Pologne et la Roumanie et leur coût total n'a pas encore été complètement chiffré.

Il a donc été prévu d'établir un état concret des engagements au 31 décembre 2007 et de renégocier le montant de la dotation 2008 en tenant compte des réserves budgétaires réellement disponibles à ce moment.

Globalement, les évaluations des coopérations bilatérales en cours confirment le bien fondé des axes de politique internationale mis en œuvre par la Commission communautaire française et, selon la ministre, permettent de dégager des pistes nouvelles pour leur développement. Ces coopérations portent chaque fois sur une période de trois ans et continuent à privilégier des secteurs prioritaires tels l'expertise sociale, l'enseignement et la formation professionnelle au sens large, la promotion de la femme et des droits de l'homme.

Dans le but de favoriser l'émergence de projets totalement ou mieux adaptés aux besoins et à la créativité des opérateurs de la Commission communautaire française, la ministre songe à élargir les modes d'intervention financière, notamment à des frais de production ou à des frais d'expertise.

Elle songe également à activer les atouts spécifiques de la Commission communautaire française et de Bruxelles en les inscrivant dans des partenariats institutionnels avec les métropoles, confrontées comme Bruxelles aux nouveaux défis que posent les grands centres urbains.

Ces partenariats favoriseront le partage de savoir-faire sur les problématiques liées, notamment à la cohésion sociale, au chômage, à l'insécurité et à la précarisation de certaines couches de la population.

C'est dans ce sens aussi que la ministre a participé aux opérations coordonnées par une ONG comme le FESU – Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

La Commission communautaire française y est reconnue pour son apport dans la prévention des toxicomanies en milieu urbain.

Au plan bilatéral, Mme Dupuis a invité les délégués Wallonie-Bruxelles – rencontrés début septembre dans le cadre de leurs journées de formation – :

- à préciser des zones régionales pertinentes en matière de coopération pour la Commission communautaire française;
- à affiner les priorités thématiques de la coopération internationale afin de tenir compte à la fois des ressources de la Commission communautaire française et des pôles d'excellence dont elle dispose;
- à ne pas réduire la compétence « formation » de la Commission communautaire française aux seules matières qui lui ont été transférées par la Communauté française.

La Commission communautaire française dispose d'opérateurs spécifiques dans les secteurs culturels, tels l'Ecole Supérieure des Arts du Cirque, l'Ecole de formation de la Maison du Conte ou l'a.s.b.l. Art en Marge, capables de réaliser des transferts réciproques de compétences nouvelles dans les domaines de la création interculturelle.

La ministre songe aussi à renforcer la visibilité de la Commission communautaire française par le financement de quelques activités à haute visibilité et à larges retombées dans le cadre d'événements à organiser à l'étranger (journées d'études, expositions, salons, etc.) ou dans le cadre d'un soutien aux partenariats entre opérateurs bruxellois et étrangers (assistance technique, publication, colloques, etc.).

Un montant de 35.000 € est consacré au financement de la redevance annuelle et des charges liées à l'immeuble situé à Paris qui accueille la Délégation Wallonie-Bruxelles et d'autres services extérieurs comme, par exemple, l'OPT.

Une convention clarifie aujourd'hui la part des charges qui incombent à chaque occupant.

La ministre a eu l'occasion de visiter les lieux en mai 2007 et se réjouit de la visibilité dont dispose la Commission communautaire française. A cette occasion, le Centre Wallonie-Bruxelles à Paris organisait également l'exposition « Bruxelles à l'infini »; une exposition qui a mis en valeur la capitale bruxelloise à travers le résultat du travail de cet ambassadeur qu'est l'a.s.b.l. Contretype, une association dont la Commission communautaire française soutient les résidences d'artistes et leurs productions.

Le montant de 55.000 € est destiné aux projets internationaux des associations des secteurs de l'aide aux personnes, de la santé et du tourisme.

Les subventions de la Commission communautaire française couvrent généralement une partie des frais de déplacement et de séjour pour l'accueil ou l'envoi d'experts qui concernent des pays où il n'existe pas encore d'accords de coopération.

A ce jour, les soutiens accordés à 22 projets, bien que modestes, concernent 189 personnes dont 150 experts étrangers accueillis à Bruxelles.

Dans cette allocation budgétaire, un montant de 13.250 € couvre également le soutien de la Commission communautaire française au Centre européen de Langue française. L'arrivée en 2006 de la nouvelle déléguée générale, Mme Claire-Lise Dautry, a permis, avec le CGRI, de réorienter les objectifs de cette collaboration afin d'encourager un apprentissage du français de plus longue durée et d'attirer, vers la pratique du français dans la Région bruxelloise, un plus grand nombre de professionnels des affaires européennes et de « vacanciers linguistiques » qui n'auraient pas spontanément pensé à Bruxelles. A cette aide vient s'ajouter la mise à disposition d'une bibliothécaire temps plein.

Enfin, la conclusion de la nouvelle convention avec le Fédéral relative au programme « Annoncer la Couleur » ayant pris du retard, il n'a pas été possible de procéder à l'engagement de la promotrice (temps plein de niveau 2+) dès le début de l'année 2006 et ce retard a eu pour consé-

quence de ne pas pouvoir réaliser l'ensemble des activités projetées.

Dès lors, le subside fédéral afférent à l'année 2006, d'un montant de 82.000 € n'a pas pu être totalement justifié. L'ajustement du budget 2007 prévoit ainsi un remboursement de la part du subside qui n'a pas pu être justifié (22.394 €).

A partir de 2007, les moyens octroyés via la nouvelle convention ont par ailleurs été augmentés pour permettre l'engagement d'un mi-temps administratif en plus.

Les nouvelles dispositions fédérales permettent à la Commission communautaire française aujourd'hui de stabiliser le personnel et la programmation des activités jusqu'en 2012.

2. Discussion et examen des tableaux – division 30 – activités 0 et 2

Mme Julie Fiszman (PS) note que l'activité « Relations internationales » dans les matières transférées représente un total de 513.000 €. Elle s'interroge quant au montant de la dotation de la Communauté française dans ces matières. Cette intervention de la Communauté française ne constitue-t-elle pas le signe d'un renforcement de la solidarité intrafrancophone vu que cette dotation semble plus élevée que l'ensemble des moyens que consacre la Commission communautaire française à cette matière ?

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) constate qu'effectivement, l'intervention de la Communauté française est incontestablement plus élevée. La Commission communautaire française bénéficie de l'ensemble des services mis en place et n'a aucune difficulté à faire passer ses idées dans les programmes et les discussions.

La dotation de la Communauté française n'est pas identifiable en tant que telle dans les tableaux budgétaires analysés mais elle est incontestablement plus importante que ce que la Commission communautaire française peut consacrer aux coopérations bilatérales.

Pour cet aspect, celle-ci bénéficie d'une sorte de droit de tirage alimenté par ses propres crédits qui garantissent sa spécificité dans chacune des commissions mixtes et une visibilité incontestable.

M. Philippe Pivin (MR) observe que l'activité 1 (Politique générale) connaît une augmentation de 62.000 € par rapport au budget initial 2007 (de 251.000 € à 313.000 €). Il s'agirait d'une adaptation liée au déroulement de l'Année de la Mode. Il souhaite connaître le détail des subventions accordées dans le cadre de cette allocation.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) signale que cette question relève de la compétence de M. Benoît Cerexhe.

Mme Caroline Persoons (MR), faisant référence à l'activité 2, se rappelle s'être réjouie l'année passée d'un crédit de 50.000 € accordé au CIVA en vue de la réalisation de certains travaux. Qu'en est-il ? Comment ont-ils été réalisés ?

A propos de la collaboration avec le CGRI et la DRI, elle souhaite connaître l'appréciation de la ministre par rapport aux conséquences pour la Commission communautaire française.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) déclare se référer, en ce qui concerne le CGRI, aux réponses qu'elle a déjà apportées en séance plénière. Son appréciation se révèle positive. Elle dit ne pas opérer de différences et bénéficier des services de tout un chacun.

A propos du CIVA, il s'agit de remplacements de châssis et serrures, l'installation de cloisons résistantes au feu et la mise en conformité de l'installation électrique.

Mme Caroline Persoons (MR) signale qu'il y a beaucoup d'immeubles appartenant à la Commission communautaire française en attente de travaux (Musée du Jouet, Maison de la Francité, ...).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge des Relations internationales) déclare qu'elle répondra à cette dernière réflexion dans les commissions ad hoc.

3. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de l'Administration et de la Politique générale

Si le projet politique de la Commission communautaire française s'évalue au regard des choix qui sont opérés dans chaque secteur pour lesquels la Commission communautaire française est compétente, il est primordial que les services du Collège chargés de mettre en œuvre ces politiques puissent se développer dans un cadre dynamique et le plus efficient possible. C'est pourquoi le Collège s'attache à mettre en place une politique en matière de fonction publique qui pérennise et renforce les points forts de l'administration tout en la projetant dans une vision prospective au service de l'ensemble des Bruxellois.

M. Cerexhe redit, ici, puisque la nécessité s'en fait sentir, que Bruxelles a besoin d'une institution francophone qui aille à la rencontre de ses spécificités urbaines et multiculturelles dans les matières sociale, culturelle et de santé. Les agents de la Commission communautaire française ont besoin d'être rassurés à cet égard. Il s'agit d'un signal qui doit leur être donné.

Dans cette optique, le Gouvernement a examiné une proposition de modification de la structure de ses services. Il a été décidé de faire coïncider les décisions concernant cette structure avec la révision du cadre organique de l'administration, ceci dans le but d'adapter les outils aux missions qui sont attribuées à l'administration. Le Collège pourra alors objectiver les éventuels besoins en personnel qui pourraient apparaître dans tels ou tels services. Une adaptation de l'organigramme de l'administration sera également élaborée et discutée avec les syndicats. Une proposition de cadre sera soumise dans les prochaines semaines au Collège.

Conformément aux engagements pris au début de la législature, le processus de statutarisation s'est poursuivi. Le Collège a décidé 51 déclarations de vacance à des emplois de recrutement et 10 à des emplois de promotion. Cette année, 57 agents auront donc été admis au stage. Ce qui porte à 152 admissions au stage depuis le début de la législature.

La dotation au service social s'élève, cette année, à 709.000 €. Cette dotation a été calculée en tenant compte d'un montant forfaitaire multiplié par le nombre de bénéficiaires ainsi que d'un montant égal à une intervention de 47 % du surcoût de la quote-part de l'agent dans l'assurance hospitalisation. La dotation sera versée le plus rapidement possible à l'a.s.b.l. concernée en maintenant les moyens qu'elle a acquis et qui lui servent de fonds de roulement.

Un accord sectoriel 2005-2006 a été négocié et conclu avec les syndicats. Il se répercute sur le budget puisque la partie forfaitaire de la prime de fin d'année des agents a été augmentée de 150 €. Ceci représente une augmentation de 100.000 € des articles budgétaires consacrés aux rémunérations du personnel. L'accord prévoit également une intervention pour les agents qui choisissent de se déplacer en vélo pour se rendre au travail. Pour la période 2007-2008, une somme largement plus importante a été prévue afin de conclure un nouvel accord sectoriel et de rencontrer en partie les demandes déposées par les organisations syndicales. A cet égard, voici la liste des revendications syndicales :

- des modalités d'aménagement de fin de carrière;
- la transformation progressive de la prime de fin d'année en un « véritable » 13^e mois;
- l'augmentation de l'amplitude de certaines échelles barémiques;
- l'alignement des rémunérations de la Commission communautaire française sur celles du non-marchand;
- la création d'une prime de comptable;
- l'octroi d'une prime de vie chère à Bruxelles;
- le remboursement à 100 % de l'abonnement SNCB;
- la prime pour les agents qui réussissent un examen et qui ne sont pas promus dans des délais à définir;

- la révision des barèmes;
- l’augmentation du plafond permettant l’octroi d’une allocation de résidence;
- la prime pour les agents chargés de la gestion d’une équipe;
- la création d’un rang 29.

Le ministre souligne que les mesures qui seront prises seront, bien entendu, appliquées aux agents appartenant aux OIP dépendant de la Commission communautaire française.

Par ailleurs, en ce qui concerne la consommation des crédits, certaines informations erronées font apparaître pour 2006, une non-consommation de plus de 12 %.

M. Cerexhe tient à apporter aux commissaires les rectifications suivantes : une analyse de la consommation, toutes allocations « fonction publique » confondues, fait apparaître une moyenne de plus de 92 %. Ceci s’explique, d’une part, par la nécessité de prévoir des budgets permettant de remplir toutes les obligations de l’administration et, d’autre part, par les délais entre le départ d’un agent et son remplacement ainsi que les délais de recrutement. Pour certaines fonctions, les services du personnel rencontrent parfois des difficultés à trouver des candidats dans les réserves de recrutement et, ensuite, sur le marché de l’emploi. Le taux réel de non-consommation ne s’élève, en réalité, qu’à près de 7 %. La situation est probablement du même ordre pour 2007. Mais les chiffres définitifs ne seront connus qu’à la clôture des comptes.

La problématique des pensions a également retenu toute l’attention du ministre-président. Le contrat conclu en 1991 avec la société Ethias en vue de liquider le paiement des pensions des agents de l’ex-Commission française de la Culture prévoit des contrats individuels, d’une part, et un fonds de financement, d’autre part. Ce dernier sert à la prise en charge de l’indexation et de la péréquation des pensions. Ce fonds est nettement sous-financé puisque le contrat ne prévoit pas de réapprovisionnement régulier de celui-ci. Le Collège de l’époque n’avait pas prévu le cas, pourtant largement majoritaire, des agents partant à la pension avant 65 ans.

La proposition d’ajustement 2007 vise à augmenter ce fonds via l’AB 21.00.11.08 « Charges et provisions de pensions des agents provenant de l’ex-CFC » d’un montant de 450.000 €. C’est une première mesure de prudence face au risque de réception de factures complémentaires et non prévisibles à charge du budget.

A la demande du ministre, l’examen de ce contrat a été confié à des consultants extérieurs. Ils étaient chargés de vérifier dans quelle mesure le contrat pouvait être adapté à l’augmentation significative des agents partant à la pen-

sion avant l’âge de 65 ans et de suggérer des solutions pour pallier le sous-financement chronique du fonds de financement. Leur rapport vient d’être rendu. Son analyse est en cours tant au sein de l’administration que par les collaborateurs du ministre. Suite à cela, le Collège devra dégager des solutions afin de garantir un fonctionnement pérenne du système d’assurance pension.

La politique d’égalité des chances fait également l’objet de toute l’attention du ministre-président. Il déclare avoir soutenu la réservation de places d’accueil au bénéfice des enfants des agents de la Commission communautaire française tant à Schaerbeek qu’à Anderlecht. Ce projet sera poursuivi. Les modalités de réservation de ces places seront adaptées au regard de l’analyse qui a été faite de l’occupation réelle des places réservées. En effet, cet avantage ne semble pas convenir à un nombre suffisant d’agents qui préfèrent adopter d’autres solutions. D’autre part, les collaborateurs du ministre travaillent en concertation avec le cabinet de la ministre Huytebroeck afin de mettre en place des mesures favorisant l’engagement de personnes handicapées. M. Cerexhe se réjouit de ce projet tout en soulignant le fait qu’aujourd’hui déjà, l’administration est un exemple en termes de diversité, que ce soit de ce point de vue ou du point de vue de l’égalité hommes/ femmes ou de la présence de personnes d’origine étrangère.

Le budget consacré aux frais liés à l’informatisation a également été revu à la hausse. Il passe de 640.000 € à 785.000 €. Ce budget permet de couvrir les frais de maintenance des applications informatiques nécessaires à la gestion des dossiers du non-marchand. Les prestations fournies par le CIRB sont également couvertes par cette allocation de base.

Les autres allocations de base en lien direct avec la fonction publique ne connaissent pas d’évolution notable. Le ministre reste à la disposition des commissaires pour répondre à toutes leurs questions à ce sujet.

Le ministre rappelle qu’un montant de 1.189.000 € a été prévu au niveau des recettes. Cette somme provient de la vente des emplacements de stationnement au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Il va de soi qu’une solution technique devra intervenir rapidement pour que la somme directement affectée au budget mis à la disposition des services du Collège vienne en déduction de l’avance de 3.000.000 € qui fut mise à la disposition du Parlement francophone bruxellois en 1999 afin de procéder à l’acquisition de terrains, à la construction d’un bâtiment et à l’achat d’emplacements de stationnement.

M. Cerexhe revient à la division 21 qui comprend également les crédits ayant trait au non-marchand. Il vise les allocations de base 01.03, 01.04, 01.05.

L’ajustement 2007 a pour objectif d’adapter les montants aux besoins réels prévisibles pour l’année 2007.

En 2008, la volonté du Collège est de ne pas augmenter les dépenses en la matière, compte tenu de la situation générale du budget. Le respect du cadre budgétaire n'empêche cependant pas de rencontrer qualitativement certaines demandes des organisations représentatives des travailleurs ainsi que des demandes émanant des représentants des employeurs.

Le crédit destiné à l'embauche compensatoire évolue en fonction de l'âge du personnel des services agréés. Les montants prévus dans le budget 2008 ont été fixés sur la base du cadastre établi par l'administration grâce au système informatique « SAGA ».

Le Collège de la Commission communautaire française a décidé de proposer aux partenaires sociaux des secteurs non-marchands francophones bruxellois d'entamer des discussions à propos de mesures de fin de carrière (prépension et plan tandem) et à propos du passage du statut d'ouvrier à celui d'employé. L'année 2008 devra voir l'aboutissement de ces dossiers. Une réunion avec l'ensemble de partenaires sociaux aura d'ailleurs lieu à la veille de Noël.

4. Discussion et examen des tableaux – divisions 10, 21 et 30 – activité 1

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS), citant la « subvention au service social » (AB 10.00.33.01) constate que les crédits passent de 70.000 € au budget initial 2007 à 71.000 € au budget initial 2008.

La justification apportée fait état d'une augmentation de l'assurance hospitalisation. C'était déjà le cas du budget initial 2007 avec une justification identique. Eu égard à ces augmentations successives, la Commission communautaire française relance-t-elle les marchés ou se contente-t-elle d'acter les augmentations décidées par Ethias ?

Faisant référence aux « intérêts dus en vertu de l'article 7, § 8, du décret III du 19 juillet 1993 » (AB 21.10.21.01) et au « remboursement de la dotation » (AB 21.10.41.01), la députée constate un passage de l'ajustement à l'initial de 22.000 € à 0 €, d'une part, et de 14.000 € à 186.000 €, d'autre part. La lecture de l'article 7, § 8, du décret III dont question ne permet pas de déceler l'hypothèse dans laquelle la Commission communautaire française pourrait se situer pour devoir rembourser de l'argent à la Communauté française. Non seulement la Commission communautaire française encaisse une diminution de la recette en 2007 mais elle doit de surcroît rembourser des fonds. Qu'en est-il ?

Mme Dominique Braeckman (Ecolo), reprenant la volonté du Gouvernement d'initier une révision des structures de l'organigramme et du cadre de l'administration, s'interroge quant aux délais qui ont été éventuellement fixés. Quelles sont les grandes lignes établies en vue de structurer la réflexion ?

En matière de statutarisation, la députée constate que le sujet est abordé chaque année. Est-il possible au ministre de donner une ampleur du chantier restant ?

Mme Caroline Persoons (MR) aborde la problématique des pensions des fonctionnaires de la Commission communautaire française. Quelle prévisibilité a été apportée dans ce dossier ? Quel type de gestion est envisagé ? Un nombre important de fonctionnaires seront amenés à prendre leurs pensions dans les prochaines années. Quelles sommes ont été prévues ?

Par ailleurs, suite au dépôt par le conseil de direction des propositions de modifications de la structure des services, le Gouvernement a décidé de les lier à la définition d'un cadre. Quelles sont les échéances prévues ?

En matière d'informatique, la députée relève des lacunes dans le programme justificatif. Une évaluation des besoins a-t-elle été réalisée ? Sera-t-il possible de répondre à toutes les demandes pour permettre à l'administration d'être à la pointe ?

Mme Julie Fiszman (PS) s'interroge quant à l'AB 21.00.11.03 consacrée à la rémunération du personnel statutaire. L'ajustement révèle une diminution expliquée par le fait que plusieurs recrutements sont reportés en 2008. Il en va de même pour le personnel contractuel pour lequel de nouveaux engagements sont postposés. Quelles sont les raisons de ces retards ?

M. Philippe Pivin (MR) demande la justification de l'augmentation de 62.000 € de l'AB 30.01.33.01 à l'ajustement 2007, qui serait liée au déroulement de l'Année de la Mode. Quel est le détail des subventions qui ont été accordées ?

Mme Caroline Persoons (MR), faisant référence à l'AB 30.01.12.01 « Promotion, publication et diffusion », constate une diminution de 108.000 € à 45.000 € à l'ajustement 2007. Qu'en est-il de la promotion de l'image de la Commission communautaire française en Belgique ? Quels sont les outils prévus par le Gouvernement pour promouvoir l'image de l'institution ?

Dans cette même allocation figure la prise en charge des frais de fonctionnement du Conseil consultatif des Francophones de la périphérie. Quelle somme a été dépensée en 2007 et quel montant est prévu pour 2008 ?

Quant à l'AB 30.00.33.01 « Subventions de politique générale », la députée rappelle que ce crédit inclut la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale. Sera-t-il possible de faire figurer au rapport ladite répartition ?

Enfin, relativement à l'AB 30.01.81.01 « Participation au Plan Magellan », la députée fait référence à la discussion menée en 2006 et au cours de laquelle il avait été fait état d'un plan pluriannuel d'investissements. Qu'en est-il ? A-t-il été dressé ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Collège) signale que la « subvention au service social » citée par Mme Mouzon est un crédit destiné à couvrir une subvention accordée au service social d'un montant forfaitaire par agent, égal à celui attribué à la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'une intervention à 47 % du surcroît de la quote-part de chaque agent dans l'assurance hospitalisation. Ces montants tiennent compte de l'évolution du nombre de bénéficiaires. Un contrat d'une durée de trois ans a été conclu. Il viendrait à échéance en 2008 ou 2009.

Sur le montant de 186.000 € qui figure à l'AB 21.10.41.01, le ministre-président signale qu'il s'agit d'un trop-perçu par la Commission communautaire française en provenance de la Communauté française.

A propos de l'organigramme des services, du délai quant à sa mise en place et de l'évolution de la statutarisation, il faut savoir que plusieurs réunions préparatoires ont déjà eu lieu. Une première note d'orientation devrait voir le jour au début de l'année 1998.

Mme Martine Hollay (cabinet de M. Benoît Cerexhe, ministre-président du Collège) ajoute que l'évolution de la statutarisation dépend des dates auxquelles ont été constituées les différentes réserves pour les différents niveaux du cadre. Il a été possible d'avancer plus rapidement dans certains niveaux par rapport à d'autres. Par exemple, à l'heure actuelle, la réserve d'agents de niveau 2 est épuisée et la Commission communautaire française essaie encore, dans la mesure du possible, d'aller repêcher des contractuels qui auraient réussi des examens dans une autre réserve, en l'occurrence celle de la Région de Bruxelles-Capitale.

Au niveau 2+, 23 des 37 agents contractuels, qui sont dans la réserve, ont déjà été admis en stage. Au niveau 3, 23 des 80 agents contractuels lauréats ont fait l'objet d'une procédure de statutarisation. Dix agents sont encore potentiellement concernés à la suite d'épreuves complémentaires en cours d'organisation.

Pour ce qui concerne les réserves de niveau 1, il y en avait certaines à caractère spécifique, telles que médecin, ingénieur, ingénieur industriel ou architecte. Dans ces réserves, l'ensemble des agents contractuels qui ont réussi ont été statutarisés.

Il reste encore la réserve générale de niveau 1 dans laquelle il y a 61 % des agents contractuels qui ont été statutarisés.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Collège) ajoute que le recrutement de personnel contractuel peut prendre du retard. Il n'est pas toujours facile de trouver immédiatement les bons profils. Des recrutements sont dès lors reportés d'une année à l'autre.

Pour répondre aux besoins de l'administration, il y a 500.000 € prévus au budget 2008 dont 220.000 € pour le

recrutement d'agents contractuels et 280.000 € pour le recrutement d'agents statutaires.

A propos de l'informatique, le ministre-président informe que le budget est passé de 640.000 € à l'initial 2007, à 785.000 € à l'ajusté 2007 et à l'initial 2008.

Ces montants correspondent à :

- la maintenance évolutive et adaptative en vue de répondre aux demandes des utilisateurs et aux modifications de la législation;
- la gestion, le support, l'adaptation et l'amélioration de l'application du non-marchand;
- la création d'un OSB qui permettra aux applications de communiquer entre elles;
- le développement du module de cohésion sociale;
- le développement du module des services d'aide à domicile;
- les ressources humaines fournies par le CIRB (divers avenants et autres frais envers le CIRB);
- la formation en Open Office;
- les paiements récurrents de divers fournisseurs (applications budgétaires et comptables).

En ce qui concerne le CIVA et l'Année de la Mode, les détails précis de ces allocations de base seront joints au rapport. Il en sera de même de la répartition des bénéfices de la Loterie Nationale.

A propos des pensions, le crédit de 54.000 € comprend la prime d'assurance pension annuelle diminuée du montant des cotisations CVO (cotisation veuve-orphelin). Le solde est réparti pour moitié entre l'AB 10.00.11.06 et l'AB 21.00.11.08.

Il a été budgétisé un montant complémentaire pour des factures suite aux départs à la pension anticipée d'un agent à 60 ans en 2008 et d'un agent ayant quitté la Commission communautaire française en 1993.

Des négociations sont actuellement en cours pour ajuster la convention actuelle à l'évolution de la législation en la matière et pour modifier le mode de financement de ce contrat fortement sous-financé.

Le crédit demandé tient compte des évaluations établies par Ethias en septembre 2006 en se basant sur un départ des agents à l'âge de 62 ans.

Mme Caroline Persoons (MR) rappelle que le ministre-président avait fait état, lors des travaux budgétaires

de l'année passée, que le Gouvernement avait fait appel à un consultant chargé de réaliser les calculs actuariels et de dégager une vision à moyen et long termes, d'une part, et d'examiner les termes du contrat, ainsi que de proposer des modifications de celui-ci, d'autre part. Qu'en est-il ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Collège) rappelle que ce consultant a été désigné. Il a rempli sa mission et vient justement de délivrer son rapport. L'analyse de celui-ci doit encore être réalisée. Elle permettra de dégager les adaptations nécessaires.

Quant à l'image de la Commission communautaire française et aux crédits y affectés, M. Cerexhe signale que le montant passe de 108.000 € au budget initial 2007 à 45.000 € à l'ajustement 2008, puis à 108.000 € au budget 2008. Il entend rassurer les députés. La modification est purement technique. Les crédits, dans l'ensemble, n'ont pas été diminués. L'AB 30.01.33.01 passe de 251.000 € à l'initial 2007 à 313.000 € à l'ajustement 2007. Il s'agit de la compensation de ce qui est enlevé à l'AB 30.01.12.01.

A propos de la participation de la Commission communautaire française au financement du programme d'investissements de la RTBF dans le cadre du Plan Magellan, il faut savoir qu'à l'origine, le programme d'investissements devait être réalisé en quatre ans, de 2005 à 2008. Son coût total, pour ce qui concerne le site du boulevard Reyers, était estimé par la RTBF à un total de 26.400.000 €. Pour financer ce montant, la Commission communautaire française et la RTBF ont constitué ensemble la société financière Reyers (FREY). Le capital de cette société devra permettre de financer la totalité du programme d'investissements et devra atteindre progressivement la somme de 26.400.000 €.

Comme la RTBF et la Commission communautaire française doivent contribuer à ce capital chacune pour moitié, la dépense de la Commission communautaire française représentait un montant total de 13.200.000 €. Les moyens financiers de la Commission ne lui permettant pas de verser une telle somme en une seule fois, il a été convenu qu'elle verserait sa part en quinze échéances de 1.060.000 €. Cette somme représente la contribution de la Commission communautaire française et les charges d'intérêts de 4 %.

L'échelonnement du paiement de sa part par la Commission communautaire française a pour conséquence que la FREY ne recevra pas en temps voulu tout le capital nécessaire pour finaliser la totalité de ses investissements. En conséquence, elle devra les financer partiellement par la voie d'ouverture de crédits. Il est donc normal que la Commission communautaire française lui verse non seulement l'échéance mais aussi le coût de ces lignes de crédit.

En conclusion, les investissements réalisés par la FREY ne doivent être supportés par la Commission communautaire française que dans les limites des tranches annuelles de 1.060.000 €. Inversement, le versement desdites tranches annuelles ne peut pas être subordonné à la réalisation préalable de tel ou tel investissement.

D'autre part, la Commission communautaire française doit verser ses tranches puisqu'elle s'est engagée à alimenter le capital de la FREY pour moitié.

A propos du programme d'investissements plus particulièrement, il a pris quelques retards par rapport aux prévisions initiales, eu égard au respect des législations urbanistiques et de marchés publics.

Ces marchés ont été passés et suivis par une société de gestion interne dans laquelle la Commission communautaire française siège au côté de la RTBF. Selon un rapport fourni en 2007, un marché de désamiantage et de démolition a été adjudgé pour la zone dans laquelle seront installées les nouvelles salles techniques de la RTBF, et ce, par voie d'adjudications publiques.

Pour les espaces de production et les espaces administratifs, le marché désignant les auteurs de projets (architectes et ingénieurs-conseils) a été passé au mois d'avril.

Par ailleurs, la RTBF, quant à elle, entend financer une partie de sa part du programme en réalisant une partie du site Reyers. Elle estime en effet que les surfaces qui lui sont nécessaires pourraient être ramenées de 62.000 m² à 51.000 m². Les 11.000 m² excédentaires sont susceptibles d'être commercialisés. Un plan particulier d'affectation du sol (PPAS) est en cours d'élaboration et devra être approuvé par le Gouvernement régional.

Enfin, en ce qui concerne le Conseil consultatif des Francophones de la périphérie, nul n'ignore qu'il n'a pas été activé.

Evoquant l'AB 21.00.12.04, M. Philippe Pivin (MR) constate que 112.000 € ont été prévus à l'ajustement 2007 et au budget 2008. Quelles sont les formations prévues ? Le montant fixé permettrait-il de couvrir tous les besoins des agents de la Commission communautaire française ou s'agit-il de satisfaire les besoins strictement légaux ?

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Collège) rappelle que le montant du crédit n'a pas varié. Il est destiné à mener des missions de formation et d'information du personnel, au-delà des dispositions légales, ainsi que d'accueil des stagiaires. Ce montant permettra la poursuite du programme général des formations informatiques et la continuité pour les programmes de gestion des ressources humaines et de développement personnel. Il s'agit des programmes de formation en matière de conduite de réunion, de gestion du stress et de gestion d'équipe. Il s'agit également des programmes administratifs et techniques transversaux (formation aux marchés publics, comptabilité publique, perfectionnement à l'écrit administratif, ...). Reste enfin le respect des dispositions légales et réglementaires en ce qui concerne la préparation aux examens de promotion et la protection des travailleurs (formation de recyclage des secouristes et des équipiers de première intervention).

Mme Julie Fiszman (PS) demande à pouvoir consulter une comparaison du cadre organique avec le cadre effectif, ainsi que le plan de recrutement dans l'administration.

A propos de la formation Open Office, elle demande si toute l'administration de la Commission communautaire française est passée aux logiciels libres.

M. Collinet (membre des services du Collège) confirme que le logiciel libre Open Office a été installé sur tous les ordinateurs de l'administration. Il cohabite avec d'autres logiciels dits fermés.

M. Christos Doukeridis (Ecolo) se réjouit de la diversité présente au sein du personnel de l'administration (présence de personnes handicapées et d'origine étrangère). Il demande à pouvoir consulter des statistiques à cet égard, de même qu'en ce qui concerne la provenance régionale du personnel statutaire et contractuel, en ce compris celui engagé en 2006-2007.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) évoque les dépenses de toute nature relatives à la réforme de la comptabilité de l'Etat. Elle rappelle que la dernière fois qu'elle avait posé la question, le ministre-président n'avait pas été en mesure de lui répondre.

Aujourd'hui, ce sont des discours totalement contradictoires quant à l'opportunité d'uniformiser la comptabilité de la Commission communautaire française avec celles de la Communauté française et de la Région wallonne.

Les ministres de la Communauté française déclarent être prêts à accueillir la Commission communautaire française au sein de la réforme. Mme Huytebroeck déclare que la Communauté française ne souhaite pas cette intégration tandis que le cabinet de M. Cerexhe parle d'un coût trop élevé.

A la veille d'un débat entre francophones avec des perspectives qui ne sont pas nécessairement réjouissantes, Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) estime, à l'instar de Mme Persoons, qu'il est fondamental que la Commission communautaire française, la Région wallonne et la Communauté française aient les mêmes règles comptables en sorte que leurs budgets et comptes soient intégralement comparables.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Collège) s'étonne de la prétendue position de son propre cabinet. Il dit plaider pour une application aussi large que possible de cette réforme, dans la mesure où les moyens budgétaires limités de la Commission communautaire française le permettent. Il n'a jamais considéré qu'il ne fallait pas aller dans cette direction.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) souligne que des contacts pris avec le cabinet du ministre-président, il ressort qu'un rapport dressé par l'administration fait état de

sommes astronomiques nécessaires pour aboutir dans cette réforme. Est-ce que le fait pour la Commission communautaire française d'être associée à l'élaboration de la réforme de la comptabilité menée par la Communauté française et la Région wallonne peut engendrer de tels coûts ? Les sommes demandées par la Communauté française et la Région wallonne sont-elles trop élevées par rapport aux moyens de la Commission communautaire française ou y a-t-il un autre blocage ?

Mme Caroline Persoons (MR) précise que le ministre Michel Daerden à la Communauté française a mis sur pied un groupe de travail auquel est associée la Région wallonne. Le ministre Michel Daerden s'est dit prêt à y accueillir la Commission communautaire française dûment représentée.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) signale que la ministre-présidente Arena lui a signifié les mêmes éléments d'information.

Mme Caroline Persoons (MR) ajoute qu'il semble qu'il n'y ait pas eu de réponse de la Commission communautaire française à l'invitation qui lui avait été faite. Mme Huytebroeck a répondu que des crédits avaient été consacrés à la consultation d'un audit extérieur.

M. Benoît Cerexhe (ministre-président du Collège) déclare que le débat pourra être poursuivi avec la ministre en charge du Budget. En tant que ministre en charge de la Fonction publique, il dit assurer les moyens matériels nécessaires pour réaliser cette réforme. Ils sont fixés à l'AB 21.00.01.06.

En 2007, ces crédits ont permis de financer un marché d'assistance juridique engagé à la fin de l'année 2006 pour éclaircir certaines questions pendantes posées par cette réforme et pour préparer le cahier des charges d'un premier marché de services. Celui-ci sera attribué au début de l'année 2008. Il définira les besoins fonctionnels des services de la Commission communautaire française dans le cadre de la réforme. Un second marché, qui devrait s'avérer assez coûteux, et pour lequel les crédits seraient, dans l'état actuel, insuffisants, devrait assurer la mise en application de l'analyse fonctionnelle dégagée lors du premier marché.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) estime que la Commission communautaire française prend la mauvaise direction et se doit d'aller négocier avec la Communauté française et la Région wallonne en vue de s'intégrer dans leur réforme. Il s'agit d'un choix politique!

5. Avis

La commission émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 10 des projets de règlements et les divisions 21 et 30 des projets de décrets ajustant, d'une part, le budget général des

dépenses de l'année budgétaire 2007 et contenant, d'autre part, le budget général des dépenses de l'année budgétaire 2008, et en propose, dès lors, l'adoption par 7 voix pour contre 4 voix contre.

6. Approbation du rapport

Il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

Dominique BRAECKMAN

Christos DOULKERIDIS

7. Annexes

Annexe n° 1

Cadre organique et répartition globale des agents par section

Les tableaux suivants reprennent la comparaison du nombre d'emplois prévus au cadre de la Commission communautaire française et en regard le nombre d'emplois occupés, la répartition de la domiciliation des agents de la Commission communautaire française par région et par code postal.

Pour ce qui concerne le nombre de personnes handicapées occupées par la Commission communautaire française, il faut se référer aux informations fournies par l'administration en septembre 2005 dont il ressort que 21 personnes s'étant fait identifier en tant que personnes handicapées y sont occupées.

Par ailleurs, il est impossible de donner un chiffre exact des agents de la Commission communautaire française d'origine étrangère puisque ce type de renseignements, pour autant que l'administration en dispose, relève de la vie privée des agents.

	Bruxelles	Wallonie	Flandre	
Répartition globale des agents statutaires par région.	5	4	2	
Répartition globale des agents contractuels par région (hors convoyeurs).	14	2	1	
Répartition globale des convoyeurs par région.	41	3	1	
Répartition globale des agents statutaires et contractuels par région.	60	9	4	
Code postal agent	Répartition globale des agents statutaires par code postal.	Répartition globale des agents contractuels par code postal.	Répartition globale des convoyeurs par code postal.	Total
1000 BRUXELLES	0	1	4	5
1020 BRUXELLES	0	1	3	4
1030 BRUXELLES	1	1	4	6
1040 BRUXELLES	0	0	1	1
1050 BRUXELLES	0	0	2	2
1060 BRUXELLES	1	1	4	6
1070 BRUXELLES	1	3	2	6
1080 BRUXELLES	1	1	5	7
1081 BRUXELLES	0	0	2	2
1082 BRUXELLES	0	1	1	2
1083 BRUXELLES	0	1	1	2
1090 BRUXELLES	0	1	1	2
1120 BRUXELLES	0	1	0	1
1140 BRUXELLES	0	0	1	1
1160 BRUXELLES	0	0	2	2
1170 BRUXELLES	1	0	2	3
1180 BRUXELLES	0	0	2	2
1190 BRUXELLES	0	1	0	1
1210 BRUXELLES	0	1	4	5
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE	0	1	0	1
1600 SINT-PIETERS-LEEUV	0	0	1	1
1652 ALSEMBERG	1	0	0	1
1730 MOLLEM	0	1	0	1
3010 KESSEL-LO	1	0	0	1
4121 NEUVILLE-EN-CONDROZ	0	1	0	1
4430 ANS	1	0	0	1
6001 MARCINELLE	1	0	0	1
6040 JUMET	0	0	1	1
6060 GILLY	0	0	2	2
7170 FAYT-LEZ-MANAGE	1	0	0	1
7804 OSTICHES	1	0	0	1

Annexe n° 2 – Cadre organique

Commission communautaire française

Cadre organique des services du Collège

Arrêtés du Collège des 4.3.1999 et 6.2.2003 (date d'effet 1.9.1998) et du 1.4.2004 (date d'effet 1.4.2003)

Situation au 01/11/2007.

S = statutaire

CDI = contrat à durée illimitée

CDD = contrat à durée déterminée

DVE = déclaration de vacance d'emploi

Grade Rang	Cadre	Effectif	Reste à conférer	
I. ARTICLE 2, § 1 ^{er} et § 3 (SERVICES CENTRAUX)				
1. Niveau 1				
Administrateur général	16	1	1	
Administrateur général adjoint	16	1	1	
Directeur d’administration	15	6	6	
Conseiller chef de Service	13	18	17	1
Attaché	10	106	91 1/4	14 3/4
ou attaché principal	11		72 S	
Psychologue	10		15 1/4 CDI	
ou psychologue principal	11		2 CDD	
Ingénieur	10		2 DVE	
ou ingénieur principal	11			
Ingénieur industriel ou	10			
ingénieur industriel principal	11			
Architecte	10			
ou architecte principal	11			
Médecin	10	5	5 1/2	0,5 en surplus
ou médecin principal	11		2 1/2 S 3 CDI	
2. Niveau 2+				
Gradué administratif ou	26	76	76	
gradué administratif principal	27		66 S	
ou gradué administratif chef	28		8 CDI	
Gradué technique ou	26		1 CDD	
gradué technique principal	27		1 DVE	
ou gradué technique chef	28			
Infirmier gradué ou	26	4	2	2
infirmier gradué principal	27		2S	
ou infirmier gradué chef	28			
Assistant social ou	26	10	8,5	1,5
assistant social principal	27		5 S	
ou assistant social chef	28		3 CDI	
			1/2 CDD	
3. Niveau 2				
Assistant administratif ou	20	84	82	2
assistant administratif de 1ère classe ou	22		65 S	
assistant administratif principal	24		14 CDI 3 DVE	

Assistant technique ou	20	10	7,5		2,5
assistant technique de 1ère classe ou	22			5 S	
assistant technique principal	24			1,5 CDI	
Assistant de maîtrise ou	20			1 DVE	
assistant de maîtrise de 1ère classe ou	22				
assistant de maîtrise principal	24				

4. Niveau 3

Adjoint administratif ou	30	64	39,5		24,5
adjoint administratif de 1ère classe ou	32			18 S	
adjoint administratif principal	34			17 CDI	
				1,5 CDD	
				3 DVE	
Adjoint de métier ou	30	12	9 S		3
adjoint de métier de 1ère classe ou	32				
ou adjoint de métier principal	34				

II. ARTICLE 2, § 1^{er} et § 3 (SITES EXTERIEURS D'ENSEIGNEMENT)**1. Niveau 1**

Conseiller chef de service	13	2	1 S		1
Attaché ou	10	36		33 3/4	2 1/4
attaché principal	11				
Psychologue ou	10			18 3/4 S	
psychologue principal	11			12 CDI	
Ingénieur ou	10				
ingénieur principal	11			3 DVE	
Ingénieur industriel ou	10				
ingénieur industriel principal	11				
Chargé de recherches ou	10				
chargé de recherches principal	11				
Médecin spécialiste ou	10	6 (ou 225 h/s)	142 h/s		83 h/s
médecin spécialiste principal	11		135 h/s S		
Médecin ou	10		7 h/s CDI		
médecin principal	11				

2. Niveau 2+

Gradué administratif ou	26	38	35		3
gradué administratif principal ou	27			25 S	
gradué administratif chef	28			8 CDI	
Gradué technique ou	26			2 DVE	
gradué technique principal ou	27				
gradué technique chef	28				
Infirmier gradué ou	26	5	5		
infirmier gradué principal ou	27			4 S	
infirmier gradué chef	28			1 DVE	
Assistant social ou	26	5 (ou 187h30/s)	90 h/s		97 h 30/s
assistant social principal ou	27			75 h/s S	
assistant social chef	28			15 h/s CDI	
Gradué paramédical ou	26	3 (ou 112h30/s)	3,5		0,5 en surplus
gradué paramédical principal ou	27			2 1/2 S	
gradué paramédical chef	28			1 CDI	

3. Niveau 2

Assistant administratif ou	20	24	16,5		7,5
assistant administratif de 1ère classe	22			11 S	
ou assistant administratif principal	24			5 1/2 CDI	
Assistant technique ou	20	34	31,5		2,5
assistant technique de 1ère classe ou	22			18 S	
assistant technique principal	24			9 1/2 CDI	
ou				1 CDD	
Assistant de maîtrise ou	20			3 DVE	
assistant de maîtrise de 1ère classe	22				
ou assistant de maîtrise principal	24				

4. Niveau 3

Adjoint administratif ou	30	24	17 3/4		6 1/4
adjoint administratif de 1ère classe ou	32			5 S	
adjoint administratif principal	34			10 3/4 CDI	
				2 DVE	
Adjoint de métier ou	30	106	59 3/4		46 1/4
adjoint de métier de 1ère classe	32			40 S	
ou adjoint de métier principal	34			15 3/4 CDI	
				4 DVE	

III. ARTICLE 2, § 1^{er} (COMPLEXE SPORTIF A ANDERLECHT)

1. Niveau 2+

Gradué administratif ou	26	2	1 S		1
gradué administratif principal ou	27				
gradué administratif chef	28				

2. Niveau 2

Assistant administratif ou	20	2	1 S		1
assistant administratif de 1ère classe ou	22				
assistant administratif principal	24				
Assistant technique ou	20	5	3,5		1,5
assistant technique de 1ère classe ou	22			2 1/2 S	
assistant technique principal	24			1 CDI	
Assistant de maîtrise ou	20				
assistant de maîtrise de 1ère classe ou	22				
assistant de maîtrise principal	24				

3. Niveau 3

Adjoint administratif ou	30	4	2		2
adjoint administratif de 1ère classe ou	32			1 S	
adjoint administratif principal	34			1 CDI	
Adjoint de métier ou	30	8	7		1
adjoint de métier de 1ère classe ou	32			1 S	
adjoint de métier principal	34			5 CDI	
				1 CDD	

IV. ARTICLE 2, § 1^{er} (Etoile polaire à Berchem-Ste-Agathe)

1. Niveau 1

Attaché ou	10	130h/s	149 h 30/s	CDI	19h/s en surplus
attaché principal	11				

Psychologue ou	10			
psychologue principal	11			
Médecin spécialiste ou	10			
médecin spécialiste principal	11			
2. Niveau 2+				
Gradué administratif ou	26	1	1 S	0
gradué administratif principal ou	27			
gradué administratif chef	28			
Gradué technique ou	26			
gradué technique principal ou	27			
gradué technique chef	28			
Assistant social ou	26	8	283 h 30/s	20 h 30/s
assistant social principal ou	27	(ou 304 h/s)	76 h/s S	
assistant social chef	28		169 h 30/s CDI	
Gradué paramédical ou	26		38h/s CDD	
gradué paramédical principal ou	27			
gradué paramédical chef	28			
3. Niveau 2				
assistant administratif ou	20	1	0	1
assistant administratif de 1ère classe ou	22			
assistant administratif principal	24			

V. ARTICLE 2, § 2 (EMPLOIS COMMUNS AUX SERVICES CENTRAUX, SITES EXTERIEURS D'ENSEIGNEMENT, AU COMPLEXE SPORTIF A ANDERLECHT ET A L'ETOILE POLAIRE A BERCHEM-STE-AGATHE)

1. Niveau 2				
Assistant administratif chef ou	25	33	17 S	16
assistant technique chef ou	25			
assistant de maîtrise chef	25			
2. Niveau 3				
Adjoint administratif chef ou	35	51	40	11
adjoint de métier chef	35		32 S 9 DVE	

VI. ARTICLE 5 (TACHES AUXILIAIRES ET SPECIFIQUES)

Chargé de mission				
	10		4	
	26		2	
	24		1	
Attaché culturel	13		1	
Médecin	10		1	
Appariteur	20		6	
Concierge	20		1	
Commissaire de salle	20		1	
Adjoint de métier (gardien)	30		4	
Adjoint de métier (entretien, nettoyage)	30		69 + 18h05/sem.	

VII. Personnel contractuel IFPME

Niveau 1

Attaché	10		7
---------	----	--	---

Niveau 2+

Gradué administratif	26		6
----------------------	----	--	---

Niveau 2

Assistant administratif	20		7
-------------------------	----	--	---

Niveau 3

Adjoint administratif	30		2
-----------------------	----	--	---

VIII. ARTICLE 4

1. Niveau 1

Attaché ou	10	48	34 3/4
attaché principal	11		
Psychologue ou	10		
psychologue principal	11		
Ingénieur ou	10		
ingénieur principal	11		
Ingénieur industriel ou	10		
ingénieur industriel principal	11		
Médecin ou	10		
médecin principal	11		
Architecte ou	10		
architecte principal	11		
Chargé de recherches ou	10		
chargé de recherches principal	11		
Psychologue ou	10	239h/s	96 h/s
psychologue principal (Etoile polaire)	11		
Médecin spécialiste ou	10		
médecin spécialiste principal (Etoile Polaire)	11		

2. Niveau 2+

Gradué administratif ou	26	36	19
gradué administratif principal ou	27		
gradué administratif chef	28		
Gradué technique ou	26		
gradué technique principal ou	27		
gradué technique chef	28		
Infirmier gradué ou	26	3	0
infirmier gradué principal ou	27		
infirmier gradué chef	28		
Assistant social ou	26	8	4 1/4
assistant social principal ou	27		
assistant social chef	28		
Gradué paramédical ou	26	146 h/s	253 h/s
gradué paramédical principal ou	27		
gradué paramédical chef	28		

3. Niveau 2

Assistant administratif ou
assistant administratif de 1ère classe
ou assistant administratif principal

20
22
24

45

20 + 7 h/s

Assistant technique ou
assistant technique de 1ère classe ou
assistant technique principal

20
22
24

8

4

Assistant de maîtrise ou
assistant de maîtrise de 1ère classe
ou assistant de maîtrise principal

20
22
24

16

8

Niveau 3

Adjoint administratif ou
adjoint administratif de 1ère classe ou
adjoint administratif principal

30
32
34

30

29 1/4

Adjoint de métier ou
adjoint de métier de 1ère classe ou
adjoint de métier principal

30

32
34

36

20,5

répartis comme suit :
– 14,5 sites extérieurs
– 6 complexe sportif

Situation au 26.4.2000
Etablissement de l'organigramme
Nombre d'emplois complémentaires à prévoir – Recrutement

I. Services centraux

Services	Niveau 1	Niveau 2+	Niveau 2	Niveau 3
Secrétariat et tâches transversales	1,5			
Chancellerie	1		1	1 (chauffeur)
Archives		1 grad. adm.		
Cellule Inspection	1			
Inspection normative		1 ass. soc. 1 grad. adm. Comptable		
Cellule de contrôle des subsides et aide aux asbl		1 grad. adm. Comptable		
Service social		1 ass. soc. 1 grad. adm. Comptable		
Patrimoine, Infrastructures, Gestion des Bâtiments :				
Patrimoine	1 (Arc./Ing.)	1 grad. adm.	1 ass. techn.	
Gestion des bâtiments			2 ass. techn./adm.	
Budget, Comptabilité, Trésorerie			1 ass. adm.	
Direction d'Administration des Affaires générales et des Ressources humaines			1 ass. adm.	
Fonction publique	1	1		1 adj. adm.
Affaires juridiques	2			1 adj. adm.
Assurances		1		
Etudes			1	1 adj. adm.
Marchés	1 (attaché/ingénieur)	2		1 adj. adm.
Personnel	1,5	1		1 adj. adm.
Pensions		1		
Formation et Information Interne	1	2	1	
Accueil et Information externe	1			1 adj. adm.
Relations internationales			1	
Informatique		1		1 adj. adm.
S.I.P.P. - Administration				1 adj. adm.
Imprimerie			1	
Politique sociale générale	1		1	
Politique des personnes âgées		1		
Insertion			1	
Cohabitation	1		1	1 adj. adm.
Promotion et développement sanitaire			1	
Prestations individuelles	1 médecin 1 psychologue			
Placement en institutions		1 ass. soc.		
Aides techniques			1	
Centres de jour et d'hébergement et services d'accompagnement	1			
E.T.A.			1	
Autres institutions		1		
Accueil de l'enfant	2			
Tourisme			1	
Centres culturels, diffusion culturelle	1			
Sports, infrastructures sportives et Complexe sportif du CERIA	1			
Direction d'Administration de l'Enseignement et de la formation profess.		1		1 adj. adm.
Cellule budgétaire	1			1 adj. adm.
Secrétariat				1 adj. adm.
Gestion du personnel	1			
Gestion du personnel spécial - Promotion sociale			1	
Accidents du travail			1	

Organisation administrative spécial et promotion sociale Documentation			1 1 (3/5)	
Parascolaire			1	
Formation professionnelle – transport scolaire et parascolaire			1	1 adj. adm. (3/5)
Formation professionnelle	2			1 adj. adm.
Transport scolaire	1 (juriste)		1	6 convoyeurs (hors cadre)

Annexe n° 3

Année de la Mode

En ce qui concerne la subvention « Année de la Mode », le ministre-président du Collège a soutenu le BITC pour un montant de 50.000 €.

La contribution du ministre-président a été approuvée lors du Collège du 14 décembre 2006 et visait à couvrir des dépenses relatives aux frais généraux d'organisation de l'Année de la Mode: les frais concernaient les frais de location, de promotion, de publication ainsi que les frais administratifs.

La contribution de la Commission communautaire française à cet événement a été de 250.000 €, les 200.000 € restants ayant été engagés et ordonnancés sur les crédits « Initiatives » de la ministre en charge du Tourisme.

Annexe n ° 4

Loterie Nationale

Les recettes de la Loterie Nationale (AB 49.26 du budget des voies et moyens) sont versées dans le budget général sans qu'il soit possible d'en identifier la répartition.

RAPPORT

fait au nom de la commission de l'Enseignement, de la Formation,
de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

par Mme Céline DELFORGE

SOMMAIRE

I.	Division 11 – Programme 2 – Activité 2 – Sport Division 28 – Equipements sportifs	
1.	Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge du Sport.....	26
2.	Discussion et examen des tableaux	26
II.	Division 11 – Culture, Jeunesse, Education permanente, Audiovisuel et Enseignement – Programmes 1 et 2 – Activités 1 et 3 Division 25 – Transport scolaire Division 26 – Formation professionnelle Division 29 – Enseignement	
1.	Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire.....	28
2.	Discussion et examen des tableaux	33
III.	Division 24 – Tourisme	
1.	Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme	39
2.	Discussion et examen des tableaux	42
IV.	Avis	44
V.	Approbation du rapport.....	45
VI.	Annexes.....	46

Membres présents : MM. Mohamed Azzouzi, Jacques De Coster, Mmes Céline Delforge, Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Véronique Jamoulle (présidente), M. Alain Leduc, Mmes Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, M. Joël Riguelle, Mmes Viviane Teitelbaum, Carine Vyghen (remplace Mme Jacqueline Rousseaux).

Membre absente : Mme Jacqueline Rousseaux (remplacée).

Ont également participé aux travaux : M. Stéphane de Lobkowicz, Mmes Julie Fiszman, Olivia P'tito, M. Mahfoudh Romdhani, (députés), Mmes Evelyne Huytebroeck, Françoise Dupuis, M. Emir Kir (ministres), Mmes Virginie Spée (experte du groupe PS), Carine Gol, M. Renaud Zauwen (experts du groupe MR), Mme Elisabeth Degryse (experte du groupe cdH), MM. Jean-Pierre Landrin, Charles Magdalijns, Robert Manchon, Mme Sylvana Pavone (cabinet de Mme Françoise Dupuis), MM. Patrick Balcaen (cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck), Paul Leroy, Jérôme Trefois (cabinet de M. Emir Kir).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire a examiné, en sa réunion du 26 novembre 2007, la division 11 des projets de règlements et les divisions 24, 25, 26, 28 et 29 des projets de décrets contenant, d'une part, l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2007 et, d'autre part, le budget général des dépenses pour l'année 2008.

Mme Céline Delforge est désignée en qualité de rapporteuse.

La commission a décidé de procéder à l'examen conjoint des projets d'ajustement du budget 2007 et des projets de budget 2008.

I. Division 11 – Programme 2 – Activité 2 – Sport Division 28 – Equipements sportifs

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge du Sport

C'est avec plaisir que M. le ministre présente les grandes lignes du budget relatif aux compétences qui lui sont dévolues en matière sportive.

Concernant le programme 2 (activité 2) de la division 11, Sports et Jeunesse, le budget initial 2007 a été ajusté dans le secteur « Subventions aux associations ». L'allocation de base 11.22.33.01 affectée d'un crédit de 307.000 € à l'initial est portée à 336.000 €. Cette augmentation permettra de répondre à diverses demandes émanant du terrain, soit en renforçant les actions déjà soutenues (tournois, ententes, ...), soit en initiant divers projets tels que le « Sport au féminin », les « Journées portes ouvertes sur le sport dans les communes » ou encore des actions visant la lutte contre le racisme.

Les montants inscrits au budget 2008 sont modifiés par rapport à 2007. Ainsi les crédits prévus pour la promotion et la publication sont inférieurs à ceux de l'année 2007 mais seront conformes aux besoins. En effet, les dépenses majeures relatives à cette allocation auront été réalisées en 2007 dans le cadre du processus d'édition et de publication du guide des sports qui sortira en 2008.

Par contre, les montants réservés aux subventions des associations passent de 307.000 à 350.000 €. Cette augmentation de 43.000 € est voulue par le ministre pour rencontrer davantage les demandes des associations actives mais aussi pour renforcer le projet dit « Sport au féminin », ainsi qu'il l'a déjà été précisé lors de la dernière séance plénière.

Pour le surplus, les activités soutenues les années précédentes et les politiques d'incitation à la pratique sportive continueront d'être subventionnées.

A titre d'exemple, l'accès aux infrastructures sportives pour les jeunes, particulièrement pendant les vacances scolaires, la collaboration avec l'Ecole des Sports de l'ULB, ou encore les partenariats mis en place depuis 2005 avec le centre sportif de la Woluwe, dont la Commission communautaire française est co-proprétaire, ainsi qu'avec les Fédérations sportives scolaires, sont particulièrement visés.

En ce qui concerne les subventions aux frais de fonctionnement, cette année encore, plus de 150 clubs seront soutenus pour un montant global de 174.000 €. Via ce crédit budgétaire, ce sont particulièrement les clubs sportifs œuvrant à la formation des jeunes et mettant l'accent sur l'accueil et l'intégration des jeunes d'origine étrangère qui sont subventionnés.

Pour 2008, en matière de petites infrastructures sportives privées, elles continueront de bénéficier du soutien de la Commission communautaire française. Les crédits inscrits à la division 28 sont identiques à ceux de l'initial 2007.

En conclusion, M. le ministre remercie les commissaires de leur attention.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Joël Riguelle (cdH) remercie le ministre pour la clarté de son exposé. Il se demande si les pouvoirs locaux utilisent les différents subsides mis à disposition; d'aucuns évoquent, en effet, le manque d'intérêt de certaines communes par rapport aux subsides régionaux.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaiterait que le ministre fasse part de ses axes prioritaires, tout particulièrement, en matière de lutte contre le racisme. A ce propos, elle rappelle que son groupe a souligné, à de nombreuses reprises, l'inadéquation de la charte contre le racisme au très jeune public. Qu'en est-il de la réécriture promise ? Pour sa part, elle estime qu'il y aurait lieu de mener des campagnes davantage ciblées par tranche d'âge. Comment songer à sensibiliser de la même manière un enfant de 5 ans et un jeune de 12 ans ?

M. Mahfoudh Romdhani (PS) s'intéresse aussi à la lutte contre le racisme. A son avis, une des solutions consisterait à organiser des formations spécifiques pour les entraîneurs qui sont au cœur du dispositif sportif.

Mme Céline Delforge (Ecolo) se félicite des actions du Collège en faveur de la pratique sportive féminine. L'initiative « Sport au féminin » lui apparaît particulièrement heureuse et ce, d'autant plus qu'elle concerne des femmes issues des milieux les plus défavorisés. Le sport constitue une voie royale d'émancipation sociale et culturelle. Ceci étant, elle se demande si l'on ne risque pas à terme d'associer le sport de base aux femmes et le sport d'élite aux hommes. Enfin, elle souhaiterait avoir davantage d'informations sur les investissements en faveur des petites d'infrastructures

privées (Div 28. AB 52.02) et sur d'éventuelles nouvelles actions prévues pour 2008.

M. Alain Leduc (PS) rappelle que le sport est vecteur du meilleur (facteurs de santé, d'émancipation, de mixité, de tolérance) comme du pire (racisme, violence, marchandisation). Il revient donc aux pouvoirs publics de l'encadrer pour qu'il ne produise que ses meilleurs effets, ce qui semble manifestement le cas de la Commission communautaire française. L'orateur se félicite, en effet, des différentes initiatives gouvernementales qui vont toutes dans le bon sens. A ses yeux, il est toutefois un domaine où le Collège pourrait faire davantage : sensibiliser les clubs sportifs et les consommateurs à la problématique des équipements et vêtements propres. L'idée est de respecter les droits des travailleurs de l'industrie de la confection textile à l'échelle de la planète. Les enfants du tiers-monde ont aussi des droits. La Commission communautaire française devrait s'engager dans une réflexion éthique sur cette importante problématique. Il l'invite à prendre contact avec l'asbl *Vêtements propres*.

Mme Isabelle Molenberg (MR) s'interroge sur les raisons de l'importante augmentation de l'AB 33.01 (subventions aux associations) et ce, tant au niveau de l'ajustement 2007 que de l'initial 2008. Elle souhaiterait voir annexée au rapport la ventilation des subsides 2007.

Constatant, pour sa part, une diminution des crédits à l'AB 52.02 relatifs aux infrastructures sportives privées (Div 28), Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaiterait que l'on joigne au rapport le détail des investissements pour 2007.

M. Emir Kir (ministre en charge du Sport) remercie les membres de la commission pour la qualité de leurs remarques et questions. Il lui semble important de faire précéder ses réponses par une remarque générale. Il rappelle que, pendant longtemps, le sport a été l'un des parents pauvres de la Région et que cela n'est plus le cas aujourd'hui. En effet, grâce aux actions et initiatives de la Commission communautaire française, le sport est désormais devenu une des priorités bruxelloises.

Il signale ensuite le nombre important d'acteurs institutionnels impliqués dans le sport bruxellois : la Communauté française qui s'intéresse notamment au sport de haut niveau, la Commission communautaire flamande (VGC), la Communauté flamande, les communes et la Région. Il souligne, enfin, l'importance des investissements consentis ces dernières années par la Région bruxelloise en matière d'infrastructures sportives communales. Il se réjouit ainsi des avancées du plan quinquennal dont le budget avoisine les 34 millions d'euros. Le ministre cite en exemple 18 terrains synthétiques de la 3ème génération sont en passe d'être rénovés en Région bruxelloise; terrains qui ont l'avantage de pouvoir être utilisés dans toutes conditions climatiques, en journée comme en soirée et d'être beaucoup plus sécurisés. En termes de formation des jeunes, des efforts consi-

dérables ont été également consentis. Chaque année, depuis 2006, ce sont ainsi 350.000 € qui sont injectés par la Région dans la formation des jeunes. Les clubs sportifs de haut niveau (*Anderlecht, le Brussels, l'Union St Gilloise, le White star, et l'Atomia*) comme les clubs amateurs sont soutenus dans leurs efforts. Les aides à la formation leur permettent désormais de songer à engager des entraîneurs agréés, c'est-à-dire formé par l'Union belge. A cet égard, il rappelle qu'une étude de l'ULB démontrait que la plupart des entraîneurs bruxellois étaient titulaires d'un diplôme.

Les subsides de la Commission communautaire française relatifs aux frais de fonctionnement leur permettent également d'acheter du matériel et des équipements de qualité.

L'autre priorité du Collège a été d'ouvrir le sport aux femmes. Trop de facteurs (familiaux, géographiques, culturels, économiques) barrent, en effet, l'accès des sports aux femmes. Avec l'aide des communes, comme des associations de terrain, plus de 600 femmes sont aujourd'hui engagées dans diverses activités sportives : danse, gymnastique. Le sport doit être considéré ici comme moyen privilégié d'émancipation sociale et professionnelle. Cette approche globale, menée en partenariat avec l'ensemble des acteurs régionaux, sera naturellement poursuivie en 2008.

En ce qui concerne la participation des communes par rapport aux nouveaux dispositifs, il rappelle avoir organisé en début d'année une réunion d'information à laquelle ont participé la plupart des communes. Il souligne qu'une seconde réunion avec les échevins des sports est prévue pour 2008. L'idée est notamment de les pousser à organiser des journées sportives, à l'instar de trois d'entre elles en 2007. Il ne connaît pas de meilleur moyen pour sensibiliser les publics à la pratique sportive et pour mettre en valeur les clubs sportifs locaux.

La lutte contre le racisme est une autre de ses priorités. Il reconnaît toute l'immensité de la tâche. Il rappelle à cet égard le regrettable incident antisémite ayant visé le Macabi. Des actions sur le terrain ont déjà été menées, notamment en concertation avec le gouvernement fédéral. Loin s'en faut, les jeunes ne seront pas oubliés. A ce propos, il confirme que le texte de la Charte sera bien réécrit à l'intention des plus jeunes et signale le lancement prochain d'une campagne tout particulièrement dédiée à leur intention : 60.000 gourdes sur lesquels figureront des slogans antiracistes seront distribuées via les clubs sportifs. Le ministre souligne que le combat contre le racisme doit également être mené via les établissements scolaires. C'est la raison pour laquelle, un projet pilote de journée sportive en trois temps a été prévu pour 2008.

- 1^{er} temps : activités sportives proprement dites, toutes disciplines confondues
- 2^{ème} temps : discussion sur les valeurs éthiques portées par le sport

3^{ème} temps : éducation à la nutrition.

En ce qui concerne les investissements en faveur des petites infrastructures sportives privées, il se propose de joindre au rapport la liste des neuf associations bénéficiaires concernées, tel le Neptunium, en 2007. Il confirme que toute l'enveloppe 2007 ne sera pas engagée, faute de projets finalisés.

Il entend préciser que le sport de haut niveau bruxellois, masculin comme féminin, n'est pas oublié; il est vrai qu'il ressort davantage du domaine de la Communauté française. L'apport de la Commission communautaire française n'est pas pour autant à négliger : il rappelle l'impact qu'a eu la rénovation du terrain de hockey féminin dans la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Le ministre retient également l'idée de favoriser l'achat éthique de vêtements et d'équipements « propres » : pourquoi pas, en effet, des achats groupés pour les clubs sportifs subventionnés ? Il se propose de mener une réflexion au cours des semaines et des mois à venir.

En ce qui concerne l'augmentation de l'AB 33.01 (subventions aux associations), le ministre se propose de joindre au rapport la liste des bénéficiaires. Cette augmentation s'explique par toute une série de nouvelles initiatives, telles que les journées sportives dans les communes, le « Sport au féminin ».

II. Division 11 – Culture, Jeunesse, Education permanente, Audiovisuel et Enseignement – Programmes 1 et 2 – Activités 1 et 3 Division 25 – Transport scolaire Division 26 – Formation professionnelle Division 29 – Enseignement

1. Exposé de Mme Françoise Dupuis, ministre en charge de la Formation professionnelle, de l'Enseignement, de la Culture et du Transport scolaire

*Division 11 – Culture, Jeunesse Education permanente,
Audio-visuel et Enseignement Programme 1 et 2 –
(Activités 1 et 3)*

En matière de politique culturelle, la ministre se limitera à présenter les nouveautés et les grandes lignes directrices qui seront poursuivies en 2008. Mais bien entendu, elle répondra aux éventuelles questions plus précises lors de l'examen des tableaux budgétaires.

Depuis le début de la législature, malgré une enveloppe budgétaire serrée, les marges dégagées, grâce à un contrôle administratif plus rigoureux, ont permis de consolider plusieurs activités existantes. Les crédits disponibles en 2008 visent prioritairement les objectifs repris dans la Déclaration de politique communautaire tout en recentrant quel-

ques interventions dans la perspective :

- de promouvoir la dimension francophone de Bruxelles,
- de favoriser le développement de la littérature orale francophone,
- de valoriser la multiculturalité de notre région,
- de renforcer l'accessibilité à la culture par le soutien à une multitude de petits projets qui mettent l'art et la culture plus simplement à la portée des gens.

Promouvoir la dimension francophone de Bruxelles

Cet objectif traverse pratiquement toutes les interventions, que ce soit par rapport à des associations soutenues de manière conséquente et continue, telle la Maison de la Francité et CFC Éditions, ou par le soutien d'événements tels, la Biennale de la Chanson française, le Rallye Chantons français, la Foire du Livre, le Festival international du Scrabble francophone, le Festival international francophone des Arts de la parole « Paroles au Solstice » organisé par la Montagne Magique,...

L'intervention de la ministre dans les projets qui valorisent la langue française se décline également via le soutien :

- aux projets des associations d'éducation permanente qui œuvrent pour l'alphabétisation, la découverte de la lecture et l'apprentissage du français;
- aux bibliothèques publiques et associations œuvrant en faveur de la lecture, notamment par la prise en charge des achats de livres en langue française et/ou d'auteurs francophones. Près de 300.000 € par an sont ainsi destinés à ces acquisitions et l'informatisation d'un catalogue unique par le réseau des bibliothèques publiques permet aujourd'hui une mise à disposition immédiate de ces livres auprès de tous les bruxellois.

Favoriser le développement de la littérature orale francophone

Le soutien aux « conteurs en balade » de l'asbl Mots et Merveilles comme à la Maison du Conte de Bruxelles participe de cette volonté de reconnaître et valoriser les cultures populaires et plus spécifiquement les arts du récit et du conte, tant dans l'espace public que dans les secteurs de diffusion des arts de la scène où les conteurs sont en attente de reconnaissance.

La diversité des habitants de la Région bruxelloise, la pluralité des langues et de leurs appartenances font de Bruxelles le lieu idéal pour organiser la rencontre autour de cette discipline artistique particulière.

La première édition de « Bruxelles ça conte » a touché près de 15.000 personnes, dans 75 lieux différents (places, parcs, cimetières, petits et hauts-lieux bruxellois), et 67 conteurs bruxellois et wallons (et même un néerlandophone) ont réalisé plus de 300 prestations pendant une semaine.

Cette opération a pu être réalisée avec un budget de 90.000 € grâce à l'enthousiasme rencontré auprès de tous les conteurs de la Communauté française et il est prévu de la rééditer en 2009. Cette année un travail de réflexion sera poursuivi sur la situation professionnelle des conteurs et leur formation, ainsi que sur la promotion de la littérature orale francophone. Par conséquent, une attention particulière sera apportée aux projets qui permettront d'accroître la programmation du conte dans les divers lieux culturels de la région ainsi qu'auprès du jeune public.

De même, une collection « Bruxelles se conte » (format petits cahiers) sera initiée; des auteurs qui vivent et travaillent à Bruxelles, seront invités à écrire des « histoires urbaines à dire ».

Valoriser la multiculturalité de notre Région

Bruxelles est une ville-carrefour, une ville de rencontres de cultures différentes. Au-delà des difficultés que cela peut générer, il est certain que l'ouverture par rapport aux autres est ce qui fera la richesse de demain.

Depuis 1988, l'organisation biennale du Festival Méditerranéen initié par la Commission communautaire française, a été le signe le plus marquant de la prise en compte de la multiculturalité des habitants de la Région bruxelloise. Sans oublier l'emblématique « Zinneke parade », fête de la rencontre et du métissage que nous soutenons toujours.

Aujourd'hui, Bruxelles est également la seule, ou en tout cas la première, à ouvrir des Maisons des Cultures. Dans la continuité des engagements du début de la législature, le soutien aux projets de Molenbeek et de Saint-Gilles sera poursuivi en vue de stabiliser une programmation d'activités conforme au concept que chaque Maison des Cultures a décliné, de manière complémentaire et spécifique à leur public et à leur réseau culturel.

La Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek, inaugurée en mai 2006, sera dotée d'une salle de spectacles qui devrait voir le jour en 2008, pour autant que les subsides fédéraux suivent (2007 : 160.000 € et 2006 : 140.000 €).

La Maison des Cultures de Molenbeek a été fidèle aux objectifs de programmation qu'elle s'était fixée. Des activités régulières (hebdomadaires et mensuelles) donnent le rythme nécessaire pour un travail en profondeur avec la population.

Depuis un an et demi elle a lancé plus de 200 activités différentes centrées sur l'art de vivre ensemble, au service de 35.000 participants de tous les âges provenant de la commune et au-delà. Pour n'en citer que quelques unes :

- plus de 400 personnes (enfants dès 3 ans et adultes) fréquentent maintenant chaque semaine les ateliers de la Maison;
- les dimanches à la Maison, tous les premiers dimanches du mois, explorent une culture particulière par la littérature, la musique, la photo, le film et la gastronomie (Lahore capitale culturelle du Pakistan a réuni plus de 300 personnes, dont un nombre très important de pakistanais qui ont franchi pour la première fois la porte de la Maison des Cultures).

Quant à la Maison des Cultures de Saint Gilles, son inauguration a eu lieu en septembre dernier. Ce nouvel espace accueille de manière permanente l'association des Portugais Émigrés en Belgique ainsi que l'asbl Radio Alma, une station considérée comme la fréquence méditerranéenne de Bruxelles.

Elle s'adresse en premier lieu à la société multiculturelle qui caractérise la population saint-gilloise (plus de 140 nationalités sont présentes) vis-à-vis de laquelle elle entend instaurer une dynamique d'échanges et de croisements culturels comme des croisements de publics avec la collaboration de son tissu associatif social et culturel de toutes origines.

Dans ce domaine, il est également important de favoriser l'apprentissage des langues étrangères par les lecteurs francophones. Dans ce sens, le soutien au Fonds de littératures étrangères, initié par la Commission communautaire française, au sein des bibliothèques communales, sera maintenu. Quant au Centre de Littérature Jeunesse à Bruxelles, une aide à son installation et à son fonctionnement a été initiée en 2006 et renforcée en 2007 pour permettre la mise à disposition d'une large collection d'ouvrages pour la jeunesse avec une attention particulière pour la production belge francophone. Le Centre se concentre déjà sur des projets spécifiques comme celui de l'édition d'une revue mettant en exergue des livres sélectionnés pour la jeunesse dans les deux langues (français et néerlandais).

Par ailleurs, le soutien aux associations d'éducation permanente qui privilégient les projets de sensibilisation à l'animation interculturelle représente la moitié des moyens dont la ministre dispose pour ce secteur (17 projets/35 pour 213.000 € sur une AB de 420.000 €).

Renforcer l'accessibilité à la culture

Ouvrir à tous l'accès à la culture reste une priorité de la Commission communautaire française dans la mesure où celle-ci garantit le bon accomplissement démocratique de notre société.

Un soutien accru à l'asbl Article 27 permet aujourd'hui à plus de 35.000 bruxellois à bas revenus de pouvoir assister à des manifestations culturelles pour la modique somme de 1,25 €.

Toutefois, rencontrer uniquement l'aspect économique de l'accès à la culture serait insuffisant s'il n'existait pas des lieux et des projets propices à sensibiliser et à initier aux arts et à la culture.

Ateliers ouverts dans les quartiers, ou prestataires de services à la demande d'institutions sociales ne bénéficiant pas de subsides pour des activités culturelles (services sociaux, homes, prisons, hôpitaux...), le soutien aux nombreux ateliers créatifs pour enfants et adultes joue un rôle important dans ce domaine et sera renforcé.

La complémentarité effective entre l'enseignement et la culture prépare les enfants à une participation culturelle plus active hors de l'école. Le programme « Anim'action » a été renforcé depuis le début de la législature et les projets en partenariat entre opérateurs culturels et écoles permettent chaque année d'initier aux arts et à la culture un grand nombre d'enfants. En 2007, 83 projets ont été retenus et leur qualité est largement reconnue par un jury indépendant.

L'initiation scolaire au théâtre et à la danse dès le plus jeune âge prépare également un nouveau public. Le soutien dans ce domaine a principalement été sollicité dans le cadre de créations contemporaines : à ce jour, pour l'année 2007, 364 animations ont touché près de 8.500 élèves provenant majoritairement de l'enseignement primaire.

À l'avenir, les efforts viseront particulièrement les jeunes de l'enseignement secondaire. Dans ce cadre, le règlement actuel pour l'initiation du public scolaire au théâtre et à la danse sera adapté afin de répondre à de nouveaux besoins dans ce domaine.

Avant de clôturer son intervention, la ministre veut encore dire l'importance qu'elle accorde aux petites structures de diffusion culturelle et artistique qui favorisent une proximité qui entrave moins certains publics que les grandes infrastructures culturelles effrayent encore. Dans ce domaine, le soutien aux cafés-théâtres a été augmenté pour favoriser la programmation de créations artistiques plus accessibles.

Enfin, parmi les petits projets marquants soutenus par la Commission communautaire française, la ministre en cite un seul : le prix de la Fondation Raymond Leblanc octroyé par la Commission communautaire française.

Ce prix permet d'aider chaque année des jeunes artistes de la Bande dessinée et constitue une véritable aide au lancement de leur carrière. Il comporte pour l'artiste primé un montant de 10.000 €, une exposition de son travail et une publication aux éditions du Lombard. Ce prix n'a pas un seul équivalent de cette importance dans toute l'Europe !

C'est dire que les faibles moyens dont elle dispose n'empêcheront pas la Commission communautaire française de continuer à assurer ce rôle précurseur qui lui permet d'être à l'origine de multiples initiatives car c'est ce qui fait sa spécificité.

Division 25 – Transport scolaire

La politique des transports scolaires relevant de la Commission communautaire française concerne tant le transport des enfants qui fréquentent en Région de Bruxelles-Capitale, tous réseaux confondus, l'enseignement spécialisé et que le transport interne des enfants des établissements scolaires de la Communauté française.

La prise en charge du transport des enfants qui fréquentent l'enseignement spécialisé couvre, selon le cas, l'organisation de circuits de transports spécifiques ou les abonnements scolaires pour ces enfants.

Les affectations budgétaires pour l'ajustement 2007 et l'initial 2008 sont marquées par un accroissement significatif des moyens consacrés à la politique des transports scolaires. En effet, le budget total de cette division connaît une augmentation de plus de 7 %. Cet accroissement permet de répondre de manière adaptée aux réalités et aux besoins des enfants qui fréquentent les établissements scolaires spécialisés.

Application de la règle un enfant/une place

L'augmentation du budget ajusté 2007 pour les frais de transport permet de financer les 5 circuits supplémentaires qui ont dû être mis en place à la rentrée de septembre pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves transportés et répondre ainsi à la règle un enfant/une place.

Le crédit alloué pour 2008, connaît une augmentation de 316.000 €, soit un accroissement de 5 % par rapport à l'initial 2007. Ce crédit couvre l'organisation de 167 circuits véhiculant plus de 2.800 enfants.

Un convoyeur pour chaque trajet

Le budget 2008 connaît une augmentation de 247.000 €, correspondant à un accroissement de 13 % par rapport à l'initial 2007. La réglementation des transports scolaires souhaite la présence d'un convoyeur sur les trajets qui le nécessitent.

Pratiquement, celui-ci doit veiller à ce que le transport se déroule dans les meilleures conditions pendant toute la durée du déplacement. Il répond également aux questions et inquiétudes des parents.

Les moyens alloués pour 2008 permettent d'assurer la présence d'un convoyeur sur 160 des 167 circuits.

La réduction des temps de parcours

La durée des trajets reste une question épineuse. On connaît la difficulté de se déplacer à Bruxelles en pleine heure de pointe.

Pour parer à ces difficultés, plusieurs mesures sont prises, telles que l'utilisation des sites propres de la STIB et la réorganisation des circuits avec le logiciel d'optimisation des circuits « Win Route ».

Les moyens alloués en 2008 permettent de poursuivre cette réorganisation des circuits. Ses effets devraient être connus pour la prochaine rentrée scolaire.

Le transport interne des élèves

Enfin, pour assurer le transport interne des élèves qui fréquentent les établissements de l'enseignement de la Communauté française, un crédit spécifique inchangé est alloué en 2008 pour couvrir les frais de location de bus sans chauffeur.

Ce crédit permet de remplacer les bus défectueux, hérités de la Communauté française.

Division 26 – Formation professionnelle Support général de la politique de formation professionnelle (programme 1)

En tant que ministre en charge de la Formation professionnelle, Mme Françoise Dupuis tient à poursuivre et à consolider les actions de formation professionnelle qui contribuent au recyclage et au perfectionnement des chercheurs d'emploi, au développement de nouveaux socles de compétences, à l'acquisition d'aptitudes professionnelles en adéquation avec le marché de l'emploi.

Le Collège de la Commission communautaire française en a fait sa priorité.

Les actions de formation professionnelle organisées par Bruxelles Formation et ses partenaires concernent aujourd'hui près de 9500 demandeurs d'emploi par an. C'est donc une augmentation 2000 nouvelles places de formation (30 %) depuis le début de cette législature, essentiellement à destination des demandeurs d'emploi les moins qualifiés dans le domaine des langues, de l'initiation à l'informatique, de l'aide aux personnes et de l'Horeca, entre autres.

Le budget ajusté 2007 de la division 26 – Formation professionnelle – est marqué par une adaptation technique mineure de certains crédits : modification du plan d'ordonnement lié au programme d'évaluation du Fonds social européen, du crédit destiné à la formation continuée et celui de l'embauche compensatoire.

On en vient maintenant aux affectations budgétaires du budget initial 2008.

Dans le cadre des crédits prévus au support de la politique générale de formation professionnelle (programme 1), les actions liées à l'accompagnement pédagogique des stagiaires en entreprises se poursuivront. Elles donnent en effets des résultats plus qu'encourageants quant à la mise à l'emploi.

Le programme de renforcement de l'apprentissage du néerlandais à destination des élèves du 3ème cycle des écoles en discrimination positive de la Région, lancé en 2006 se poursuivra durant l'année scolaire 2008-2009.

Ce programme original qui en est à sa seconde édition rencontre un vif succès puisque près de 180 jeunes issus de 14 écoles en discrimination positive y participent. Les crédits permettront de financer les frais liés aux cours de communication néerlandaise organisés tout au long de l'année dans l'enseignement de promotion sociale et la prise en charge des stages d'immersion en Flandre et aux Pays-Bas durant les vacances scolaires.

L'organisation des épreuves de validation des compétences dans les centres agréés bruxellois continuera elle aussi à être soutenue.

Un crédit de 500.000 €, identique à celui de 2007, est prévu pour financer ces initiatives.

Le financement de l'accord du non-marchand occupe également une place importante dans le budget 2008 de ce programme 1.

Pour assurer l'application stricte de l'accord du non-marchand aux travailleurs du secteur de l'insertion socio-professionnelle, une augmentation des crédits de 3 %, soit 144.000 €, permet d'assurer la revalorisation salariale du personnel des équipes de base des opérateurs agréés.

Par ailleurs, des crédits supplémentaires sont également alloués à la réalisation de cet accord non-marchand pour financer les heures liées à l'embauche compensatoire pour l'ensemble du personnel affecté aux tâches d'insertion. Une augmentation du crédit de 90.000 €, soit 11 %, assure cette pérennisation.

Dans le cadre des crédits prévus dans le secteur des classes moyennes (programme 2), le budget ajusté 2007 est marqué par une adaptation mineure du crédit destiné aux initiatives. Il s'agit d'une simple adaptation technique.

Concernant le budget 2008, le poste le plus important est bien évidemment la dotation au service à gestion séparée. Il se voit octroyer 7.664.000 € en 2008, soit une augmentation de 109.000 €. Celle-ci permettra essentiellement de prendre en charge l'indexation des salaires du personnel pédagogique du centre de formation.

Grâce aux efforts financiers réalisés durant les premières années de la législature, la situation de notre unique centre de formation, l'espace formation PME, est maintenant complètement assainie. Les dettes du passé sont résorbées et l'infrastructure a été rénovée. Il peut donc maintenant se concentrer sur sa vraie mission : celle de former.

Une attention particulière sera portée sur l'encadrement des jeunes apprentis, autant en entreprise qu'au centre de formation : une meilleure orientation sera assurée en amont, des classes spécifiques de remédiation seront mises en place et le dispositif d'accompagnement en entreprise sera renforcé.

Un pôle de formation spécifique consacré aux métiers de l'artisanat d'art sera mis en œuvre.

Le dynamisme est de nouveau de la partie dans ce secteur de formation et l'augmentation des inscriptions à ce jour, par rapport à l'année 2006, est un bon indicateur des efforts fournis par tout un chacun : 1480 apprentis pour 1100 en 2006 et 4800 jeunes chefs d'entreprises pour 4100 à fin octobre 2006.

Le budget de la Commission communautaire française pour ce programme couvre également :

- notre intervention dans le fonctionnement de Altis, couple commune aux services administratifs des classes moyennes de Bruxelles et de Wallonie, pour un montant inchangé de 49.000 €,
- les subventions pour des actions visant à soutenir l'esprit d'entreprendre auprès des jeunes ainsi que des programmes de formation continuée destinés aux indépendants, budget en légère diminution mais mieux adapté aux demandes réelles,
- le préfinancement des actions introduites au Fonds social européen dans le cadre de la nouvelle programmation 2007-2013.

Pour ce qui est des affectations budgétaires 2008 destinées à Bruxelles Formation et à ses partenaires (programme 3), elles permettront de consolider et de mieux structurer l'offre de formation disponible afin que celle-ci soit pleinement effective et réponde au mieux aux attentes des publics peu qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail.

Une augmentation de 3 % des crédits alloués à Bruxelles Formation permet essentiellement de couvrir les besoins rencontrés au niveau des ressources humaines, d'effectuer une série de travaux indispensables aux infrastructures et de consolider l'important développement de l'offre de formation entamé dès 2005 au sein des centres de Bruxelles Formation.

Cette offre de formation continuera à être particulièrement orientée vers les formations de base et les formations professionnelles en adéquation avec les secteurs dits en pénurie

de main d'œuvre, et ce afin de mieux répondre aux attentes des publics peu qualifiés, les plus fragilisés sur le marché du travail. Un accent particulier sera mis sur le développement du pôle de formation aux métiers de la logistique.

Une attention particulière sera portée aux articulations entre les dispositifs de formation professionnelle et les secteurs professionnels, notamment via les fonds sectoriels, pour la détection, l'élaboration et la mise en place de nouvelles formations en adéquation avec les secteurs porteurs d'emploi de la Région, pour une participation concertée aux centres de références régionaux ainsi que pour l'accueil et l'accompagnement des stagiaires en entreprises.

L'augmentation de 2 % de l'allocation de base 46/06 permet, quant à elle, de poursuivre et d'intensifier au maximum les actions organisées en partenariat avec les organismes d'insertion socioprofessionnelle. Cette augmentation permet essentiellement de prendre en charge l'augmentation des coûts stagiaires liée au développement de l'offre de formation (dont l'augmentation du coût de leur assurance).

Division 29 – Enseignement

Dans le secteur de l'enseignement, l'ajustement du budget 2007 se traduit par des adaptations des crédits mais également par un effort particulier consenti pour effectuer certains travaux.

Efforts sur le site du CERIA pour des travaux urgents à entreprendre dont, notamment, la rénovation de la toiture et de la façade de la piscine.

Efforts également par l'augmentation du budget de biens durables pour permettre un nettoyage quotidien de la piscine et l'amélioration de la qualité de l'eau.

Afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles, une adaptation sur les rémunérations du personnel d'enseignement des écoles de la Commission communautaire française, excepté la Haute-École Lucia de Brouckère, a été rendue possible, sans préjudice pour le personnel (statutaire et contractuel), en vue de les faire coïncider au niveau réel des dépenses.

La ministre termine cette description de l'ajustement 2007 en rappelant que la non utilisation de crédits prévus pour la dotation du service à gestion séparée des bâtiments (4.211.000 €) est essentiellement liée aux délais d'adjudication et à la mise en exécution de plusieurs dossiers :

- sur le campus du CERIA le projet de construction du bâtiment 15 Bis suite à la vente du bâtiment 15 à la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC),
- sur le site de Redouté-Peiffer, les travaux de finition dont ceux relatifs à la toiture.

Enfin, une partie des crédits d'ordonnancement pourra être revue à la baisse compte tenu d'adjudications moins

onéreuses que prévues, par exemple : sur le site du Bon Air, les projets de travaux des aménagements de la section horticulture de l'institut Redouté-Peiffer ont été limités tout en maintenant le projet confié au bureau d'études.

Pour 2008, les budgets destinés au « Complexe sportif » et aux « Activités parascolaires à caractère pédagogique » demeurent stables avec la volonté d'assurer la continuité des politiques de subvention de ces activités parascolaires à caractère pédagogique, qu'il s'agisse notamment des écoles de devoirs, les initiatives de tutorat dans les écoles, ainsi que le développement de la citoyenneté dans les établissements scolaires de tous les réseaux.

Dans le cadre de l'activité « enseignement », le budget de la Commission communautaire française continue d'assurer la scolarisation d'un grand nombre d'élèves et d'étudiants dans des formations pointues, porteuses d'emploi.

Les crédits de personnel, pour 2008, ont été fixés sur base des données fournies par l'administration, en tenant compte de la réalité constatée en 2007. Les montants fixés permettent en outre de pouvoir répondre ponctuellement à des besoins urgents et précis.

Au niveau des infrastructures, les efforts importants de rénovation entrepris seront poursuivis dont, par exemple, les travaux liés à la sécurité, à l'entretien des façades et des ateliers sur le site du CERIA.

Le crédit « bâtiments » sera maintenu au même niveau que celui de cette année. Il couvrira également le suivi du projet de construction du bâtiment 15 Bis devant servir à accueillir les ateliers de boulangerie, pâtisserie et chocolaterie, ainsi que certaines formations dans le cadre du Centre de Technologies Avancées (CTA) pour lequel une nouvelle dotation de 200.000 € sera créée.

Trois axes prioritaires demeureront le socle de notre politique en matière d'enseignement :

- le premier sera de maintenir cette qualité de formation, propre à notre pouvoir organisateur,
- le second sera de poursuivre les chantiers de rénovation de nos campus d'enseignement;
- le troisième sera de l'adaptation de l'offre d'enseignement aux réalités du marché du travail dans notre Région.

2. Discussion et examen des tableaux

*Division 11 – Culture, Jeunesse Education permanente,
Audio-visuel et Enseignement Programme 1 et 2 –
(Activités 1 et 3)*

M. Alain Leduc (PS) se félicite des politiques menées par la Commission communautaire française en matière

culturelle. Plus que jamais, la Commission communautaire française apparaît comme un outil indispensable au bien-être culturel des francophones bruxellois.

Son rôle lui paraît fondamental, notamment dans sa politique de soutien à des institutions culturelles de proximité, de découverte et d'échange telles les deux Maisons des Cultures, ou encore, d'accès à la culture aux publics les moins favorisés. Les récentes déclarations appelant à sa suppression pure et simple lui apparaissent, dès lors, plus que jamais inacceptables et irresponsables. Il ne saurait être question de toucher à la Commission communautaire française.

Pour sa part, il souhaiterait avoir davantage d'informations sur un récent article de presse faisant part de la décision de la Communauté française de dégager pour 2008 des marges supplémentaires à la Commission communautaire française. Sa dotation à celle-ci n'ayant jamais été, sauf exception, indexée, il se demande s'il s'agit d'une sorte de rattrapage ou d'une véritable augmentation. Il signale les chiffres contradictoires parus dans la presse : il est tantôt question d'un apport de 683.000 €, tantôt de 400.000 €, voire des deux sommes cumulées. Il s'interroge dès lors sur la véracité de cette information et se demande, dans l'affirmative, vers quelles politiques ces éventuels crédits seront affectés.

Mme Isabelle Molenberg (MR) se félicite des actions destinées à renforcer le caractère francophone de Bruxelles. Plus que jamais, Bruxelles reste la troisième métropole francophone mondiale. Pour sa part, elle souhaiterait davantage d'informations sur l'état d'avancement des travaux d'aménagement relatifs à des institutions culturelles francophones clefs, tels la *Maison de la Francité*, le *Théâtre de la place des Martyrs* ou encore le *Musée du jouet*. Elle s'interroge notamment sur certains reports de travaux (AB 1.1.61.35).

Elle s'intéresse ensuite à l'AB 33.01 (*Subvention aux associations privées*). A lire le cahier justificatif, les crédits affectés à cet article budgétaire sont consacrés « à l'octroi de subventions aux centres culturels non reconnus en vue de leur permettre d'accéder à une reconnaissance éventuelle par la Communauté française ». Elle souhaiterait savoir quels sont les centres culturels concernés et si le rôle de la Commission communautaire française est bien de favoriser leur reconnaissance ?

Elle s'interroge, ensuite, sur la politique menée en matière linguistique dans les bibliothèques publiques. A lire l'exposé général, il apparaît que la nouvelle revue du *Centre de Littérature Jeunesse* de Bruxelles (AB 1.3.43.00) mettra en exergue non seulement des livres jeunesse rédigés en langue française mais aussi en langue néerlandaise. S'agissant du Fonds de littératures étrangères, initié également par la Commission communautaire française, elle souhaiterait savoir quelles sont les langues concernées par la politique d'achat (1.3.62.33).

Mme Viviane Teitelbaum (MR), pour sa part, estime judicieux de doter les bibliothèques publiques bruxelloises d'un important fonds de livres en langues étrangères. S'agissant du fonds spécifique en langue néerlandaise et de la politique d'ouverture menée par le *Centre de littérature jeunesse*, elle s'interroge sur un éventuel cofinancement de la VGC. En ce qui concerne les *Maisons des Cultures*, il lui revient que la ministre avait évoqué la possibilité de poursuivre l'expérience de Saint Gilles et de Molenbeek dans d'autres communes bruxelloises. La commune d'Ixelles, forte de ses 157 nationalités différentes, serait à ses yeux un candidat idéal.

Elle s'interroge, enfin, sur la pertinence d'avoir deux articles budgétaires différents pour Télé-Bruxelles. Ces deux articles pourraient logiquement être fusionnés. Le premier article intitulé « Subvention à Télé-Bruxelles » (1.6.33.01) recouvre, en effet, un montant de 90.000 €, supposé exceptionnel mais évidemment récurrent compte tenu de l'importance de la dette de Télé-Bruxelles.

Tout aussi récurrent, lui apparaît le montant « extraordinaire » de 100.000 € inscrit dans l'autre AB (« Subvention extraordinaire »), destiné, quant à lui, à créer un fonds de réserve pour les prochaines élections de 2009. Compte tenu du système électoral belge, il lui paraît logique d'intégrer les fonds prévus pour la couverture des élections dans le budget général de la télévision. Quoi de plus ordinaire qu'une élection en Belgique ! Elle se demande, par ailleurs, si cette procédure de création d'un fonds de réserve est bien légale.

Mme Céline Delforge (Ecolo) se réjouit des politiques nouvelles initiées par le Collège et ce, malgré des marges de manœuvre évidemment réduites. A ses yeux, la politique de la Commission communautaire française va dans le bon sens en ce qui concerne l'accès à la culture pour tous les citoyens. Elle se réjouit notamment de la politique de soutien à la lecture publique, clef de l'intégration sociale. Pour sa part, elle souhaiterait également avoir confirmation de l'éventuelle augmentation de la dotation de la Communauté française.

M. Joël Riguelle (cdH) entend également signifier le soutien indéfectible de son groupe à la Commission communautaire française qui apparaît, plus que jamais, comme un instrument incontournable et privilégié de mixité culturelle et sociale, tout particulièrement attaché au service des personnes.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture), remercie les différents intervenants pour leur soutien à sa politique culturelle de proximité.

En réponse à Mme Teitelbaum, la ministre reconnaît qu'à terme, la mission de couverture des élections se trouvera intégrée dans le cadre des missions globales telles que définies par le contrat de gestion.

Toujours en réponse à Mme Teitelbaum, elle confirme l'intention du Collège de ne pas créer de nouvelles *Maisons des Cultures*. Les maisons de Saint Gilles et Molenbeek-Saint-Jean sont accessibles et profitent à l'ensemble des Bruxellois. Bruxelles est riche de ses 19 communes qui contribuent, toutes, par des centres et/ou institutions culturelles originales, au bien-être culturel des bruxellois. C'est le cas d'Ixelles et de son magnifique musée de la peinture. Il n'y a pas lieu de démultiplier les institutions.

La ministre rappelle que le soutien aux bibliothèques publiques est l'une des priorités du Collège, d'où la politique en faveur du *Centre de littérature jeunesse*, conçu comme une véritable centrale d'expertise pour les enseignants. Ceux-ci pourront y trouver des ouvrages qu'on ne trouvera nulle part ailleurs. Ils pourront également trouver dans sa revue des informations et des résumés commentés d'ouvrages jeunesse en langue française mais aussi néerlandaise. Quoi de plus normal, à ses yeux, dans une région où le néerlandais est la seconde langue officielle. Tout aussi évident lui paraît le fait que ce service, destiné aux enseignants francophones, n'a pas à être (co-)financé par la communauté flamande.

En ce qui concerne le *Fonds de langues étrangères*, elle se réjouit de l'avancée des dernières années. Tout doucement, les collections s'étoffent pour atteindre, même dans le cas des langues moins usitées, la taille utile minimale, soit 500 titres. Ce fonds concerne aussi bien l'anglais que le russe, le néerlandais, l'allemand ou encore le grec. Ici aussi tous les crédits sont francophones.

En ce qui concerne les Centres culturels non reconnus, la ministre rappelle qu'il n'est pas de la compétence de la Commission communautaire française de les faire reconnaître par la Communauté française.

C'est bien à chacun de ces trois centres – Woluwé-Saint-Pierre, Auderghem et Uccle – de s'y atteler, si tant est évidemment qu'ils le souhaitent. Ils n'en reçoivent pas moins des subsides ponctuels de la Commission communautaire française.

En ce qui concerne la question relative au financement de la Communauté française, elle confirme la majoration des crédits de 683.000 €. A toutes fins utiles, elle rappelle qu'à une exception près, la dotation versée à la Commission communautaire française n'a jamais été indexée et que la majoration ne concerne que la seule dotation culturelle. Il ne s'agit donc pas d'une augmentation globale. Reste qu'avec les 683.000 € supplémentaires, la dotation culturelle sera désormais portée à 9.800.000 €. Grosso modo, il s'agit d'une indexation de l'ordre de 7 % qui, même si elle ne recouvre pas vraisemblablement tout le retard, est loin d'être négligeable. Cette majoration doit être comprise comme un signe supplémentaire de solidarité intra-francophone.

Mme Dupuis confirme tout à la fois que les 683.000 € sont bel et bien inscrits dans le projet de budget de la Com-

munauté française et qu'elle a, d'ores et déjà, préparé un projet prévisionnel d'affectation dans différentes AB culturels. Tout dépendra de la volonté du Collège d'affecter ces 683.000 € dans la culture. Comment oublier, en effet, que la Commission communautaire française est en déficit ! Pour sa part, et à titre d'exemple, elle aimerait augmenter de 7 % les crédits affectés aux « para-COCOF », de même qu'à Télé-Bruxelles qui ne serait pas mécontent de pouvoir moderniser ses studios. De toutes les manières, il faudra d'abord mettre au point une technique budgétaire. Il faudra une action concomitante au niveau du Budget des Voies et Moyens. La ministre estime possible l'intégration du montant par le biais d'un amendement déposé en séance plénière. Elle ne peut, en tout cas, que remercier la Communauté française pour son geste en faveur des francophones bruxellois.

Quant aux 400.000 € également évoqués, il s'agirait de tout autre chose. L'information est toute récente. Ils constitueraient une provision pour des actions de coopération intra francophone.

Les commissaires abordent ensuite l'examen des tableaux.

M. Joël Riguelle (cdH) s'interroge sur l'augmentation de 15.000 €, à l'AB 1.1.33.03 (Subvention en faveur des arts du cirque).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) signale qu'il s'agit d'une simple opération de transfert d'un autre article. Il n'y a pas d'argent supplémentaire.

Mme Isabelle Molenberg (MR) propose de modifier le commentaire de l'AB 33.01 (page 7 du cahier explicatif) dans la mesure où la ministre a confirmé que la vocation de la Commission communautaire française n'est pas de pousser à la reconnaissance des centres culturels non agréés par la Communauté française.

Tout en comprenant le sens de la remarque de la députée, Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) estime que les crédits versés ponctuellement aux trois centres concernés peuvent être considérés comme autant d'incitatifs à une éventuelle reconnaissance.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaiterait voir annexer au rapport la liste de toutes les subventions (fédérale, régionale, communale, communautaire, etc.) allouées aux deux Maisons des Cultures bruxelloises (AB 1.1.43.20).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) précise qu'elle ne peut en aucun cas répondre à cette demande. Elle ne peut, pour sa part, exiger que la justification de l'utilisation des crédits versés par sa propre administration. La Commission communautaire française n'a pas la tutelle administrative sur ces « Maisons ».

M. Alain Leduc (PS) insiste, quant à lui, sur le principe d'autonomie associative. Les associations se créent de ma-

nière volontariste parce qu'elles souhaitent porter un projet. Elles peuvent tout à fait s'orienter vers différents pouvoirs publics auxquels elles devront, à chaque fois et séparément, pouvoir rendre compte.

Mme Isabelle Molenberg (MR) réitère sa question relative l'AB 1.1.61.35 (dotations au SGB bâtiments publics). Elle souhaite connaître le planning des travaux prévus en 2008, notamment en ce qui concerne la Maison de la Francité.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) entend rassurer l'intervenante. Tous les crédits d'investissement sont maintenus. Tous les travaux seront évidemment effectués. De manière générale, elle précise la complexité de tout travail de rénovation et d'aménagement. Les impondérables sont nombreux. Il n'est pas toujours possible d'effectuer les travaux de rénovation comme planifiés. Ce qui est certain est que la Commission communautaire française répond au fur et à mesure des possibilités.

Dans le cadre de l'activité 2 comme de l'activité 3, Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaiterait voir joindre au rapport la liste des associations bénéficiaires (AB 33.01). Pour le cas de l'activité 2, elle souhaiterait avoir des informations sur la mode opératoire de l'asbl *Article 27*. Quels sont ses choix et partenaires culturels ?

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) souligne que les crédits de l'AB 33.01 de l'activité 2 permettent d'exécuter l'application des règlements dans les secteurs de la danse et du théâtre et ce, particulièrement en matière d'initiation scolaire, de promotion à l'étranger et d'aide aux compagnies pour l'engagement de jeunes stagiaires comédiens, metteurs en scène et scénographes francophones et bruxellois. Les crédits permettent aussi de soutenir le réseau de huit associations au titre de Scènes chorégraphiques en Région bruxelloise, la promotion du programme de ce réseau, de subventionner le Théâtre des Martyrs, le Centre International de Formation aux Arts de la Scène (CIFAS), la Maison du Spectacle – La Bellone, la Biennale de la Chanson française, l'opération Rallye « Chantons français » ainsi que les nombreuses petites infrastructures de création, de diffusion et de promotion de la jeune création, les initiatives émergentes et les spectacles de théâtre amateur en Région bruxelloise.

S'agissant de l'asbl *Article 27*, elle rappelle que l'objectif de cette association est de faciliter l'accès à la culture aux publics défavorisés. Si la Commission communautaire française peut exiger la justification de l'utilisation de ses crédits, elle peut difficilement s'ingérer dans ses choix culturels.

La ministre se propose de joindre au rapport les listes des associations des bénéficiaires, complétées des montants, des deux AB 33.01 (act. 2 et 3).

Par rapport à l'activité 5, M. Joël Riguelle (cdH) s'interroge sur l'augmentation de 20.000 € de la subvention à

Télé-Bruxelles (AB 33.02). Il fait ensuite remarquer une apparente anomalie à l'intitulé de l'AB 33.04. Cet intitulé évoque en effet un « *Partenariat rédactionnel de Télé-Bruxelles avec radio BXL* ». Or, non seulement cette radio liée au groupe RTL n'existe plus mais le partenariat semble bien avoir été transféré vers *Vivacité* une radio liée, quant à elle, à la RTBF. Il propose que l'intitulé soit réécrit en fonction de la nouvelle réalité.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) s'interroge à nouveau sur le montant de l'intervention de la Commission communautaire française dans la résorption du déficit de Télé-Bruxelles (AB 33.02). Elle revient ensuite sur les 100.000 € prévus pour couvrir les élections régionales de 2009 (AB 33.03).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Culture) estime à 200.000 € le montant nécessaire à couvrir une élection. Ce montant a été étalé sur deux ans pour d'évidentes raisons budgétaires. Le déficit cumulé de Télé-Bruxelles est de l'ordre de 900.000 €. Ce déficit, dont a hérité l'actuel gouvernement, est depuis 2003 l'objet d'un remboursement à raison de 90.000 € par an.

La ministre reconnaît que l'intitulé de l'AB 33.02 devrait être modifié en fonction de la nouvelle donne : BXL a bien été remplacée par *Vivacité*.

Division 25 – Transport scolaire

Constatant une augmentation des crédits à l'AB 12.03 (Frais de transport) dans le cas de l'ajustement 2007 comme de l'initial 2008, M. Joël Riguelle (cdH) souhaiterait des précisions quant à celle de 2008. Si pour 2007, cette augmentation semble justifiée par la création de 5 nouveaux circuits, il se demande ce qui la justifie pour 2008.

Mme Isabelle Molenberg (MR) se désolé de la persistance de sérieux problèmes dans l'organisation de certains trajets scolaires. Des enfants sont parfois amenés à devoir effectuer des trajets de 3 à 4 heures par jour. Cette situation lui paraît d'autant plus inacceptable qu'elle touche des enfants handicapés. Lors d'une précédente intervention, la ministre l'avait assurée de réelles améliorations grâce au logiciel WIN ROUTE. Qu'en est-il exactement ? Les tests sont-ils terminés, nécessitent-ils une adaptation ?

Elle voudrait encore savoir si de nouveaux circuits vont être créés en 2008 et si les nouveaux convoyeurs sont déjà opérationnels ou ne le seront qu'à partir du 1^{er} janvier 2008.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge du Transport scolaire) comprend les préoccupations de la députée relative à la durée de certains circuits. Cette question est évidemment prioritaire. Pour parer à ces difficultés, plusieurs mesures ont été prises, telles que l'utilisation des sites propres de la STIB et la réorganisation des circuits

avec le logiciel d'optimisation des circuits « Win Route », actuellement en cours d'évaluation. Cette évaluation devrait être terminée pour la fin de l'année scolaire. Pour sa part, elle se déclare optimiste quant à ses effets sur la durée des temps de trajet.

Elle confirme ensuite que les cinq nouveaux circuits, dotés chacun d'un convoyeur, sont opérationnels depuis septembre 2007 et précise qu'il n'y aura pas de nouveaux circuits en 2008. Dix nouveaux postes de convoyeurs seront toutefois bien créés. Elle propose de joindre au rapport la ventilation de l'AB 12.03. L'augmentation 2008 s'explique notamment par une revalorisation des tarifs des transporteurs de 2 %.

Division 26 – Formation professionnelle

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) remercie la ministre pour la clarté de son exposé. Celui-ci démontre la volonté du Collège de doter la formation professionnelle des moyens nécessaires et ce, malgré des crédits limités. Pour sa part, il se réjouit des liens tissés avec le privé, notamment via les fonds sectoriels.

L'orateur voudrait avoir des informations complémentaires sur la manière dont la Commission communautaire française envisage, d'une part, de développer l'articulation entre le développement de l'offre et les métiers en pénurie et, d'autre part, de faire appel aux fonds sectoriels pour qu'ils investissent davantage dans l'offre de formation.

En ce qui concerne les 500.000 € relatifs aux « Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique » (AB 01.01), il voudrait en savoir davantage sur d'éventuels nouveaux projets prévus en 2008. Il désire encore savoir combien d'élèves sont exactement concernés par le programme de renforcement de l'apprentissage du néerlandais : sont-ils 150 élèves comme l'indique le cahier explicatif en sa page 59 ou 180 comme l'a signalé la ministre dans sa présentation ?

Constatant une augmentation des crédits à l'AB 43.05 du programme 3 (« Subventions à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions... »), il souhaiterait en connaître les raisons et demande si de nouvelles formations vont être proposées en 2008. L'orateur s'interroge enfin sur le mode opératoire du préfinancement « Fonds social européen » des OISP agréés. Il s'interroge sur le fait que le préfinancement soit désormais assuré par la Communauté française.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) confirme que ce sont bien 180 jeunes qui ont bénéficié du programme de renforcement linguistique en langue néerlandaise et que depuis 2005, il ne revient plus à Bruxelles Formation de préfinancer les programmes du FSE mais à la Communauté française.

Pour sa part, elle se félicite des liens tissés avec le privé. Elle considère qu'ils sont désormais de l'ordre de la rou-

tine. Elle rappelle que le gros paquet de l'apport des fonds sectoriels se fait évidemment à travers les Centres de Références. Après discussion, il revient aux fonds de pourvoir aux équipements nécessaires et à la Commission communautaire française, les formateurs.

Elle confirme que la question de l'offre et des métiers en pénurie est examinée de manière prioritaire. On s'efforce de répondre au plus près aux demandes.

En ce qui concerne l'utilisation des 500.000 € relatifs aux 'Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique' (AB 01.01), la ministre fournit les montants accordés au 1^{er} novembre dans le cadre de cet AB :

- Financement des actions de validations des compétences : 25.000 €
- Accompagnement pédagogique des stagiaires en entreprise : 225.000 €
- Actualisation de l'état des lieux sur l'offre de formation professionnelle (étude) : 30.000 €
- Stages en immersion linguistique : 88.500 €, sans réviser à la hausse
- Promotion des langues en Région bruxelloise : 35.000 €.

Elle signale, en réponse à M. Hamza Fassi-Fihri, que les montants relatifs à la « Formation sociale pour les opérations en immersion linguistiques » ne sont pas encore disponibles.

Les commissaires passent à l'examen du tableau relatif au programme 1.

S'intéressant également à l'AB 01.01 (Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique), Mme Carine Vyghen (MR) se demande si des dispositifs spécifiques ont été prévus pour les « articles 60 », chômeurs en situation précaire s'il en est. Compte tenu de leur expérience professionnelle passée, elle estime qu'ils devraient bénéficier en priorité d'une formation.

Cette députée s'interroge sur le nombre des participants aux stages linguistiques en entreprise et sur leur coût.

De manière générale, s'agissant de l'apprentissage des langues, elle ose espérer qu'on fasse appel à une pratique pédagogique réellement innovante, bref autrement efficace que dans l'enseignement secondaire.

La députée voudrait encore connaître les montants alloués aux trois Centres de Références bruxellois (CDR) et savoir s'il est question d'en créer de nouveaux. Dans la mesure où pour 2008 l'objectif est de délivrer 300 nouveaux

titres de validation des compétences à des demandeurs d'emploi bruxellois, elle s'interroge sur le nombre de titres délivrés en 2007. Elle voudrait savoir, enfin, si une partie du budget est directement allouée aux CDR qui, rappelle-t-elle organisent certaines validations, et quelle est la répartition de ces financements par CDR.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) voudrait éviter tout risque de confusion. Elle précise que le terme « innovant » peut aussi avoir la signification de « neuf ». L'AB 01.01 (« Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique ») a été créée pour permettre le financement d'initiatives, certes nouvelles mais, pas toujours innovantes en matière pédagogique. Il en est ainsi du programme d'accompagnement des stagiaires en entreprise. D'un autre côté, cette AB intègre aussi des initiatives réellement innovantes, comme dans le cas du programme renforcé de l'apprentissage du néerlandais qui vise les jeunes du 3^{ème} cycle de l'enseignement secondaire fréquentant une école en discrimination positive. Elle rappelle que ces cours se déroulent dans quatre écoles de Promotion Sociale ainsi qu'à l'étranger pour des stages de courte durée.

Le moins qu'on puisse dire est que les résultats ont dépassé toutes les espérances. Les élèves n'ont pas seulement progressé en néerlandais mais encore dans tous les registres scolaires. Dès le premier stage de 15 jours, organisé de manière traditionnelle autour de Pâques, les élèves se sont avérés à même de s'exprimer correctement en néerlandais. On peut parler de miracle linguistique. A ses yeux, le problème n'est pas tant que cette langue soit mal enseignée mais qu'elle ne le soit que peu ou prou et ce, pour diverses raisons. Chose extraordinaire – elle rappelle que les bénéficiaires de ces stages sont des élèves issus de milieux défavorisés et/ou multiculturels, les organisateurs locaux des stages, en Flandre comme aux Pays-Bas, s'avèrent tout aussi enthousiastes.

En conclusion sur cette question, la ministre précise que ce programme particulièrement innovant a concerné près de 180 jeunes et qu'il ne doit pas être confondu avec les stages linguistiques du Centre langue de Bruxelles Formation qui, quant à lui, forme annuellement près de 1.000 stagiaires.

En ce qui concerne la validation des compétences, 59 titres ont été apparemment délivrés en 2007. On est loin des 300 prévus pour 2008. Ces chiffres s'expliquent notamment par le fait que le système de validation des compétences est désormais traité en accord avec la Région wallonne et la Communauté française, ce qui constitue assurément un gage de qualité mais pas forcément de rapidité. Tout est fait désormais en concertation.

Pour sa part, la ministre serait plutôt d'avis de muscler le programme plutôt que de l'étendre. Il n'y a pas lieu de créer de nouveaux centres et/ou référentiels de formation.

M. Alain Leduc (PS) souhaiterait avoir le nom des trois centres de validation de compétences.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) précise que la Région bruxelloise compte déjà 5 centres de validation :

- Bruxelles Formation – construction, pour les métiers de maçon, carreleur, et d’installateur sanitaires,
- Bruxelles Formation – Bureau, pour la comptabilité,
- L’EPFC, pour le métier de comptable,
- Iris-Tech+, pour le métier d’agent de maintenance,
- Espace formation PME, pour les métiers de carreleur, peintre et coiffeur.

M. Alain Leduc (PS) se réjouit du programme d’immersion linguistique qui constitue, à ses yeux, un bel exemple de partenariat avec la Promotion sociale. Cette opération lui semble toute à la fois pertinente et passionnante. Il lui paraît heureux que l’on s’intéresse enfin à ce niveau de scolarité qui est certainement l’un des moins soutenus. Toutefois, il ne comprend pas pourquoi l’intervention a dû se faire à partir de la compétence formation professionnelle et non de l’enseignement. Il se demande comment, compte tenu des contraintes d’âge, on peut justifier cette approche.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) reconnaît la complexité de la question. Elle rappelle que cette opération trouve son origine dans une demande de contribution de la Communauté française et de la Région wallonne à un programme d’insertion linguistique d’une année à l’étranger pour des élèves justes diplômés du secondaire. Il lui a paru aussi difficile de le refuser aux Bruxellois que de l’appliquer tel quel, notamment pour des raisons budgétaires mais pas uniquement. Comment songer, en effet, à l’appliquer aux plus démunis ? La Commission communautaire française choisit, dès lors, de privilégier un programme tout à la fois moins onéreux (stages courts) et tenant compte des réalités socio-économiques régionales (choix de travailler avec écoles en D+). La ministre rappelle qu’elle n’a pas pour vocation d’organiser l’enseignement à Bruxelles. Elle n’est qu’un simple pouvoir organisateur, bref qu’elle n’a la maîtrise réelle que sur ses propres écoles; d’où précisément le choix de passer par le biais de la formation professionnelle pour des programmes qui peuvent être considérés, somme toute, comme des aides de mise à l’emploi.

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) s’intéresse également au programme d’apprentissage du néerlandais (AB 01.01). Il se demande si, comme dans le cas des élèves, la participation des 18 écoles partenaires s’est déterminée sur base du principe du volontariat. Dans la mesure où les futurs crédits prévus à l’AB 45.25 (contribution de la Commission communautaire française au service francophone des métiers et des qualifications) ne pourront être débloqués qu’après accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire fran-

çaise, il souhaiterait avoir des précisions quant à la date de leur éventuelle libération et aux montants.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) confirme que cet article correspond à un programme intrafrancophone de réorganisation de la CCPQ.

La nouvelle structure fera effectivement l’objet d’un accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française. Cet accord est en voie de finalisation.

En ce qui concerne la question relative à la participation des écoles en discrimination positive (programme d’immersion linguistique), la ministre confirme, d’une part, qu’elles participent toutes au programme sur base volontaire et, d’autre part, que tous les réseaux sont représentés.

Mme Carine Vyghen (MR) souhaiterait avoir des éclaircissements sur l’AB 33.03 (Subventions aux associations d’amateurs d’horticulture et d’apiculture).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) précise que ce programme est destiné à financer des programmes de conférences en matière d’horticulture et d’apiculture et qu’il est identique à celui de 2007. Il permet d’organiser une centaine de conférences par an. Elle se propose de joindre au rapport, la liste ventilée des bénéficiaires de cet article pour 2007. Ces crédits s’inscrivent dans le cadre de la formation continuée.

Les députés passent ensuite à l’analyse des tableaux du programme 2

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) s’interroge sur la diminution de 40.000 € à l’AB. 33.01 (Subvention en matière de formation des indépendants et des classes moyennes).

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de la Formation professionnelle) confirme que ce crédit couvre des subventions pour des actions pilotes destinées à soutenir l’esprit d’entreprise dans les Classes Moyennes et les Petites et Moyennes Entreprises bruxelloises. Elle précise que la Commission communautaire française a répondu à toutes les demandes, ce qui a permis de dériver 40.000 € vers l’embauche compensatoire de l’accord non-marchand.

Il n’y a pas de question relative au programme 3.

Division 29 – Enseignement

Mme Isabelle Molenberg (MR) se réjouit de la création du nouveau Centre de Technologie Avancées (CTA) dédié à l’alimentation sur le campus du CERIA (AB 33.01). Elle voudrait obtenir davantage de détails sur l’affectation des moyens budgétaires. Elle s’interroge aussi sur une éventuelle participation financière de la Région bruxelloise. Elle

rappelle qu'en 2007, la Région avait réalisé un financement spécial de l'ordre de 2.5 millions d'€ à destination de l'enseignement qualifiant. En cas de reconduite du financement, le CTA du CERIA pourrait-il en bénéficier ?

M. Hamza Fassi-Fihri (cdH) souligne que le rapport de la Cour des Comptes relève que le calcul du décompte des élèves francophones et néerlandophones n'a plus été effectué depuis 2003. Il estime qu'il pourrait être intéressant de procéder à un nouveau décompte qui, à ses yeux, ne pourrait qu'être favorable à la Commission communautaire française.

En ce qui concerne l'AB 61.35 (Dotation au service à gestion séparée Bâtiments), Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaiterait voir annexer au rapport l'agenda de mise à jour des travaux planifiés et de ceux déjà réalisés.

Elle voudrait également avoir les données chiffrées relatives à l'AB 74.01 (Achat de biens meubles durables pour les établissements de la Commission communautaire française hors Haute-Ecole.). Quels seront les établissements bénéficiaires et suivant quelle répartition ?

M. Mohamed Azzouzi (PS) se réjouit aussi de la création du CTA au CERIA. Il souligne le caractère clef du secteur concerné, à savoir les métiers de bouche. Il souhaiterait également avoir davantage d'information quant aux plannings et montants concernés.

Mme Françoise Dupuis (ministre en charge de l'Enseignement) souligne qu'il ne lui est pas facile de répondre de manière trop précise aux diverses questions posées. Elle souligne qu'elle est comptable de ce qui a été fait et non de ce qui va se faire. Elle précise que la nonutilisation de crédits prévus en 2007 pour la dotation du service à gestion séparée des bâtiments est essentiellement liée aux délais d'adjudication et à la mise en exécution de plusieurs dossiers; Il est clair que certains chantiers vont à leur fin (Ecole Redoutée-Peiffer) ce qui permettra une réaffectation des crédits, notamment vers le Bâtiment 15 Bis (CERIA).

La question du décompte des élèves est en voie de résolution pour les quatre dernières années. Elle tient toutefois à souligner que le nouveau décompte risque de ne pas être si favorable que cela à la Commission communautaire française et ce, contrairement à ce que semble croire M. Hamza Fassi-Fihri. Si l'enseignement francophone n'a pas perdu d'élèves, l'enseignement flamand semble vraisemblablement en avoir gagné entre 2003 et 2005.

La ministre confirme que les équipements des écoles techniques et professionnelles sont effectivement à charge de la Région et en l'occurrence du ministre de l'emploi mais cela n'a rien à voir avec les CTA, ni avec la section Enseignement de la Commission communautaire française.

III. Division 24 – Tourisme

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge du Tourisme

Division 24 – Tourisme

Les Assises du Tourisme de 2005 ont permis de définir des recommandations et objectifs relatifs au développement de l'attractivité touristique de Bruxelles, en plaçant « l'Europe des Gens » au cœur de la stratégie touristique. La mise en œuvre progressive de ces recommandations s'inscrit dans un contexte favorable du développement touristique de Bruxelles. En effet les nuitées ont augmenté de 4 % en 2006 pour atteindre un nombre jamais égalé par le passé.

En 2006, Bruxelles a d'ailleurs fait mieux en termes d'augmentation du nombre de nuitées que les deux autres régions du pays.

Même s'il s'agit de rester prudent, cette tendance semble se confirmer en 2007, avec une augmentation de 2,4 % du nombre des nuitées pour les 6 premiers mois de l'année.

Budget 2007

Avant d'en venir au budget 2008, un petit mot d'explication tout d'abord sur le budget 2007 et en particulier sur les 300.000 € réservés au plan tourisme, d'une part (AB 01.01) et, d'autre part, sur la dotation à l'OPT (AB 43.01 et 43.02).

En ce qui concerne l'utilisation des 300.000 € réservés au plan tourisme, ceux ci ont été ventilés comme suit :

- 50.000 € pour le lancement de l'année touristique Bande dessinée 2009 (la mise en place de la cellule Bande dessinée au sein du BI-TC et la définition de la ligne graphique),
- 120.000 € pour des projets mis sur pied dans le cadre de l'année touristique européenne (soutien aux attractions et musées pour présentation de leurs collections sous l'angle Européen, soutien à l'expo « Only a game » qui a permis d'intéresser un public jeune à l'Europe, mise en place par le BI-TC des totems sur le parcours Européen),
- 30.000 € pour la création de visites guidées accessibles aux PMR, visites guidées qui seront effectives en 2008 dans le cadre du programme de « Voir et Dire Bruxelles »,
- 30.000 € pour une initiative de mise en tourisme des musées bruxellois en collaboration avec le Conseil Bruxellois des Musées. Concrètement, il s'agit de la mise sur pied d'une plate forme de téléchargement MP3 – IPOD. Des enregistrements de 2 minutes présenteront les œu-

vres commentées d'une trentaine de musées bruxellois. Ces commentaires sur les œuvres pourront être gratuitement sélectionnés et écoutés sur ordinateur, téléchargés sur un GSM, un IPOD ou un MP3 (ces deux derniers pouvant être emmenés dans les musées et faisant dès lors office d'audio-guides alternatifs) à partir du site internet du Conseil Bruxellois des Musées,

- 50.000 € pour la relance du projet Tof people – édition 2008,
- 20.000 € pour la deuxième édition du baromètre touristique bruxellois – dans le cadre des Assises, il est prévu de prendre régulièrement le pouls des bruxellois et des bruxelloises afin de mesurer au plus près la manière dont ils ressentent l'évolution touristique de leur ville.

En ce qui concerne le budget de l'asbl OPT 2007, quelques précisions également :

Le budget total réservé à l'OPT en 2007 était de 4.386.000 €.

Conformément à l'accord de coopération, 3.600.000 € ont été budgétés pour les missions organiques de l'OPT, financées à 1/3 par la Commission communautaire française et 2/3 par la Région wallonne ⁽¹⁾.

580.000 € ont ainsi pu être dégagés pour des missions spécifiquement bruxelloises, dont l'organisation de l'opération « Brussels 1.51 » à Londres sur laquelle la ministre reviendra plus loin. Un montant similaire devrait pouvoir être consacré à des missions spécifiquement bruxelloises en 2008.

Enfin, une partie de la dotation sera utilisée pour la dissolution de la Fondation OPT.

Budget 2008

En ce qui concerne le budget 2008, une ligne budgétaire de 500.000 € a été réservée afin de rencontrer les recommandations suivantes des Assises :

- poursuite du développement de l'offre touristique liée à la dimension de capitale européenne,
- préparation de l'année Bande dessinée 2009,

- renforcement des actions de promotion de Bruxelles dans le cadre du contrat de gestion de l'OPT,
- développement de la recommandation des Assises relative à l'offre touristique adaptée aux personnes à mobilité réduite,
- développement du caractère durable de la destination.

Poursuite du développement de l'offre touristique européenne

A l'occasion des 50 Ans du Traité de Rome, Bruxelles a renforcé son offre touristique liée à l'Europe. Ainsi, le carto-guide « Ma capitale, mes quartiers européens » a été édité dans le cadre d'un partenariat IGEAT-BITC, partenariat initié et soutenu financièrement par la Commission communautaire française.

Le carto-guide a été édité en sept langues et à 160.000 exemplaires. Mme la ministre se réjouit de cette collaboration avec l'ULB qui connaît un très beau succès (le carto-guide a été envoyé aux députés). Il s'agit d'une très belle carte de visite européenne de Bruxelles qui, outre sa distribution aux visiteurs individuels, est régulièrement distribuée à la demande des pouvoirs publics aux colloques et manifestations internationales à Bruxelles. Ainsi, il sera prochainement distribué aux 600 participants du colloque « Dynamic Cities Need Women » qui se déroulera du 2 au 5 décembre prochain.

Par ailleurs, via l'opération TOF people, 270 habitants européens de Bruxelles ont accepté de jouer pendant un an le rôle d'ambassadeurs touristiques de la destination auprès de leurs compatriotes et de la presse touristique. Près de 1.000 candidats s'étaient proposés pour remplir cette fonction.

Ces 270 ambassadeurs ont eu, durant cette année, un accès privilégié à de nombreuses manifestations culturelles et touristiques : Couleur café, Europalia, Halles de Schaerbeek, Expo Only a game et « C'est notre Histoire », visites guidées de Bruxelles, invitation lors de la réouverture de la Galerie des Dinosaures, etc...

En échange, les Tof people prenaient l'engagement d'alimenter régulièrement leur blog sur Bruxelles et d'être accessible pour la presse. Une cinquantaine de contacts presse ont pu être réalisés et ont ainsi permis aux journalistes étrangers de découvrir Bruxelles sous l'angle des Tof people. Le projet sera relancé pour 2008 avec un accent sur le rôle promotionnel que peuvent jouer les ambassadeurs auprès de la presse et auprès des ressortissants étrangers, via le site internet de l'opération.

A travers ces deux initiatives dont la ministre vient de parler, elle a demandé, et ce depuis 2005, aux Assises du Tourisme d'assumer clairement son statut de capitale euro-

(1) Ce montant de 3.600.000 €, moins important que les autres années s'explique par le fait que :

- les trois premiers mois de l'année 2007 ont été pris en charge par la trésorerie de la fondation OPT d'une part,
- des dépenses spécifiquement wallonnes ont été identifiées et sont désormais prises en charge uniquement par la Wallonie,
- des économies ont été réalisées, notamment en matière de frais d'envoi des brochures et de nombre de brochures éditées.

péenne. Les acteurs culturels et touristiques bruxellois engagés dans cette année Europe 2007 ont parfaitement relayé ce positionnement en cette année 2007. La ministre se réjouit d'ailleurs que le PDI aie repris cette notion d'Europe des Gens au cœur de sa démarche.

En 2008, et comme repris dans le schéma directeur du quartier européen, un balisage permanent de la promenade dans le quartier européen sera réalisé (du Mont des Arts au Cinquantenaire).

Préparation de l'année Bande dessinée 2009

Conformément aux recommandations des Assises du Tourisme, des tentatives pour regrouper des moyens pour l'organisation des années à thème tous les trois ans, sont lancées. Ainsi, le prochain grand rendez-vous thématique sera en 2009 et il sera consacré à la Bande Dessinée. Une année touristique consacrée à la Bande dessinée avait recueilli un succès très important en 1996. Depuis, la richesse de l'offre en la matière n'a cessé de croître à Bruxelles, faisant de la destination une des capitales de la Bande dessinée. Le collègue de la Commission communautaire française, le Gouvernement de la Région et la Vlaamse Gemeenschapscommissie ont entériné le choix de la Bande dessinée comme thème touristique 2009, dont la mise sur pied a été confiée au BI-TC. Cette convergence de vue issue de la décision des ministres présents au sein de la plate-forme gouvernementale tourisme permettra, la ministre l'espère, comme ce fut déjà la cas pour « Mode design 2006 » et « Brussels Europe 2007 », un financement commun.

L'année Bande dessinée devra s'appuyer sur une grande expo organisée avec une des institutions fédérales (les contacts sont en cours) et fédérer le secteur de la Bande dessinée et les acteurs touristiques et culturels.

En partenariat avec les associations, une partie des itinéraires et visites guidées organisées par « Voir et Dire Bruxelles » sera adaptée aux personnes à mobilité réduite : ces visites accessibles aux personnes handicapées intégreront le programme de l'association dès 2008.

OPT

Concernant la promotion de Bruxelles, le souhait clairement affiché depuis le début de la législature est de rendre plus efficace la vente de la destination sur les marchés étrangers. Un accord de coopération relatif à l'OPT a ainsi été approuvé par le Parlement francophone bruxellois en mai 2007. Pour rappel, ce texte donne à l'OPT le cadre de travail que l'organisme attendait depuis 1994. A la suite du vote par les assemblées concernées, le travail s'est poursuivi au sein de l'OPT par la définition des grands axes du contrat de gestion qui a été signé en juin 2007 avec l'OPT.

Le contrat de gestion a souhaité notamment éviter le saupoudrage des moyens.

Il précise ainsi les marchés prioritaires pour Bruxelles (les 4 marchés frontaliers + Espagne et Etats Unis) ainsi que les filières prioritaires sont à valoriser sur les marchés (à savoir le tourisme d'affaires et le city break). Le contrat de gestion inclut également la prise en compte plus importante du tourisme durable, du développement des NTIC, ainsi que la mise en œuvre d'indicateurs et d'objectifs chiffrés qui permettront d'évaluer l'impact de nos actions de promotions sur les marchés.

Enfin, toujours au niveau de l'OPT, deux clubs bruxellois ont été mis sur pied par décision du Conseil d'Administration de la nouvelle asbl Il s'agit d'un club MICE et d'un club City-break. Ces clubs permettront notamment une implication plus importante du secteur privé dans les actions menées par l'OPT. Les clubs seront mis sur pied de manière effective en 2008.

La nouvelle organisation de l'OPT fait progressivement sentir ses effets : ainsi cette année, des moyens ont pu être dégagés afin d'organiser sur notre premier marché, le marché londonien, une semaine bruxelloise.

Cette opération intitulée « Brussels 151 » a été organisée à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle gare Saint Pancrace et du passage à 1h51 du temps de parcours Londres-Bruxelles par le train :

- lancement d'un site internet,
- encartage à 275.000 exemplaires dans le Guardian d'une brochure vantant le Bruxelles décalé,
- présence renforcée de Bruxelles au World Travel Market de Londres,
- soirée bruxelloise au Camden center le 12 novembre avec 500 invités du secteur tourisme à Londres,
- promotion auprès du grand public avec concours et dégustation au London Borough Market.

Cette opération a permis de visibiliser Bruxelles à un moment clé, et ce au travers de plusieurs actions. Elle n'aurait sans doute pas été possible avant l'accord de coopération sur l'OPT qui nous permet de dégager des marges de manœuvre supplémentaires au bénéfice de Bruxelles. Toujours concernant cette opération, elle a permis une bonne collaboration OPT-BI-TC. La ministre informe par ailleurs que l'OPT est désormais invité aux réunions du Bureau exécutif du BI-TC.

Pour 2008, des actions de visibilisation de la destination seront encore entreprises. Afin de garantir une certaine visibilité sur les marchés, la ministre espère pouvoir les mener en collaboration avec d'autres actions menées à l'étranger, notamment le « Brussels days ».

Tourisme « jeunes »

Le tourisme « jeune » se porte bien à Bruxelles.

D'une part, le taux d'occupation des hébergements jeunes avoisinait les 81 % en 2006, et les mois de juillet et août de cette année 2007 ont affiché des taux de 91 et 87 %. En 2009 au plus tard s'ouvrira le centre d'hébergement pour jeunes Européens. Par ailleurs, au travers de la création de la plate forme hébergement jeunes telle que recommandée par l'étude IGEAT réalisée en début de législature, l'offre de « lits jeunes » a pu être substantiellement augmentée (et ce via l'implication d'hôtels 1 et 2 étoiles et une série de chambres d'hôtes) et ce à hauteur de 300 lits supplémentaires.

Par ailleurs, les produits « jeunes » ont fait l'objet de nombreux développements au cours de l'année écoulée. Le Plan réalisé par l'asbl « Use-It » et le Pass jeune ont fait l'objet d'un soutien financier par la Commission communautaire française.

Le projet pour 2008 est de tenter de fédérer les acteurs du tourisme jeunes pour améliorer leur visibilité.

Tourisme durable

Dans la lignée des recommandations des Assises du Tourisme, il s'agira également de poursuivre les orientations prises en matière de tourisme durable sous quelques aspects prioritaires :

- la démarche engagée avec le secteur des hôtels afin de permettre au secteur de diminuer tant le rejet de CO₂ que la facture énergétique des établissements aboutira début 2008 à une série de recommandations très précises et très concrètes aux hôteliers. La collaboration avec le secteur hôtelier et l'audit réalisé sur dix hôtels bruxellois a montré que des gestes simples dans les hôtels permettent de réduire fortement les émissions de CO₂. En outre, la cogénération apparaît comme un des investissements les plus rentables,
- le visiteur sera également sensibilisé aux différents gestes qu'il peut poser afin de réduire son empreinte écologique, notamment via les sites internet du BI-TC et de l'OPT qui devront à l'avenir faire une place plus grande à cette préoccupation grandissante et aux acteurs touristiques bruxellois qui ont intégré cette préoccupation dans leur développement,
- des actions de partenariat plus poussées seront envisagées avec les transporteurs ferroviaires. Dans ce cadre, et avec l'appui d'Eurostar, un welcome pack sera distribué entre le 17 et le 21 décembre aux voyageurs britanniques qui ont fait le choix du train pour se rendre chez nous. Ce welcome pack, dont la pochette est réalisée par la créatrice bruxelloise Marie Cabanac contiendra une

série d'avantages : le carto-guide Europe, un cocktail gratuit dans l'un des 4 hôtels ecolabellisés, visite guidée gratuite « Voir et Dire Bruxelles », ticket STIB gratuit, échantillon de chocolat, de thé Max Havelaar, etc.,

- la valorisation des espaces verts sera poursuivie (notamment avec le soutien à l'asbl René Pechère qui lancera un programme de visites de jardins exemplaires au niveau de leur architecture).

Enfin, la ministre voulait, en matière de tourisme durable, souligner ici le travail exceptionnel réalisé par les associations regroupées sous la bannière « Voir et Dire Bruxelles ». Outre la professionnalisation des supports de « Voir et Dire » (site et brochures), la Biennale Art nouveau a connu cette année un grand succès en termes de satisfaction auprès des visiteurs. Et ceci avec près de 50 % de participants issus des pays frontaliers. Cet événement créé par des bruxellois, qui met en valeur le patrimoine bruxellois et qui, il faut le souligner, ne pourrait exister si des habitants n'acceptaient d'ouvrir leur demeure le temps d'un WE, est un bel exemple de ce que doit être le tourisme durable.

En matière de chambres d'hôtes enfin, il faut rappeler que bon an mal an, une dizaine de chambres supplémentaires sont ouvertes par les Bruxellois et Bruxelloises avec le soutien financier du service tourisme de la Commission communautaire française. Elle permet aux Bruxellois de s'investir dans l'accueil des visiteurs et à ces derniers de bénéficier de ce regard neuf et enrichissant sur la ville. La Commission communautaire française octroie également des primes à la rénovation ou la création de chambres d'hôtes (7 à 8 dossiers par an pour la création de 10 à 15 chambres).

Outre l'octroi de l'agrément, la Commission communautaire française favorise l'information vers les bruxellois (5 réunions d'informations en 2006-2007). Cette politique sera, bien entendu, poursuivie notamment via le soutien à « Bed en Brussels » pour le lancement de son nouveau site internet.

La ministre remercie les commissaires de leur attention.

2. Discussion et examen des tableaux

M. Mohamed Azzouzi (PS) se félicite de l'augmentation de 5 % du budget global et ce, d'autant plus qu'elle s'inscrit dans un contexte budgétaire plutôt maussade. Il souhaiterait savoir si le Collège compte poursuivre son effort budgétaire jusqu'en 2016. Il se demande, ensuite, si l'augmentation sensible des nuitées en Région bruxelloise est également perceptible dans les deux autres Régions.

S'intéressant ensuite à l'AB 43.02 (Subvention à l'OPT pour missions spécifiquement bruxelloises), il s'interroge sur la nature des missions dites « spécifiquement bruxelloises » de l'OPT.

Constatant, enfin, une augmentation de 2% à l'AB 43.01 (Subventions de fonctionnement à l'OPT), il voudrait en savoir davantage sur les deux clubs mis sur pied par l'OPT, le Club *MICE* et le club *City-break*.

M. Joël Riguelle (cdH) se félicite également de l'augmentation globale du budget tourisme, secteur clef, s'il en est, de l'économie bruxelloise. Il se réjouit notamment du « Plan tourisme ». Pour sa part, il voudrait obtenir de plus amples informations, d'abord, sur le tourisme jeunesse (l'augmentation concerne-t-elle autant les groupes que les individus et selon quelle proportion ?), ensuite, sur la faible augmentation de l'offre de chambres d'hôtes et, enfin, sur une possible logique TGV dans la politique de communication de la Commission communautaire française.

Mme Marion Lemesre (MR) estime que la proposition budgétaire manque de clarté et de logique. A son avis, il y aurait lieu de rationaliser les dépenses, notamment entre le BI-TC et l'OPT. On a peine à savoir qui fait quoi et pourquoi. C'est le cas notamment avec l'année thématique BD, prévue en 2009. Elle s'interroge encore sur les raisons qui ont poussé à la création des clubs *MICE* et *City-Break*, à ses yeux, totalement redondants. Elle s'inquiète d'autant plus de cette création oblige à mobiliser des moyens qui devraient plutôt être investis dans des campagnes de promotion.

A ce propos, elle s'interroge sur la pertinence d'une campagne visant à distribuer, dans un Eurostar à destination de Bruxelles, un *Welcome pack* incitant à la visiter. A son avis, il s'agirait de travailler bien en amont par des campagnes publicitaires ciblées, notamment dans les grandes villes proches comme Londres, Paris ou Lille. Elle souhaiterait, enfin, avoir le coût des dernières années thématiques qui lui paraissent de plus en plus onéreuses.

M. Julie Fiszman (PS) souligne l'importance du tourisme dans l'économie bruxelloise. Celui-ci constitue une source majeure d'emplois bruxellois. Pour sa part, elle se réjouit d'un budget aussi détaillé. En revanche, elle s'étonne du nombre élevé de transferts au niveau de l'ajustement budgétaire 2007. Elle souhaiterait en avoir explication.

En ce qui concerne les associations actives en matière de tourisme (AB 32.02), elle demande que soit annexée la liste, accompagnée des montants, des associations bénéficiaires pour 2007. Compte tenu de l'importance de l'allocation dévolue à l'OPT, elle estime qu'il serait opportun de consacrer une séance de commission à l'examen de son rapport d'activité.

Mme Viviane Teitelbaum (MR) souhaite avoir de plus amples informations sur la manière dont les sites internet du BI-TC et de l'OPT seront utilisés pour sensibiliser le visiteur aux gestes écologiques. Elle voudrait que soit annexée au rapport la liste ventilée des subventions au BI-TC et aux musées via le CBM pour les trois dernières années (AB 33.02).

Mme Isabelle Molenberg (MR) s'interroge sur la politique européenne du Collège. Elle se demande si le Collège compte lancer de nouvelles initiatives et/ou produire de nouvelles brochures.

La députée regrette, ensuite, l'absence de visibilité francophone autour de la Grand-Place. La seule présence touristique belge visible invite à visiter la Flandre. La Commission communautaire française devrait s'attacher à la promotion de l'image de Bruxelles comme métropole francophone. A ce propos, elle ne peut que se désoler de l'usage trop fréquent de la langue anglaise dans les campagnes promotionnelles.

L'oratrice souhaiterait encore avoir de plus amples informations sur l'AB 12.02 (Promotion, publication diffusion). Elle se demande ce qui explique la fluctuation entre les budgets 2007 initial, l'ajusté 2007 et l'initial 2008.

S'agissant de l'AB 53.01 (Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes), elle souhaiterait avoir la liste ventilée des différents crédits affectés en 2007 à la création comme à la rénovation de chambres d'hôtes.

Mme Evelyne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) répond à l'ensemble des intervenants.

Il lui paraît totalement impossible de prévoir le budget de la Commission communautaire française jusqu'en 2016. Etant aussi ministre du budget, elle peut juger de la difficulté à construire un budget équilibré année après année. La fabrication d'un budget est d'autant plus compliquée qu'il dépend de nombreux impondérables (solidarité intra francophone, apports régionaux, fédéraux, etc.). Pour sa part, elle ne peut que se féliciter d'un budget 2008 doté de réelles marges de manœuvre.

Revenant sur l'augmentation de l'occupation hôtelière bruxelloise, elle confirme que Bruxelles a progressé davantage en terme de nuitées que les deux autres Régions et même par rapport à Amsterdam.

Conformément au nouvel accord de coopération entre la Région wallonne et la Commission communautaire française, il sera désormais possible de déterminer des actions bruxelloises au sein de l'OPT, comme par exemple, la brochure « Escapade à Bruxelles » ou encore « Brussels 151 ». On ne peut que s'en réjouir.

Le Tourisme jeune se répartit de la manière suivante : 45 % fréquentation individuelle et 55 % groupes. A ce propos, elle signale que le centre pour stagiaires européens du CHAB à Saint Josse ouvrira ses portes fin 2008.

La ministre chiffre les chambres d'hôtes agréés à 186 lits pour 54 exploitants. La progression de 10 chambres agréées annuellement peut paraître peu, sauf à prendre en considération l'exigence en matière d'accueil, qui explique d'ailleurs qu'une partie des exploitants mettent fin à leur

activité. Pour sa part, elle entreprend d'y associer davantage de communes.

S'agissant des campagnes de promotion, elle confirme qu'elles sont centrées autour d'une logique de court séjour d'une à trois nuitées. De ce fait, on privilégie également les axes TGV et Eurostar.

Elle ne voit que des avantages à la création d'un nouvel article budgétaire destiné à recevoir les fonds pour les actions spécifiquement bruxelloise au sein de l'OPT. Il découle de l'accord de coopération et de la volonté bruxelloise de mener des actions spécifiques sur les marchés. Le budget ne peut par ailleurs qu'y gagner en transparence (AB 43.02).

La liste des associations actives en matière de tourisme, subventionnées via l'AB 32.02 sera annexée au rapport.

Le rapport sur l'année *Mode et Design* est terminé. L'apport de la Commission communautaire française a été de 300.000 € dans le budget total. Même si l'apport annuel de la Commission communautaire française n'est pas plus important que par le passé, la ministre rappelle que la volonté est de créer des années thématiques plus visibles et capables d'attirer davantage de visiteurs, ce qui explique qu'elles ne sont plus organisées tous les ans, mais en revanche, elles sont financées également par la Région. Le BI-TC sera présent dans les deux clubs bruxellois. Cette décision a été approuvée par le Conseil d'administration de l'OPT. Elle ne constate aucune redondance. Ces clubs sont principalement axés sur la promotion et permettront aux acteurs privés d'être davantage associés aux décisions.

En ce qui concerne le *welcome pack*, il lui semblait intéressant d'avoir une action positive par rapport aux touristes qui choisissent le train plutôt que l'avion. Il s'agit avant tout d'une campagne à valeur éducative, significative dans le cadre du développement durable. Elle souligne que cette opération a été financée via l'environnement, et non via le tourisme. Par ailleurs, les médias britanniques seront informés de cette action, ce qui positionnera également Bruxelles auprès d'une clientèle potentielle.

Revenant à l'OPT, elle ne voit aucun problème à ce que la commission organise une séance autour de son rapport d'activité.

En ce qui concerne le BITC et le Conseil Bruxellois des Musées, les crédits pour le BI-TC sont passés en trois ans de 570.000 € à 900.000 €, et ceci hors subventions pour l'organisation des années à thème, ce qui constitue une augmentation plus que conséquente et traduit une volonté de faire fonctionner les outils existants au niveau bruxellois. Pour la même période, ils ont été augmentés de 30.000 € pour le CBM. En effet, les subsides octroyés à la fin de la législature précédente au CBM étaient de 55.000 €. Ils sont aujourd'hui de 85.000 €, auxquels il faut encore ajouter un montant de 30.000 € en 2007 pour le développement d'un outil MP3 au service des musées, comme précisé dans l'introduction.

Mme Evelynne Huytebroeck (ministre en charge du Tourisme) confirme qu'il sera demandé à l'OPT comme au BI-TC de mettre en ligne sur leur site internet des pages consacrées au tourisme durable pour 2008. Se trouveront ainsi sur leur site des données précises sur Bruxelles, des conseils écologiques, des mises en évidence d'hôtels écolabellisés ou encore d'acteurs bruxellois, publics et privés, respectueux de l'environnement. Elle précise que la fédération Horeca est demandeuse de ce type d'initiative qui vise à réduire l'empreinte écologique du secteur.

En ce qui concerne la question relative à la visibilité du BI-TC, la ministre rassure la parlementaire. Celle-ci s'améliorera considérablement en 2008 suite au déménagement dans son nouveau bâtiment Place Royale. Elle précise que le petit bureau de la Grand-place sera maintenu et qu'un certain nombre d'asbl rejoindront sans doute le BI-TC Place Royale. Ce sera une très belle vitrine en ville, située au cœur de l'esplanade des musées, exactement entre le haut et le bas de la ville.

Les 71.000 € de l'AB 12.02 (Promotion, publication; diffusion) sont prévus notamment pour financer le bureau du BI-TC de la gare du midi, le bâtiment de Paris, la location d'un stand au salon du tourisme durable, le logo original de la chambre d'hôte, etc. Ils seront liquidés en fonction des besoins réels.

Elle se propose de joindre au rapport les ventilations relatives à la création et à la rénovation des chambres d'hôtes (AB 53.01).

En réponse à M. Fassi-Fihri (cdH), la ministre se félicite de la bonne collaboration entre le BI-TC et l'OPT. Depuis le contrat de gestion, tout s'organise de commun accord. Elle rappelle que l'OPT est désormais invité au bureau exécutif du BI-TC, comme le BI-TC l'est au Conseil d'administration de l'OPT.

En conclusion, la ministre estime également préférable l'utilisation du français, tout en reconnaissant qu'il faut parfois passer par l'anglais. Le français n'en reste pas moins la langue de base.

IV. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le budget en ce qui concerne, d'une part, la division 11 du projet de règlement contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2007, et du projet de règlement contenant le budget général des dépenses pour l'année 2008 et, d'autre part, les divisions 24, 25, 26, 28, 29 du projet de décret contenant l'ajustement du budget général des dépenses pour l'année 2007 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année 2008, ainsi que les tableaux y annexés et en propose dès lors l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

V. Approbation du rapport

A l'unanimité, la commission fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Céline DELFORGE

La Présidente,

Véronique JAMOULLE

VI. Annexes**Annexe 1 à l'exposé de M. le ministre Emir Kir**

AB 28.00.52.02 PETITES INFRASTRUCTURES PRIVEES au 26/11/2007

	Club	Objet de la subvention	Montant
1	Evere White Star Tennis Club	Deux terrains de tennis extérieurs	12.850
2	Evere White Star Tennis Club	Remplacement bulle de tennis	14.250
3	Europa Gym	Isolation toiture	28.340
4	Société Royale Union Nautique de Bruxelles	Remplacement châssis	9.720

Annexe 2 à l'exposé de M. le ministre Emir Kir

AB 11.22.33.01

	Association / club	Lieu d'activité	Projet subventionné	Montant
1	Cercle post scolaire 23	Bruxelles	Tournoi Européen de Mini Basket Ball	1.500
2	MRAX	Région Bruxelloise	Semaine d'actions contre le racisme	2.500
3	ASCTR	Bruxelles	Belgian Paralympic	2.000
4	Woodscout	Région bruxelloise	Rencontre scouts / axe sportif	215
5	Oxygen	Bruxelles	Trophée Oxygen / Trophée sportif solidaire	3.000
6	RUSAS	Schaerbeek	Tournoi International de Football	4.600
7	ROFC STOCKEL	Bruxelles	Tournoi International de Football	4.900
8	Jogging Ganshoren	Ganshoren	Tour de Belgique Jogging	500
9	Centre Sportif de la Wol	Woluwe	Découvertes sportives pendant les vacances estivales	12.000
10	Inser'action	St Josse	Ecole de natation	500
11	White Star Athlétic	Woluwe	Challenge Puttemans	5.000
12	Entente d'athlétisme	Région bruxelloise	Promotion de l'athlétisme en Région Bruxelloise	6.200
13	White Star Football	Woluwe	Tournoi International de Football	2.500
14	FUTSAL PROMO	Schaerbeek	Tournoi de promotion du Futsal « All star Games »	1.500
15	L'BARAKA	Molenbeek	Tournoi de Futsal	1.000
16	FRESEL pour l'AFFSS	Région Bruxelloise	Journées sportives pour les écoles, Olympiades 2006-2007	17.000
17	LES Molenbeek	Molenbeek	2 Steet 2 Freestyle / Démonstration foot de rue	1.500
18	FC FOREST	Forest	Tournoi de football des jeunes	1.000
19	SPORTS JEUNES	Bruxelles	Sport au féminin	6.000
20	CREB	Bruxelles	Challenge d'échecs	1.250
21	ULB SPORT	Auderghem	Découvertes sportives	19.550
22	CONVIVIALITE	Forest	Sport au Féminin	4.484
23	FOREST Quartier Santé	Forest	Sport au Féminin	6.000
24	UNIVERS'ELLES	Région Bruxelloise	Sport au Féminin	6.000
25	TURKISH LADY	Schaerbeek	Sport au féminin	6.000
26	CIPA	Saint Gilles	Sport au Féminin	4.824
27	CTL La BARRICADE	Saint Josse	Sport au Féminin	6.200
28	LES SAMPA	Molenbeek	Sport au Féminin (projet pilote) en partenariat avec Molenbeek Sport	15.000
29	PROMO RACING	Europe	Sponsoring voiture de courses	2.500
30	PROMO Sport St Josse	Saint Josse	Journées portes ouvertes sur le sport dans les communes	1.500
31	PEPS EVERE	Evere	Cyclisme / Journée de la mobilité	250
32	CROSSING JUDO	Schaerbeek	Ecole des jeunes de judo	6.200
33	ENTENTE DE JUDO	Région Bruxelloise	Promotion du Judo en Région bruxelloise	6.200
34	ECOLE D'ESCALDE Wol	Woluwe	Championnat de Belgique Escalade pour jeunes	2.125
35	MOLENBEEK SPORT	Molenbeek	Journées portes ouvertes sur le sport dans les communes	1.500
36	Ecole des Sports ULB	Auderghem	Convention / sport para-scolaire haut niveau et promotion	60.000
37	Du vent et des voiles	Bruxelles	Pratique de la voile / construction voilier en collaboration avec des centres de jeunes et des écoles	2.000
38	LES 3 PLUMES	Région Bruxelloise	Vulgarisation Charte contre le racisme	4.920
39	Anderlecht Athlétisme	Anderlecht	Cross	1000
40	Fédération de SAVATE	Région Bruxelloise	Projet d'intégration par le sport via la Savate dans les écoles	10.000
41	AISF	Région Bruxelloise	Soutien , formation, information aux fédérations sportives et dirigeants de clubs	6.200
42	AES	Région Bruxelloise	Soutien, formation, information aux dirigeants d'établissements sportifs	3.100
43	FRESEL pour AFFSS	Région Bruxelloise	Journées sportives pour les écoles, Olympiades 2007-2008	17.000
44	DARING Molenbeek	Molenbeek	Ecole de formation / Athlétisme	6.000
45	ENTENTE DE FOOT	Région Bruxelloise	Promotion du Football en Région bruxelloise	6.200
46	Musée de l'ESCRIME	Région Bruxelloise	Promotion de l'Escrime en Région bruxelloise	6.200
47	FRITTAGE Cultures	Région Bruxelloise / Saint Gilles	Jeux Européens de Capoeira / impulsion à la mise en place de la première académie de Capoeira	12.000
48	COSMOS Laeken	Région Bruxelloise	Tournoi régional de mini-foot / promotion du Mini foot	7.000
49	ENTENTE D'AVIRON	Région Bruxelloise	Promotion de l'Aviron en Région bruxelloise	3.100
50	ETTERBEEK SPORT	Etterbeek	Journées portes ouvertes sur le sport dans les communes	1.500

Annexe 1
à l'exposé de Mme la ministre Françoise Dupuis

Programme 1 CULTURE	Montant
Activité 2 : Associations subsidiées au 31/10/2007	
AB 11.12.33.01 : Danse, Musique, Théâtre	
Contredanse asbl	26.000 €
Théâtre de la Balsamine	18.600 €
Théâtre de l'L	18.600 €
Théâtre Marni	18.600 €
Les Tanneurs	18.600 €
Halles de Schaerbeek	18.600 €
Théâtre Varia	18.600 €
Charleroi Danses	18.600 €
Bellone Brigittines	18.600 €
Tango in Brussels	2.500 €
Culture en Mouvement – stage	750 €
Voce et Organo	3.000 €
La Samaritaine	20.000 €
Da Capo 2000	1.000 €
Music Productive	3.000 €
Euritmix – Festival de Musique de Bxl	10.000 €
La Soupape	10.000 €
Acafolies – Académie de Forest	2.000 €
Péniche Fulmar / asbl Système G. Events	3.099 €
Music Village	7.500 €
Printemps Baroque du Sablon	5.000 €
Opus 3	3.720 €
Biennale de la chanson française asbl	70.000 €
Biennale de la chanson française – Rallye « Chantons français ! »	70.000 €
Back Up travers	15.000 €
Théâtre des martyrs – musique à la lettre	4.960 €
Zinneke	12.395 €
Oratorio	14.000 €
Musique Mosaïques	18.000 €
Ars Lyrica	7.500 €
Côté Village	10.000 €
Jardin de ma soeur	6.000 €
Cabaret aux chansons	5.000 €
Dolce Vita	6.000 €
Nocturne de l'ULB	2.000 €
Palais des Beaux-Arts	10.000 €
Culture en Mouvement – Fête de la Musique – Anderlecht	700 €
Kunsten	8.000 €
Les Oliviers	1.000 €
Théâtre des Martyrs	158.736 €
La Bellone	109.242 €
Magasin d'Ecriture Théâtrale	7.450 €
ABCD	12.400 €
CIFAS	114.527 €
ABCD – tournoi cocof	23.800 €
Article 27	40.000 €
La Trap asbl – Concours « Scènes à Deux »	12.500 €
Ligue d'Impro	10.000 €
Prix Jacques Huisman	6.000 €

Charge du Rhinocéros – Nouvelles du Front	10.000 €
La Vénérerie	3.000 €
CC Anderlecht	1.500 €
Maison du Conte – Les Blanches Neiges	3.690 €
Rideau de Bruxelles	4.940 €
Les Terres arables	1.810 €
Théâtre en animation	6.197 €
Théâtre de la Vie asbl	5.169 €
Ardent Levier	6.197 €
Cie Chazerand	4.598 €
Cie Biloxi 48	6.197 €
Comédie Claude Volter	5.226 €
Théâtre Varia	5.282 €
Cie Chazerand	6.197 €
Albertine	4.545 €
Théâtre de la Toison d'Or	1.825 €
Théâtre de la Vie asbl	3.669 €
Utopia	13.208 €
Cie Biloxi 48	8.806 €
Cie F. Dussene	2.936 €
Théâtre du Méridien	2.936 €
MarieDL	5.474 €
Groupe Tsek	1.825 €
Charge du Rhinocéros – Un fou noir	2.479 €
Infini Théâtre	1.235 €
Théâtre du Public	681 €
Arcinogether	2.479 €
La main dans les pâtes asbl	2.479 €
La Clarençière	2.404 €
Lookatmekid	2.479 €
Théâtre d'une Pièce	2.479 €
Maison du Conte – Paroles et Chansons	1.203 €
Théâtre d'une Pièce	1.926 €
Activité 3	
AB. 11.13.33.01 Littérature	
Culture & Solidarité	8.720 €
Fondation Maurice Carême	1.250 €
La Clarençière	3.100 €
Maison du Conte	52.500 €
Mots et Merveilles	25.000 €
Montagne Magique	14.000 €
Maison de la Francité	210.709 €
Midis de la Poésie	5.000 €
Plaisir du texte	2.500 €
Maison de la Poésie	5.000 €

Annexe 2
à l'exposé de Mme la ministre Françoise Dupuis

Budget 2007 AB 29.03.74.01
Achats de biens durables hors Haute Ecole

Institution	Budget
serv. Technique	33.650,00
serv. Logistique	0,00
I.R.	88.500,00
Pms1	4.000,00
pms2	3.700,00
pse	1.800,00
internat	4.000,00
lallemand	5.000,00
guilbert	23.500,00
robaye	2.500,00
lambion	69.110,94
gryzon*	128.595,00
redouté-peiffer	71.300,00
gheude	11.000,00
herlin	33.000,00
Esac	44.000,00
auditorium	10.000,00
bibliothèque Ceria**	54.000,00
Hall omnisports Ceria	5.000,00
toutes institutions ***	223.344,06
TOTAL	816.000,00

* achats exceptionnels en vue du CTA

** les livres sont considérés comme biens durables

*** achats globalisés: équipement informatique, véhicules etc.

Annexe n° 1 à l'exposé de Mme la ministre Evelynne Huytebroeck

SITUATION GENERALE DES CREDITS DE LA DIVISION 24 DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2007															
Intitulés	Div.	Prog	Act.	A.B.	Crédits	Montant	Reventilation	Premier ajustement	Montant ajusté	Dossiers	Solde / Dossiers	Engagement	Ordonnanc	Solde engagement	Solde / ordonnanc
mise en œuvre du plan tourisme 2006/2016	24	0	0	01.01	cnd	300.000,00	- 300.000		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
prestations de tiers, frais de missions	24	0	0	12.01	cnd	65.000,00	+ 51.000		116.000,00	0,00	116.000,00	0,00	0,00	116.000,00	116.000
promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	70.000,00	+ 24.000		94.000,00	79.973,75	14.026,25	71.177,05	63.422,54	22.822,95	30.577
réparation et entretien d'ouvrages de signalisation touristique n'augmentant pas la valeur	24	0	0	12.04	ce	68.000,00	+ 11.000		79.000,00	0,00	79.000,00	0,00	-	79.000,00	-
subventions aux associations actives en matière de tourisme					co	36.000,00			36.000,00	0,00	36.000,00	-	0,00	-	36.000
subvention de fonctionnement à l'Office de Promotion du Tourisme	24	0	0	33.02	cnd	1.370.000,00	+ 335.000		1.705.000,00	1.560.261,00	144.739,00	1.359.761,00	1.113.996,80	345.239,00	591.003
subvention à l'Office de Promotion du Tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	43.01	cnd	4.386.000,00	- 590.000		3.796.000,00	0,00	3.796.000,00	0,00	0,00	3.796.000,00	3.796.000,00
subventions d'investissement en tourisme social (secteur privé)	24	0	0	43.02	cnd	0,00	+ 480.000		480.000,00	0,00	480.000,00	0,00	0,00	480.000,00	480.000,00
subventions d'équipement touristique (secteur privé)	24	0	0	52.03	ce	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-
primes en vue de la création et de la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	52.04	co	450.000,00			450.000,00	0,00	450.000,00	-	0,00	-	450.000,00
	24	0	0	52.04	ce	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	-	-	0,00
	24	0	0	52.04	co	0,00			0,00	0,00	0,00	-	0,00	-	0,00
primes en vue de la création et de la rénovation de chambres d'hôtes	24	0	0	53.01	cnd	20.000,00			20.000,00	16.069,70	3.930,30	16.069,70	4.957,88	3.930,30	15.042,12
dotaions au Service à Gestion Séparée (S.G.S.) bâtiment	24	0	0	61.35	cnd	183.000,00			183.000,00		183.000,00			183.000,00	183.000,00
subventions d'équipement touristique (secteur public)	24	0	0	63.04	ce	10.000,00			10.000,00	0,00	10.000,00	0,00	-	10.000,00	-
investissements - indications touristiques	24	0	0	70.01	co	10.000,00			10.000,00	0,00	10.000,00	-	0,00	-	10.000,00
	24	0	0	70.01	ce	58.000,00	- 11.000		47.000,00	0,00	47.000,00	0,00	-	47.000,00	-
					co	34.000,00			34.000,00	0,00	34.000,00	-	0,00	-	34.000,00
taux d'engagement	cnd	22,63%			cnd	6.394.000,00			6.394.000,00	1.656.304,45	4.737.695,55	1.447.007,75	1.182.377,22	4.946.992,25	
	ce	0,00%			ce	136.000,00			136.000,00	0,00	136.000,00	0,00	-	136.000,00	
taux d'ordonnancement	cnd	81,71%			cnd	530.000,00			530.000,00	0,00	530.000,00	-	0,00	530.000,00	
	co	0,00%			cnd+co	6.924.000,00			6.924.000,00	1.656.304,45	5.267.695,55	-	1.182.377,22	5.741.622,78	

Annexe n° 2 à l'exposé de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck

Evolution chambres d'hôtes agréées par la Commission communautaire française

Total du nombre de chambres agréées (nombre total par an, en tenant compte des cessations d'activité).

	Nombre d'exploitants	Nombre de chambres	Nombre de lits	Primes octroyés
2000	36	52	98	7
2001	55	95		6
2002	61	98	188	1
2003	59	96	188	4
2004	62	99	192	1
2005	66	99	193	3
2006	50	83	161	4
2007	54	91	186	8 (en cours)

RAPPORT

fait au nom de la commission de la Santé

par Mme Magda DE GALAN

SOMMAIRE

I.	Division 23 – Santé Programmes 1, 2 et 5	
	1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de la Santé.....	54
	2. Discussion	57
	3. Examen des tableaux.....	59
II.	Avis	61
III.	Approbation du rapport.....	61
IV.	Annexes	62

Membres présents : Mme Magda De Galan, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Willy Decourty, Vincent De Wolf, André du Bus de Warnaffe, Ahmed El Ktibi, Paul Galand, Rachid Madrane, Mmes Martine Payfa, Jacqueline Rousseaux et Fatiha Saïdi (présidente).

Membre absente : Mme Julie Degroote.

Etaient également présents à la réunion : Mmes les députées Dominique Braeckman et Fatima Moussaoui, M. Benoît Cerexhe (ministre-président), MM. Claude Belleflamme, Philippe-Henri de Generet, Vincent Giroul, Mme Dominique Maun (cabinet de M. Benoît Cerexhe), MM. Gilles Clarebout et Renaud Zauwen (collaborateurs du groupe MR), Mme Viviane Van Gelder (collaboratrice du groupe PS), Mme Sylvie Risopoulos et M. Pierre Delcarte (administration de la Commission communautaire française).

Mesdames,
Messieurs,

La commission de la Santé a examiné en sa réunion du 28 novembre 2007, les projets de décrets ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008.

Mme Magda De Galan est désignée en qualité de rapporteuse.

La commission a décidé de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour l'exercice 2007 et du budget pour l'exercice 2008.

I. Division 23 – Santé – Programmes 1, 2 et 5

1. Exposé de M. Benoît Cerexhe, président du Collège, ministre en charge de la Santé

Le ministre-président s'était engagé à poursuivre en tant que ministre de la Santé de la Commission communautaire française, à maintenir, améliorer et restaurer la santé des Bruxelloises et des Bruxellois en rendant accessible un ensemble de services de santé intégrés, de qualité et efficaces, contribuant ainsi au développement social et économique de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il y a trois ans, le ministre parlait du concept d'état de santé tel que défini par l'Organisation mondiale de la Santé. Voici deux ans, il axait son intervention sur les déterminants de la santé.

L'année dernière, il présentait les nouveaux développements en santé.

Cette année, le ministre souhaite, plus simplement et plus directement, présenter à la commission les projets concrets menés dans le cadre du budget santé et ce faisant, il parcourt le budget.

Ceci fera apparaître les priorités qui seront les siennes en 2008 : un soutien important au secteur des maisons médicales pour la reconnaissance de trois d'entre elles, la poursuite et l'approfondissement de la politique de réseaux et, enfin, l'élaboration d'un décret cadre ambulatoire social/santé qui comportera non seulement un volet d'harmonisation des législations, mais également la mise sur pied de démarches de qualité dans les associations agréées par la Commission communautaire française.

PROGRAMME 1

Ce programme est intitulé « soutien à la politique générale ». C'est dans ce cadre que sont soutenus des projets de recherche et des projets d'initiative.

A l'ajustement, ce programme ne connaît qu'une très légère évolution.

L'ensemble des allocations budgétaires présente un budget constant par rapport à celui de 2007 et dans la continuité de 2006.

Dans le cadre de l'AB 23.10.12.01 le ministre envisage, en collaboration avec son collègue M. Emir Kir, le soutien à un colloque consacré à la promotion de la qualité, sujet qui sera au cœur du décret cadre ambulatoire social/santé, qu'il a déjà eu l'occasion d'annoncer à l'occasion de la déclaration de politique générale. Le ministre y reviendra en fin d'exposé.

L'AB 23.10.12.02. « Promotion, publications, diffusion » vise à assurer la participation de la Commission communautaire française à des publications, éditions et campagnes de promotion en matière de santé.

Il permet notamment la publication des « cahiers de la santé » que les commissaires connaissent bien pour y avoir pris la plume, pour la plupart d'entre eux. Il a poursuivi le financement des cahiers de la santé, qu'il qualifie « d'outil de débat » pour l'ensemble du secteur. Dans le même esprit, le ministre a également soutenu des publications concernant les réseaux de santé, de manière à rendre visible cette politique nouvelle. Les publications plus générales comme « santé et travail », et « accès aux soins de santé », qui constituent de réels outils pour les professionnels, ont été mis à jour et réédités.

Enfin, le soutien aux associations reconnues en matière de santé par le biais du financement de publication d'actes de colloque, d'achats de livres et d'édition de folders a été poursuivi.

Trois exemples : des exemplaires des « cahiers de psychologie clinique » ont ainsi été distribués au secteur, le folder de l'asbl le Pélican a été renouvelé, celui du réseau « Liens » a été créé.

Pour 2008, le ministre poursuivra le soutien aux associations du domaine de la santé. D'autre part, un travail est en cours, en collaboration avec son collègue Emir Kir, afin d'élaborer une publication commune aux secteurs santé, affaires sociales et familles. Il s'agira d'éditer un guide reprenant et présentant l'ensemble des services agréés par la Commission communautaire française. Cet outil pratique, essentiellement destiné à une utilisation professionnelle, sera conçu de manière à permettre des mises à jour fréquentes. Il valorisera ainsi le travail réalisé par toutes ces associations, en favorisera l'accès et démontrera, puisque

cela semble nécessaire, toute l'utilité de l'action menée par la Commission communautaire française.

Par ailleurs, le ministre a mandaté le service de la santé pour élaborer un document de diffusion « grand public » présentant les services agréés par la Commission communautaire française, afin de mieux informer la population et donner plus de visibilité « grand public » des institutions soutenues par la Commission communautaire française. Ce projet se réalisera en concertation avec les fédérations via un travail de fond sur le contenu et la forme envisagés.

En matière de recherche, il soutiendra le « Méridien » pour assurer le lien entre une formation de 3^{ème} cycle qui s'adresse aux professionnels ne faisant pas partie des champs de la santé mentale et qui désirent améliorer leurs compétences en la matière et l'ensemble des secteurs.

En matière d'initiatives santé, le soutien aux projets existants sera poursuivi. Le ministre se propose d'ailleurs de communiquer à la commission la liste des projets soutenus afin qu'elle puisse être jointe au rapport.

PROGRAMME 2

L'ajustement 2007 a pour objectif d'adapter les montants aux besoins réels prévisibles pour l'année 2007. Au regard des sommes totales de ces allocations de base, les ajustements semblent au ministre tout à fait raisonnables puisqu'ils représentent une variation de moins de 2 % par rapport à l'initial.

Pour 2008, les budgets concernant les secteurs santé mentale, centres d'accueil téléphonique, centres de soins de jour, associations en matière de soins palliatifs et continués, centres de coordination de soins et services à domicile, services actifs en matière de toxicomanies permettent de poursuivre le financement des services agréés dans ces secteurs et prennent en compte les évolutions barémiques ainsi que l'indexation.

Le ministre en vient plus précisément aux trois secteurs suivants :

- le service intégré de soins à domicile,
- les maisons médicales,
- les réseaux.

Le service intégré de soins à domicile (SISD)

Pour rappel, la nécessité de créer ce service est induite par une décision du pouvoir fédéral. Les services intégrés de soins à domicile ont pour objectif de rendre l'offre de soin à domicile plus cohérente, plus accessible et mieux adaptée aux besoins des patients.

Si, dans une certaine mesure, ce dispositif a d'avantage de sens dans les autres régions, compte tenu de l'existence à Bruxelles des centres de coordination de soins et services à domicile, l'absence de cette structure à Bruxelles créait le risque d'une perte de moyens financiers prévus pour ce secteur en provenance du fédéral. D'autre part, il a semblé utile et extrêmement porteur de soutenir le dialogue entre les médecins généralistes et les associations fournissant des soins et des services à domiciles.

Depuis juin 2007, l'asbl SISD-Bruxelles est créée. Si l'arrêté royal de 2002 a fixé un certain nombre d'obligations, notamment au sujet de la présence d'interlocuteurs incontournables, une certaine liberté a permis de mettre autour de la table un panel d'acteurs particulièrement intéressant.

Le ministre a insisté auprès du secteur pour que le SISD ne constitue pas une coquille vide utilisée uniquement pour recevoir les ressources du fédéral et a encouragé les acteurs concernés à en faire un réel outil de coordination pour le secteur bruxellois. Au vu des membres fondateurs et des membres adhérents de l'asbl, le ministre est enclin à penser que les choses sont sur le bon chemin.

En effet, les chevilles ouvrières de ce projet sont :

- la Fédération des associations de médecins généraliste,
- l'ensemble des centres de coordination de soins et services à domicile,
- les services de soins palliatifs concernés,
- les fédérations du secteur de l'aide à domicile,
- la fédération des centres de service social,
- les associations représentatives des infirmières,
- les kinésithérapeutes,
- la fédération des pharmaciens de Bruxelles.

On peut constater que le SISD rassemble les forces vives des soins et de l'aide à domicile à Bruxelles. Le ministre pense qu'on peut s'en réjouir.

Budget des maisons médicales

L'augmentation va permettre l'agrément et la subside de 3 nouvelles maisons médicales. Ceci répond à la nécessité d'améliorer l'accès aux soins de santé primaires et s'inscrit dans une démarche volontariste d'extension de ce type d'offre. L'année passée, la maison médicale de Laeken a été agréée, ce qui porte à 27 le nombre de maisons médicales agréées. Ce soutien au secteur des maisons médica-

les s'est également traduit, depuis 2003, par le financement renforcé de la fonction de santé communautaire.

Les associations « Etoile santé » à Uccle et « Alpha santé » à Schaerbeek sont dès à présent en ordre pour être agréées.

« Neptune » à Schaerbeek et « Cité santé » à Laeken viennent de faire leur demande au ministre.

D'autres associations ont également l'intention de demander l'agrément : Couleur santé à Ixelles et une maison médicale à Ganshoren.

En réalité, la fédération des maisons médicales demande une programmation d'au moins 3 nouvelles maisons médicales par an. Cette demande sera rencontrée en tenant compte des contraintes budgétaires de la Commission communautaire française, mais surtout en établissant des critères de programmation pertinents. La Fédération des Maisons médicales a d'ailleurs un rôle fondamental à jouer par rapport à cette question. En 2007, le ministre a choisi d'agréer la Maison médicale de Laeken, parce que cette commune est citée par le fédéral comme présentant une couverture insuffisante en matière d'offre de médecine générale.

Troisième et dernier secteur sur lequel le ministre souhaite apporter des précisions : *les réseaux de santé*.

Comme le ministre l'a dit en octobre lors de la déclaration de politique générale du Collège, l'évaluation de ce dispositif a donné lieu à la reformulation du dossier de demande de subside. Les nouveaux dossiers viennent d'être remis par les associations et un travail d'analyse est en cours avec l'administration, les promoteurs ainsi que le cabinet du ministre. Cette analyse vise à :

- clarifier les objectifs,
- préciser au mieux les indicateurs qui permettront de mesurer les effets du réseau.

Il s'agit d'un travail exigeant pour tous car il fait évoluer les habitudes du secteur. Des outils de type « tableau de bord », permettant de tracer et de suivre l'évolution concrète des projets, apparaissent comment étant particulièrement utiles, entre autres, en terme de visibilité et de lisibilité du projet pour tous les partenaires. La mise en place de ce type d'outil avait d'ailleurs été suggérée suite au colloque sur les réseaux et suite à la recherche qui avait été menée afin d'évaluer la pertinence et les possibilités d'évolution.

Par ailleurs, il a été demandé aux réseaux de proposer un projet pour 3 ans.

Ceci va de pair avec le souhait du ministre d'assurer aux réseaux un financement constant sur trois ans, afin de « sécuriser » financièrement les projets. Puisqu'il apparaît

nécessaire de trouver une formule qui va au-delà du soutien annuel mais qui ne peut prendre la forme d'une reconnaissance structurelle du type agrément, il faut faire preuve de créativité dans le respect des règles budgétaires et réglementaires.

La piste envisagée qui consistait à utiliser la technique des crédits dissociés ayant été refusée tant par l'inspection des finances que par la ministre en charge du Budget, le cabinet du ministre continue à chercher des solutions.

La piste explorée actuellement en termes de validité juridique est de prévoir un arrêté du Collège qui valide les projets pour une durée de 3 ans et fixe les objectifs assignés à chacun d'entre eux. Néanmoins, une décision annuelle quant au montant à financer devra intervenir. Il ne semble pas imaginable au ministre que cette nécessaire décision annuelle sur le plan budgétaire, puisse remettre en cause l'engagement du Collège en faveur des projets.

En ce qui concerne les infrastructures, l'élément marquant à signaler est l'engagement des premiers montants pour la subordination d'importants travaux de rénovation du Centre de Traumatologie et de Réadaptation, qui est un hôpital spécialisé installé sur le campus Brugman. Ces travaux pourront être financés malgré les faibles moyens de la Commission communautaire française, et ce, grâce au protocole d'accord du 19 juin 2006 que la Commission communautaire française a signé avec le Fédéral au sein de la Conférence interministérielle de la santé et qui prévoit une utilisation optimale des moyens venant du Fédéral. Ces moyens en provenance du Fédéral s'élève à 1.710.000 € par an.

Le ministre conclura son intervention en évoquant un projet important qui trouvera son aboutissement dans le courant de l'année 2008 : le projet de décret ambulatoire social/santé. Celui-ci n'apparaît pas à la lecture du budget mais constitue cependant un axe fort de la politique qu'il entend réaliser en 2008.

Les moyens importants qui sont investis par la Commission communautaire française dans les secteurs du social et de la santé sont valorisés par les associations au bénéfice des usagers et, singulièrement, de ceux qui en ont le plus besoin. L'offre est importante et de grande qualité. Elle gagnerait certainement à être d'avantage coordonnée entre les différents secteurs.

C'est pourquoi, le ministre Emir Kir et le ministre-président Benoît Cerexhe ont demandé à l'administration de travailler à l'élaboration d'un décret cadre qui apporte une harmonisation des législations applicables aux secteurs ambulatoires du social et de la santé. Cette harmonisation vise, entre autres, à simplifier, et donc à diminuer, la charge administrative des associations. Mais ce décret comportera un important volet visant la promotion de la qualité dans les services agréés par la Commission communautaire française.

Il s'agit de mettre en place des outils dynamiques et légers qui devraient permettre aux associations de penser ou de repenser leur organisation afin de rencontrer de manière toujours plus efficiente les attentes et les besoins de la population en termes d'aide, de soin et de prévention. Il ne s'agira pas de dire aux associations ce qu'elles doivent faire et comment elle doivent le faire mais de leur proposer un cadre méthodologique les invitant à prendre en considération les changements de l'environnement dans lequel elles se déploient ainsi qu'à inscrire l'adaptation de leur organisation dans une dynamique sectorielle et intersectorielle d'avantage partagée.

Des débats sur cette question ont lieu actuellement au sein du conseil consultatif et avec les fédérations. L'administration apporte son aide, son expertise et son esprit critique afin de faire de ce décret cadre, un projet enthousiasmant et porteur d'une dynamique partagée par tous dans le respect de l'autonomie de chaque association et au bénéfice des besoins, sans cesse croissants et plus complexes, de la population. En collaboration avec M. Emir Kir, le ministre reviendra, bien évidemment, prochainement, vers la commission pour discuter des contours plus précis de ce décret ambulatoire.

2. Discussion

M. Paul Galand (Ecolo) remercie le ministre-président pour son exposé et observe qu'il est important de trouver des opportunités pour créer des synergies intrafrancophones qui permettraient ainsi de trouver d'autres marges de manœuvres.

Le commissaire revient ensuite sur la notion utilisée par le ministre, de « besoins croissants ».

Il précise d'abord que sa préoccupation est de partir des besoins de la population et non de ceux des services. Quant aux besoins, ils naissent en grande partie d'une situation positive, qui est l'allongement de la vie.

Il revient ensuite à l'accroissement des besoins. Pour ce commissaire, il ne s'agit pas tant d'un accroissement que d'une évolution des besoins. Certains d'entre eux augmentent, d'autres diminuent et il faut donc, en concertation avec le secteur concerné et avec également l'institution bilingue, réajuster les politiques.

M. Galand rappelle la résolution adoptée par le Parlement francophone bruxellois, concernant la collecte des données, déposée par M. du Bus de Warnaffe et interroge le ministre sur l'application de cette résolution. Au sujet du Conseil Consultatif par exemple, l'intervenant interroge le ministre sur la cohérence entre les avis des différents niveaux de pouvoirs.

A propos de l'accessibilité aux différents services, le commissaire met en avant les difficultés nées de la baisse

du pouvoir d'achat et de la précarisation d'une partie de la population. Ces problèmes, qui vont en s'aggravant vont-ils être pris en compte ?

En ce qui concerne l'ambulatoire, on semble s'orienter vers une plate-forme des soins ambulatoires, mais à quel endroit ces services vont-ils pouvoir tous se rencontrer ?

Mme Magda De Galan (PS) rappelle que la commission a procédé à de très longues auditions en matière de toxicomanies. Elle rappelle qu'une résolution, dont elle est première signataire, a été mûrement réfléchie et rédigée par tous les cosignataires. Cette résolution, qui est prête à être votée, se base cependant sur l'existence de deux décrets distincts.

Le ministre annonce le dépôt prochain d'un décret cadre commun social/santé. La commissaire demande dans quels délais ce décret sera déposé en commission.

L'intervenante remarque par ailleurs, que le budget réserve peu de place pour de nouveaux acteurs dans ce secteur.

Elle en vient ensuite au délicat problème de l'évaluation, estimant que c'est un travail difficile et que ce type d'évaluation ne doit pas être fait de manière mécanique ou trop administrative. Il faut créer une grille adaptée et former des évaluateurs, car en cette matière, la qualité est primordiale.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) remercie le ministre président pour son exposé et se montre satisfait qu'il s'agisse d'un programme présentant un budget en augmentation et des projets concrets (comme la création de nouvelles maisons médicales). Il confirme qu'il faut en effet aller chercher des budgets au niveau fédéral.

L'intervenant approuve également la coopération avec d'autres entités fédérées comme la Commission communautaire commune et la Commission communautaire flamande pour les services intégrés et les soins à domicile, qui sont particulièrement nécessaires.

M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé) répond aux observations et questions des commissaires.

Problématique de l'articulation des politiques

C'est un aspect important, d'autant que certaines structures sont financées par la Commission communautaire française et la Communauté française. Et c'est dans cette perspective que l'année 2008 verra la création du Comité de coordination des politiques sociales et de santé.

Besoins croissants

Les termes « évolution des besoins » seraient effectivement plus adéquats, et un des points importants dans cette matière est d'éviter la médicalisation et la psychiatrisation des problèmes sociaux. A cet égard, le décret commun Social/Santé en préparation est une avancée. Il faut en effet promouvoir la Santé en y incluant les volets d'environnement, de logement et sociaux.

Résolution concernant la collecte des données

Des initiatives ont vu le jour allant dans le sens du décret. Un atlas pour personnes âgées a été édité, une plate-forme pour les soins à domicile va être mise en place (il faut en effet une cohérence entre la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune), deux experts ont été engagés pour procéder à une mission exploratoire (en Commission communautaire commune).

Volet qualité du décret-cadre

L'objectif est de donner des outils aux associations afin qu'elles puissent répondre aux demandes de plus en plus complexes de la part de la population. La question de la qualité ne sera pas abordée en terme de contrôle du service, mais par une dynamique de projet en évolution constante.

Partenariat entre les maisons médicales et « Questions Santé » et public-cible des brochures éditées par la Commission communautaire française

Le ministre rappelle que les brochures s'adressent aux professionnels de la Santé et donc en effet aussi aux intervenants des maisons médicales.

Réseau Santé

Jusqu'en 2004, il n'existait pas de financement structurel. C'est le gouvernement actuel qui a pérennisé ce budget, ce qui est un effort financier important.

Dépassement budgétaire

Le ministre rassure les commissaires en les informant que les dépassements sont temporaires et seront compensés.

Présentation du budget

Le ministre est ouvert aux propositions, tout en rappelant la nécessité de veiller à respecter les obligations légales.

Mme Martine Payfa (MR) souhaite encore exprimer l'inquiétude de certaines associations du réseau Santé. En effet, une évaluation pourrait faire apparaître certaines associations comme plus utiles que d'autres et dès lors amener une crainte chez certaines d'entre elles.

Mme Magda De Galan (PS), quant à elle, garde également des craintes sur l'évaluation des services ambulatoires.

Mme Dominique Maun (collaboratrice du ministre-président Benoît Cerexhe) répond à Mme Magda De Galan que l'idée est de parvenir à une objectivité qui sera liée à la publicité faite autour de l'évaluation, qui elle-même sera alors liée à la perspective du décret sur les services ambulatoires. Elle ajoute encore qu'un accompagnement sera mis en place pour les fédérations, que le Conseil consultatif jouera son rôle et que des analyses seront faites par des experts.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) interroge le ministre sur les synergies à créer avec les communes. Quel rôle pourraient-elles jouer, en effet, dans le cadre d'un partenariat ?

Ce commissaire estime que le pouvoir communal est le parent pauvre en matière de santé. Or des échevins ont en charge la santé.

M. Paul Galand (Ecolo) se demande si l'asbl Bruxelles en Santé ne pourrait pas voir son action axée sur les communes.

M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé) répond que le rôle des communes dans ces matières est une question en soi, mais que les limites territoriales ne correspondent pas toujours à des besoins spécifiques.

Mme Martine Payfa (MR) pense que les communes devraient surtout être actives en terme de promotion de la Santé. L'intervenante interroge le ministre sur ce qu'il en est de la charte « Villes et villages en Santé ».

M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé) répond que l'asbl Bruxelles – Ville en santé est financée dans le cadre de l'AB 23 10 33 14 (Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la Santé), à hauteur de 40.000 €. Le budget global de cette asbl est d'environ 200.000 € répartis sur les compétences des différents ministres tant au niveau communautaire que régional.

Mme Martine Payfa (MR) souhaite pouvoir consulter les rapports d'activités. Le ministre les fera parvenir au secrétariat de la commission.

La discussion est ainsi close.

3. Examen des tableaux

*Division 23 – Santé
(Programme 1 – support de la politique générale)*

*Division 23 – Santé
(Programme 2 – services ambulatoires)*

M. Paul de Galand (Ecolo) se fait confirmer que le Conseil consultatif est élu pour 4 ans et est donc en place jusqu'en 2008.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souhaite disposer de la liste des recherches subventionnées à l'AB 23 10 33 01, et les montants affectés, ainsi que la liste des initiatives et leurs subventionnement pour l'AB 23 10 33 13.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) souhaite connaître la raison de l'augmentation de cette dernière AB (23 10 33 13), à l'ajustement 2007.

M. Rachid Madrane (PS) interroge le ministre sur la mise en place de la « Cellule drogue » dans le cadre de l'AB 23 10 41 01 (Coopération avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées).

M. Paul Galand (Ecolo) souhaite savoir si l'AB 23 10 12 02 (Promotion, publications, diffusion) subventionne la diffusion vers le grand public. Il rappelle qu'il est important, à son sens, de bien cibler l'information sur les matières qui dépendent des compétences de la Commission communautaire française.

Ce commissaire interroge également le ministre sur le montant global des recherches (AB 23 10 33 01) et fait remarquer qu'il ne sert à rien de subsidier trop de micro études ou de recherches action.

M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé) précise qu'il tente d'apporter la meilleure contribution possible aux études et/ou recherches qui touchent les bruxellois.

En ce qui concerne l'AB 23 10 33 14 (Subventions pour les initiatives en matière de promotion de la santé), M. Paul Galand (Ecolo) estime que le montant de 105.000 € représente une contribution estimable, mais il souhaite pouvoir prendre connaissance du rapport d'activité du Centre de promotion de la santé.

L'intervenant dit également que le travail effectué dans cette matière, devrait pouvoir s'articuler avec les actions de la Communauté française pour intervenir dans les établissements scolaires. Il ajoute que le CMPS pourrait être un centre de documentation important.

M. André du Bus de Warnaffe (cdH) soutient l'intervention précédente en ce qui concerne le CMPS mais souhaite par ailleurs quelques précisions.

Dans le cadre de l'AB 23 10 33 02 (Promotion, publications, diffusion), quel est le public visé ? Pour ce qui concerne l'AB 23 10 12 03 (Fonds de participation pour les habitants), quels sont les micro-projets retenus et subventionnés ?

Dans le cadre de l'AB 23 10 33 01 (Subventions pour recherches dans le domaine de la Santé), des projets sont-ils déjà parvenus au ministre pour l'année 2008 ?

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite savoir si dans le cadre des recherches évoquées par l'intervenant précédent, certains projets concernent la maladie d'Alzheimer ?

L'intervenante souhaite par ailleurs connaître la part consacrée à cette maladie dans les articles budgétaires suivants : AB 23 10 33 06 (Subventions pour les études et les initiatives originales en santé mentale), l'AB 23 10 33 13 (Subventions pour les initiatives en matière de Santé) et l'AB 23 10 41 01 (Coopération avec l'Etat fédéral et/ou les entités fédérées).

Réponses de M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé)

Le ministre informe les commissaires que la liste de recherches financées par les AB 23 10 33 01 et 33 06 sera jointe au rapport, comme le souhaitent plusieurs commissaires, et donne des précisions quant à l'augmentation de AB 23 10 33 13. Il s'agit du financement de deux projets : l'asbl « Dune » qui connaît une augmentation de subside de 20.000 € pour son travail de réseau, et l'asbl « Sauvez mon enfant » reçoit un subside complémentaire exceptionnel de 7.000 € compte tenu du fait que pour un problème technique, cette association n'a pas reçu de subside en 2006.

Pour ce qui concerne la cellule drogue, le gouvernement fédéral attend l'accord de coopération avec la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour le Centre local de promotion de la santé (CLPS), le ministre rappelle qu'il s'agit d'une structure créée par la Communauté française dans le cadre du décret « Promotion à la santé » qui accorde le même subside à chaque centre, quel que soit le nombre de personnes vivant dans la région concernée. Par exemple, le CLPS de Liège a le même budget que celui de Bruxelles. Des contacts ont eu lieu à ce sujet avec la ministre de la Santé de la Communauté française.

Le budget du CLPS bruxellois a pu augmenter grâce à la prise en compte de la mise à disposition d'un ACS par la Région. De ce fait, le CLPS bénéficie maintenant du financement maximal prévu par la Communauté française.

Pour ce qui concerne la maladie d'Alzheimer, des recherches pourraient être financées, s'il y a des demandes,

ce qui n'est pas le cas actuellement. La Commission communautaire française cofinance également « Alzheimer Belgique ».

Mme Dominique Maun (collaboratrice du ministre-président Benoît Cerexhe) informe les commissaires que « Balluchon Alzheimer » reçoit un montant de 40.000 € et que Alzheimer Belgique bénéficie d'un montant de 24.480 €.

M. Paul Galand (Ecolo) estime que dans cette matière tous les acteurs doivent être concernés, aussi bien les services de santé mentale que les généralistes.

Ce commissaire demande s'il n'y a pas d'indexation à l'AB 23 10 33 04 (Subventions aux services de santé mentale) et s'il informe si le colloque du mois de mai a été très coûteux.

L'intervenant estime encore que les services visés à l'AB 23 10 33 17 (Subventions aux services de formation et développement sanitaire) devraient bénéficier d'un subventionnement récurrent et en augmentation constante. Il songe notamment aux facteurs énergétiques qui seront en forte augmentation et il estime que ces services doivent subir le même traitement que les associations qui sont régies par le décret.

Dans le cadre des accords du non-marchand, M. Paul Galand souhaite disposer de la liste des subventions accordées aux fédérations.

M. Ahmed El Ktibi (PS) demande au ministre s'il ne faudrait pas prévoir des budgets rétroactifs dans le cadre de l'AB 23 10 33 06 (Subventions aux services intégrés de soins à domicile) dans l'attente d'être fixé sur ce qu'octroiera le pouvoir fédéral.

Ce commissaire s'inquiète également des moyens mis en œuvre pour le maintien à domicile pour les personnes âgées. En effet, dans le cadre de l'AB 23 10 33 08 (Subventions aux centres de soins de jour), un seul centre seulement est subventionné (Malibran) et le montant de cette subvention n'évolue pas.

Mme Martine Payfa (MR) souhaite connaître la raison de la baisse du budget ajusté de l'AB 23 10 33 05 (Subventions aux centres de Télé-Accueil) et la signification de la hausse de la même allocation de base pour le budget 2008.

Cette commissaire souhaite également avoir des précisions sur le passage de catégorie des services de soins palliatifs (AB 23 10 33 09 – Subventions aux associations en matière de soins palliatifs), ainsi que sur le financement d'impulsion dans le cadre de l'AB 23 20 33 06 (Subventionnement au service intégré de soins à domicile).

L'intervenante interroge encore le ministre sur la part du subventionnement consacrée au CSD et à Télé-Services.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) interroge le ministre sur la part consacrée à la maladie d'Alzheimer à l'AB 23 10 33 04 (Subventions aux services de Santé mentale) et celle consacrée à l'accueil des malades atteints d'Alzheimer à l'AB 23 10 33 08 (Subventions aux centres de soins de jour).

M. Paul Galand (Ecolo) pose des questions sur les 4 articles budgétaires suivants :

AB 23 10 33 04 (Subventions aux services de santé mentale) : quelles sont les heures d'ouverture et est-il possible de joindre quelqu'un à tout moment ? Le service n'aurait-il pas plus sa place dans les compétences bicommunautaires ?

AB 23 10 33 09 (Subventions aux associations en matière de soins palliatifs) : quelle est la contribution de la Commission communautaire française à l'évaluation (également par rapport à la loi fédérale) ?

AB 23 10 33 15 (Subventions aux associations de santé intégrée) : l'intervenant souhaite disposer de la liste de ces associations.

AB 23 10 33 17 (Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire) : quel est le montant accordé aux associations de généralistes ?

Et de manière plus générale, M. Paul Galand souhaite savoir si tous les services peuvent avoir recours au médiateur régional.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) souhaite savoir si dans le cadre de l'AB 23 10 33 04 (Subventions aux services de santé mentale), un accueil spécifique est prévu pour les malades d'Alzheimer. L'intervenante demande également si l'asbl « Balluchon Alzheimer » est subsidiée en initiatives.

Réponses de M. Benoît Cerexhe (président du Collège, ministre en charge de la Santé)

- Pour ce qui concerne les subsides « embauche compensatoire » dans le cadre des accords du non-marchand, les crédits concernent le social et la santé.
- Subventions aux centres d'accueil téléphonique : la différence entre l'ajustement au budget 2007 et le budget 2008 vient de ce que le budget initial est calculé à cadre complet, or ce cadre ne l'est pas toujours. C'est ce qui explique les 45.000 € de différence.
- Maintien à domicile des personnes âgées : il n'y a effectivement que le centre Malibran dans le cadre de la Santé, mais il existe d'autres centres de jour en action sociale.

- Services de promotion et de développement sanitaire : le crédit est de 157.000 € en 2008 comme en 2007 et il n’y a pas d’indexation prévue en initiative.
- Services intégrés de soins à domicile (SISD Bruxelles) : si le SISD reçoit 50.000 € comme montant d’impulsion (programme 2. AB 23 20 33 06), il a été créé par une loi fédérale et est financé essentiellement par le pouvoir fédéral. Ce financement sera effectif lorsque la Commission communautaire française aura accordé l’agrément et sera rétroactif au 7 juin 2007, date de sa mise en place. Le montant de la Commission communautaire française sera encore versé en 2007 avec effet rétroactif en juin également.

A terme, trois SISD existeront ainsi dans la région : un service à la Communauté flamande (qui existe déjà), un service agréé par la Commission communautaire française et un futur service agréé par la Commission communautaire commune.

- Formes alternatives de soins (Protocole 3 relatif à la politique de Santé à mener à l’égard des personnes âgées) : la conférence interministérielle vient de commencer le travail de conceptualisation de formes alternatives de soins qui pourront commencer en 2008. Elles seront d’application en 2008, après les arrêtés d’exécution pris par l’INAMI. La Commission communautaire française est chargée, quant à elle de l’exécution, de la programmation et de l’agrément des institutions et des services.
- Centres de soins de jour : le financement de la Commission communautaire française est complémentaire au financement fédéral qui, lui, est indexé.
- Maladie d’Alzheimer : il n’est pas possible de chiffrer très précisément la prise en charge des maladies neurodégénératives, mais les centres ont pour mission de répondre à la demande et devront évoluer en fonction de celle-ci.

Il existe un groupe de travail « personnes âgées » au sein de la Ligue de Santé mentale, piloté par les travailleurs du service de Santé mentale « La Gerbe ».

Quant à l’asbl « Baluchon Alzheimer », elle est subventionnée au programme 1 dans le cadre des initiatives, alors qu’au programme 2., un subside organique est prévu dans le SISD qui sera agréé de manière pluriannuelle, sur la base d’une législation fédérale (loi du 27 juin 1978 et ses modifications).

- Associations en matière de soins palliatifs : les services de la Commission communautaire française sont membres de l’association pluraliste de Bruxelles, agréée par la Commission communautaire commune, sur base d’une législation fédérale, et les données venant du terrain remontent au fédéral via la Fédération pluraliste des services de soins palliatifs.

Le Collège veille cependant à ce qu’il y ait une coordination optimale.

- Pour répondre à la question sur certains montants, le budget prévu en 2007 pour le CSD est de 531.221,95 € et pour Télé – Secours, qui n’est pas un centre de coordination mais un service de télé-vigilance, le montant est inscrit au budget Action sociale.

PROGRAMME 5 infrastructures

Il n’y a pas d’observation

L’examen des tableaux est ainsi clôturé.

II. Avis

La commission a émis un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 23 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l’année budgétaire 2007 et du projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l’année budgétaire 2008, et en propose l’adoption par 7 voix pour et 4 voix contre.

III. Approbation du rapport

A l’unanimité, il est fait confiance à la présidente et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Magda DE GALAN

La Présidente,

Fatiha SAÏDI

IV. Annexes

Annexe 1

Budgets de la Fédération bruxelloise des maisons médicales (32 membres dont 29 maisons agréées par la Commission communautaire française)

Budget 2005	82.519,85 €
Budget 2006	84.441,10 €
Budget 2007	86.015,66 €

Budgets de la Ligue bruxelloise francophone pour la Santé mentale (60 membres dont 21 de Santé mentale agréés par la Commission communautaire française)

Budget 2005	213.608,44 €
Budget 2006	218.581,73 €
Budget 2007	222.657,50 €

Budgets de la FEDITO (18 membres dont 16 agréés par la Commission communautaire française)

Budget 2005	79.854,74 €
Budget 2006	119.072,40 €
Budget 2007	121.292,72 €

Budgets de la Fédération bruxellois pluraliste de soins palliatifs et continu

Budget 2006	8.700,- €
Budget 2007	8.700,- € (AB 23 10 33 13)

A.B. 23.10.33.06	84.000 € + 19.000 € (arrêté de transfert) =	103.000 €
	Solde :	12.000 €

Nom de l'association	Projet	Montant
« SMES »	cellule d'appui médico psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000 €
« Ulysse »	réalisation d'une recherche portant sur « La question de la prise en considération de la santé mentale dans la procédure d'asile »	15.000 €
« Le Méridien »	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	35.000 €

Nom de l'association	Projet	Montant
« Ulysse »	fonctionnement d'une équipe d'accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles	64.260 €
« Dune »	travail de rue ciblant le public toxicomane et l'animation d'un comptoir d'échange de seringues	141.380 €
« Fondation pour la pré-vention des allergies »	conseil, d'information, d'orientation et de suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000 €
« Les Pissenlits »	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	33.660 €
« Cahiers de Psychologie Clinique »	publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 €
« SLAJ »	fonctionnement d'un groupe de parole pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.054 €
« La Guise »	animation et aide par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	24.990 €
« Rapa Autre Lieu »	organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et recherche-action «La santé mentale en population générale : images et réalités	73.440 €
« Fondation Françoise Dolto »	fonctionnement d'un espace parentalité	17.700 €
« Re-Resources Enfances »	formation des professionnels de l'enfance	15.000 €
« Le Gazouillis »	action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272 €
« Les P'tits Pas »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €

« Fables Rondes »	« Clowns à l'Hôpital Erasme et Saint Pierre »	17.700 €
« SOS-Viol »	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	69.100 €
« Similes »	aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches.	10.200 €
« SOS-Sectes »	aide aux victimes de sectes	3.000 €
« Erreurs Médicales »	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €
« Aide Info Sida »	aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10.000 €
« Espace Social Télé-Services » Enfants malades	«Prendre un enfant par la main »	17.700 €
« Alzheimer Belgique »	« Café Souvenirs » et pour la publication de son périodique bimestriel	24.480 €
« Espace Social Télé-Services » SOS-Solitude	SOS – Solitude	6.000 €
« Maison Médicale Essegheem-Jette »	lieu de rencontres-débats destinés aux parents d'adolescents	6.000 €
« Liens de quartier Petite enfance »	Lieu de rencontre Parents-enfants dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 €
« Collectif Santé Les Alevins »	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-spécialistes	2.729 €
« La Maison Ouverte »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.109 €
« AREAM »	développement du centre de musicothérapie	10.200 €
« Hopi'Conte »	contes aux enfants hospitalisés	2.023 €
« PAG-ASA »	aide et d'accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.360 €
« Maison de la Famille »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés « Le Jardin Couvert »	2.975 €
«Lieu d'accueil enfants-parents »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« Espace-P »	consultations médicales gratuites, de campagne de vaccination contre l'hépatite B et de recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	31.620 €
« Sauvez Mon Enfant »	« Parents en deuil »	27.000 €
« PASSAGES »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« Jour après Jour »	projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	30.600 €
« Maison des Enfants de Saint-Gilles »	espace de rencontre parents-enfants (0 – 6 ans)	2.479 €
« La Marelle »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	6.400 €

« Liaison Antiprohibi- tionniste »	activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.280 €
« BALUCHON ALZHEI- MER Belgique-Belgie »	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
« Lapsus Lazuli »	activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
« Addictions »	« Atelier Côté Cour »	6.000 €
« Ligue Huntington Fran- cophone Belge »	aide, de soutien moral et d'information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 €
« Libr'Aire »	intervention artistique en pédiatrie	1.264 €
« Plate-Forme de Prévention du Sida »	organisation de la «Journée Mondiale de Lutte contre le Sida» du 1 ^{er} décembre 2007	4.500 €
« LES MESSAGERS DU CŒUR»	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
« PSYMAGES »	collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	4.000 €
« Le Patio »	lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 €
« ENTRE-DEUX »	accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milieu de la prostitution	25.500 €
« Ligue Bruxelloise de Santé Mentale »	subvention pour l'organisation du congrès international « Jusqu'ici tout va bien ... – Mouvements en santé mentale entre clinique, social et politique » les 24, 25 et 26 mai 2007	25.000 €
« Entr'Aide des Marolles »	développement de deux projets du Service d'aide psychologique	11.300 €
« FEDERATION BRU- XELLOISE PLURA- LISTE DE SOINS PALLIATIFS ET CONTINUS »	promouvoir les soins palliatifs et d'en défendre l'aspect qualitatif	8.700 €

A.B. 23.10.33.14

Solde :

105.000 €

0 €

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Bruxelles Ville-Région en Santé »	réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	40.000 €
« CLPS »	action de promotion de la santé	59.500 €
« Centre de documenta- tion Santé-Bruxelles »	activité documentaire dans le domaine de la santé	5.500 €

A.B. 23.20.33.17**157.000 €****Solde :****2.961 €****Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire**

Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarité Nouvelles »	information juridique et santé	59.243 €
« Question Santé »	réalisation et de diffusion du périodique Bruxelles-Santé et d'un Bruxelles-Santé spécial, de support à la conception et la réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française et l'encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets	50.000 €
« CIRE »	formation, d'encadrement et d'emploi d'interprètes dans le secteur de la santé mentale et dans le secteur des maisons médicales	44.796 €

A.B. 23.20.33.18**550.000 €****Solde :****17.648 €****Subventions aux réseaux et partenariats d'acteurs en santé**

Nom de l'association	Projet	Montant
Onze « Réseaux Santé »	promoteurs de « réseaux de santé »	508.185 €
« Ulysse »	accompagnement psychosocial des réfugiés à Bruxelles	20.000 €
« Réseau Liens-ligne intersectorielle en santé »	développement des traitements, de la prévention, de la formation et de la recherche en santé mentale à l'ULB pour son projet de réseau santé intitulé « Réseau Liens – ligne intersectorielle en santé »	4.167 €

Annexe 3

Evolution budgétaire de la division 23 (en milliers d’euros)

	94	2e aj.	95	2e aj.	96	2e aj.	97	2e aj.	98	2e aj.	99	2e aj.
1 Services de Santé Mentale	7.468	7.255	7.967	7.437	7.685	7.313	7.838		8.379	–	8.627	–
2 Services actifs en matière de toxicomanies	1.859	1.983	2.033	2.157	2.157	–	1.735 (décret) + 0.6 (initia- tives)	2.263 0.074	2.355	2.479	2.504	–
3 Maisons médicales	0.397	0.397	0.496	0.545	0.645	–	0.744	–	1.116	1.016	1.029	1.046
4 TélÉ–Accueil	0.446	0.446	0.446	0.506	0.456	–	0.521	–	0.545	0.521	0.545	0.583
5 Centre de coordination	1.066	1.066	1.041	0.744	0.868	0.793	868	0.764	0.868	0.778	0.868	–
6 Soins palliatifs	0.223	0.223	0.372	0.322	0.372	0.335	0.372	–	0.372	0.372	0.421	–
7 Centre de soins de jour												
8 Initiatives en Santé (33.06 : études et initiatives originales en SM 33.13 : initiatives en matière de santé – 33.14 : promotion de la santé – 33.17 : services de promotion et développement sanitaires – 33.18 : Réseaux santé)	0.885	1.083	0.848	0.972	0.823	1.180	0.873	–	0.793	1.106	1.177	–

2000	2e aj.	2001	2e aj.	2002	2e aj.	2003	2e aj.	2004	2e aj.	2005	2e aj.	2006	2e aj.	2007	2e aj. projet	2008 projet
8.627	8.850	9.370	9.306	10.238	10.365	10.700	10.646	11.430	11.200	11.600	11.715	12.048	12.010	12.410	12.310	12.782
2.615	2.690	2.843	2.816	3.148	3.148	3.319	3.319	3.429	3.179	3.530	3.445	3.636	3.470	3.745	3.620	3.858
1.111	1.106	1.227	1.232	1.487	1.497	1.600	1.600	1.725	1.701	1.922	1.912	2.130	2.110	2.292	2.256	2.631
0.545	0.612	0.595	0.602	0.632	0.632	0.638	0.638	0.654	0.644	0.738	0.738	0.760	0.710	0.783	0.738	0.806
0.883	0.883	0.892	0.897	0.997	1.054	1.180	1.130	1.096	1.059	1.105	1.065	1.265	1.232	1.328	1.260	1.368
0.441	0.441	0.446	0.486	0.543	0.618	0.800	0.800	0.685	0.653	0.699	0.674	0.717	0.717	0.964	0.866	0.993
						0.30	0.30	0.52	0.27	0.27	0.27	0.28	0.28	0.28	0.28	0.28
0.930	0.949	0.880	0.962	1.165	1.095	1.355	1.397	1.131	1.830	1.431	1.499	1.886	1.984	1.886	1.916	1.886

Documents disponibles

Les documents suivants sont disponibles au secrétariat de la commission de la Santé (Anne Huygens : 02 504 96 21).

– Voisins d'Europe* –

Rapport d'activité – Novembre 2005 à octobre 2006

* Programme INTERREG IIIC co-financé par le Fonds européen de développement régional (2005-2007)

– Bruxelles, Ville-Région en Santé –

Rapport d'activité – janvier 2006-décembre 2006

– Centre local de promotion de la Santé de Bruxelles

Programme d'activité – Année 2006

– Centre local de promotion de la Santé de Bruxelles

Programme d'activité – Année 2007

RAPPORT

fait au nom de la commission des Affaires sociales

par Mme Nathalie GILSON

SOMMAIRE

I.	Division 22 – Aide aux personnes	
	Programme 2 – Cohabitation des communautés locales	
	Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
	1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale	72
	2. Discussion	73
	3. Examen des tableaux.....	74
II.	Division 22 – Aide aux personnes	
	Programme 1 – Action sociale	
	Programme 4 – Famille	
	Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
	1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l’Action sociale et de la Famille	76
	2. Discussion	77
	3. Examen des tableaux.....	80
III.	Division 22 – Aide aux personnes	
	Programme 3 – Politique d’aide aux personnes handicapées	
	Programme 5 – Infrastructures sociales (<i>partim</i>)	
	1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d’aide aux personnes handicapées .	83
	2. Discussion	85
	3. Examen des tableaux.....	86
IV.	Avis	88
V.	Approbation du rapport.....	88
VI.	Annexes	89

Ont participé aux travaux : Mmes Michèle Carthé, Sfia Bouarfa, Dominique Braeckman, MM. Mohammadi Chahid, Michel Colson, Serge de Patoul (président), Ahmed El Ktibi, Mmes Nadia El Yousfi, Céline Fremault, Nathalie Gilson, Fatima Moussaoui, Carine Vyghen.

Ont également assisté à la réunion : Mme Caroline Persoons (députée), MM. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale), Emir Kir (ministre en charge de l’Action sociale et de la Famille), Mmes Evelyne Huytebroeck (ministre en charge de la Politique d’aide aux personnes handicapées), Isabelle Grippa, Viviane Van Gelder (collaboratrices du groupe PS), Isabelle Kempeneers, M. Renaud Zauwen (collaborateurs au groupe MR), Mme Isabelle Fontaine (cabinet de M. Charles Picqué), M. Olivier Petit et Mme Véronique Gailly (cabinet de Mme Evelyne Huytebroeck), Mme Pascale Pensis (directrice de cabinet adjointe de M. Emir Kir), M. Paul Leroy (cabinet de M. Emir Kir).

Mesdames,
Messieurs,

La commission des Affaires sociales a examiné en sa réunion du 27 novembre 2007, les projets de décrets concernant l'ajustement du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 et contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2008.

Mme Nathalie Gilson a été désignée en qualité de rapporteuse.

La commission a décidé de discuter conjointement de l'ajustement budgétaire pour l'exercice 2007 et du budget pour l'exercice 2008.

I. Division 22 – Aide aux personnes – Programme 2 – Cohabitation des populations locales – Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale

Le décret relatif à la cohésion sociale ainsi que ses arrêtés d'exécution sont d'application depuis le 1^{er} janvier 2006. Les contrats avec les 13 communes visées par le décret ont été conclus pour une durée de 5 ans.

Une fois le secteur stabilisé grâce à ce nouveau cadre réglementaire, M. le ministre a entrepris l'ouverture de deux chantiers.

- Accorder aux travailleurs du secteur les avantages de l'accord non marchand 2000-2005.
- Mettre en place les outils qui permettent de mener une évaluation du secteur.

En ce qui concerne le non-marchand, avant d'en octroyer les avantages au secteur de la cohésion sociale, un cadastre de l'emploi a dû être réalisé pour avoir une image précise de l'emploi dans ce secteur.

En effet, les associations dans ce secteur ne sont pas subventionnées sur la base de cadres de travailleurs mais reçoivent une enveloppe affectée soit à des frais de personnel, soit à des frais de fonctionnement.

Avec la collaboration de l'asbl NCE, un cadastre en ligne a été réalisé et a permis de disposer de cette photographie précise de l'emploi dans le secteur.

Sur la base de ce cadastre, une enveloppe de 500.000 € a été affectée aux travailleurs du secteur en 2006.

Néanmoins, lors du contrôle des justificatifs en 2007, il a été constaté que suite à des accords intervenus en Communauté française, à la fin de l'année 2006, certains travailleurs de la cohésion sociale percevaient déjà de la Communauté française des avantages « non-marchand ».

Dès lors, en 2007, avec les partenaires sociaux, on a imaginé un système de subvention évitant les doubles affectations avec la Communauté française.

Depuis lors, plusieurs réunions ont été organisées avec la Communauté française afin de mettre en place un cadastre commun de l'emploi et un système cohérent d'octroi des subventions.

Il sera veillé en 2008 à conclure avec la Communauté française un accord de coopération relatif à ce cadastre commun de l'emploi et à un système cohérent d'octroi des subventions « non-marchand » dans les associations cofinancées par la cohésion sociale et la Communauté française.

Pour clôturer ce chapitre du non-marchand, le ministre rappelle que le secteur de la cohésion sociale est le dernier secteur en Commission communautaire française qui ne bénéficie pas encore de l'entièreté des avantages du non-marchand octroyés aux autres secteurs.

Les salaires dans ce secteur étant relativement bas, l'octroi de ces avantages reste une priorité de la législature.

En ce qui concerne le deuxième point, relatif aux outils d'évaluation dans le secteur de la cohésion sociale, un travail important a été réalisé en collaboration avec le CRAcs (centre d'appui régional pour la cohésion sociale).

Tout d'abord, grâce à la collaboration du secteur et de l'administration, le CRAcs a réalisé un modèle de rapport d'activités pour les associations. Le même travail a été réalisé avec les coordinations communales.

Les associations ont transmis un premier rapport d'activités pour l'année 2006, au début de l'année 2007. Ce rapport contient une série de données quantitatives mais également un volet qualitatif sur le travail de terrain.

Sur cette base, chaque coordination communale a établi un rapport de synthèse de tous les rapports des associations situées sur son territoire.

Sur la base des rapports des coordinations communales, le CRAcs a rédigé un premier rapport d'évaluation du secteur de la cohésion sociale.

Après une année d'application du décret relatif à la cohésion sociale et sur base du rapport du CRAcs, une journée

d'étude est organisée ce même jour avec le secteur permettant de faire le bilan de l'application du décret, de mettre en lumière les éventuelles difficultés et de proposer des pistes d'amélioration pour l'avenir.

En conclusion, depuis le début de la législature, grâce au travail amorcé lors de la précédente législature, le ministre estime qu'une véritable révolution a été opérée de ce qui était l'ancien secteur de la « cohabitation-intégration » et ce, en donnant à ce secteur un cadre réglementaire, une sécurité de travail grâce aux contrats de cinq ans, une valorisation des travailleurs, des outils d'évaluation et des moyens financiers complémentaires.

Ce travail sera poursuivi en 2008 pour permettre au secteur de mieux préciser le champ d'action de la cohésion sociale.

Par le biais d'apports théoriques ou de journée d'étude, le CRAc a pour objectif de susciter les débats et de développer une démarche d'évaluation permanente de ce secteur.

M. le ministre insiste sur le lien entre ce secteur et d'autres politiques menées à l'échelle régionale.

2. Discussion

M. Ahmed El Ktibi (PS) rappelle que M. le ministre a déclaré en 2006 qu'il ferait un effort particulier pour que le non-marchand soit appliqué dans le secteur de la Cohésion sociale.

Ce secteur connaît un certain nombre de disparités. L'accent avait déjà été mis, à l'époque, pour que l'on reconsidère les salaires les plus bas. Alors, aujourd'hui cette intention s'est-elle concrétisée ? Sinon, pour quand peut-on espérer que cette révision salariale ?

M. Ahmed El Ktibi rappelle aussi qu'un cadastre de l'emploi a été réalisé voici quelques années. A cette occasion, il avait été souligné qu'une majorité de travailleurs dans ce secteur étaient des universitaires et qu'une revalorisation dans le cadre du non-marchand s'avérerait dès lors assez coûteuse.

M. El Ktibi demande au ministre si l'application du non-marchand ira à son terme en Cohésion sociale.

M. Michel Colson (MR) rappelle que lors de l'adoption du décret relatif à la Cohésion sociale, il avait été avancé que ce décret permettrait de réaliser des économies en simplifiant des procédures et en évitant les doubles emplois et le saupoudrage de subventions. Mais M. Colson constate que le budget est en nette augmentation et se demande donc où sont restées les économies d'échelles tant attendues.

A propos du colloque organisé ce jour sur l'évaluation de ce qui se fait en Cohésion sociale, M. Colson regrette

comme de nombreux collègues de ne pouvoir y participer. M. Colson s'étonne que cette journée d'études coûte la bagatelle de 50.000 €, ce qui est fort coûteux pour un colloque centré sur la Cohésion sociale.

A propos de la réorganisation du programme « Cohésion sociale » des projets de budgets, M. Colson relève que de nouveaux postes budgétaires apparaissent, l'un dédié à l'alphabetisation, l'autre consacré au co-financement du FIPI associatif (fonctionnement de projets associatifs dans le cadre du FIPI). Mais compte tenu de la disette financière qui caractérise la Commission communautaire française, ces nouvelles inscriptions budgétaires provoquent l'assèchement du poste « *subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de Cohésion sociale* ». Cet article budgétaire passe de 871.500 € (initial 2007) à 249.000 € (initial 2008). Ces constatations permettent de se demander si les besoins sont bien réellement rencontrés.

Se référant à l'ajustement du budget 2007, M. Colson demande la raison de la réduction du crédit inscrit à l'AB 12.02 – *Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale* (99.000 € à l'initial 2007 – 79.000 € à l'ajustement 2007).

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) indique qu'une erreur se serait glissée dans le tableau repris en page 30 du Programme justificatif du budget 2008 [document 114 (2007-2008) n° 1]. Les montants inscrits dans la colonne « 2007 initial » sont, selon elle, ceux de l'ajustement 2007.

Au sujet de l'approbation de la deuxième phase du non-marchand, Mme Braeckman demande si cette phase est la dernière.

Dans le même ordre d'idées, Mme Braeckman fait remarquer qu'à la division 21 – *Administration*, une somme assez importante a été imputée pour l'embauche compensatoire (AB 01.04) mais qui doit être répartie dans les différents programmes. Elle demande ce que sera la part du secteur de la Cohésion sociale à ce titre.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande si les objectifs du décret relatif à la Cohésion sociale – éviter le saupoudrage des subventions et renforcer la cohérence des projets – sont effectivement atteints dans la mesure où la majorité des communes concernées ont créé des asbl chargées de gérer les projets menés par les associations.

Mme Gilson demande au ministre de préciser l'interaction entre l'administration de la Commission communautaire française, le centre régional d'appui, les asbl communales, ainsi que les types d'activités subventionnées. Autrement dit, au terme d'une première année écoulée d'application du décret, le ministre est-il en mesure de poser un diagnostic pour le secteur et ce, par commune, par type d'activités, par type de publics visés en tenant compte du caractère du genre ? Cette vue d'ensemble, si elle existe, permet-elle au ministre de réorienter éventuellement certaines activités sinon de constater quelque manque permettant de faire part

de suggestions à diverses communes, suggestions répondant à des besoins de la population. Dans ce cadre, que fait le centre régional d'appui, quel est son objectif et comment fonctionne-t-il ?

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, répond que l'application de l'accord du non-marchand est un effort à poursuivre afin de ne pas permettre de discriminations entre les travailleurs du secteur de la Cohésion sociale. Ces travailleurs sont généralement moins bien rémunérés que leurs homologues en Communauté française. L'ajustement salarial reste une priorité pour le ministre. La deuxième phase d'application du non-marchand jusqu'à fin 2009 devrait atteindre cet objectif.

M. le ministre souligne l'importance de pouvoir disposer du cadastre de l'emploi en Cohésion sociale.

En réponse aux questions de M. Colson et de Mme Gilson, M. le ministre estime qu'une réorientation de la mise en pratique du décret doit être faite.

En ce qui concerne les nouvelles allocations de base – trois au lieu d'une –, celle que M. Colson indiquait passe de 30.000 € à 240.000 €.

La réduction du crédit prévu à l'AB 12.02 se justifie, dit le ministre, par l'organisation des journées d'études organisées et de frais d'avocats.

M. le ministre Charles Picqué reconnaît que le colloque qui se tient au même moment, coûte cher mais comme tout colloque, les frais sont toujours assez conséquents, surtout si ce colloque réunit plus de 400 personnes.

En ce qui concerne les actes de ce colloque, M. le ministre promet de les faire parvenir aux membres de la commission.

A Mme Braeckman, M. le ministre précise qu'en Cohésion sociale, il n'y a pas d'embauche compensatoire.

Le premier rapport des centres d'appui permet de conclure dès maintenant qu'il faut encourager plus encore les actions transversales et les partenariats pour éviter la dispersion des actions. Il faudrait aussi soutenir des renforcements mutuels entre les acteurs de la Cohésion sociale. Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de mettre en avant certains thèmes et en particulier les actions destinées aux primo-arrivants parce qu'ils sont les plus exposés à l'atomisation sociale ou au « confinement affinitaire ».

M. le ministre pose à cet égard la question de savoir si l'Etat, la Région, la Ville ont la capacité de gérer des flux aussi considérables de primo-arrivants avec les moyens dont on dispose. Dès lors, il faut faire un choix : ou bien il y a moins de primo-arrivants, ou bien il y a plus de moyens, ajoute le ministre.

Autre domaine réclamant une attention particulière, celui des activités intergénérationnelles. M. le ministre remarque en effet que certaine population, – les gens de plus de 60 ans – sont aussi confrontés au problème de perte de repères de liens.

Enfin, la lutte contre l'analphabétisme devrait, selon M. le ministre, réapparaître parmi les réorientations souhaitées.

Revenant un instant sur ce qu'il est convenu d'appeler la « radiographie » de la Cohésion sociale, M. le ministre se propose de joindre, en annexe au rapport, la liste des projets.

En réponse à la question de Mme Gilson relative à la caractéristique « genre » telle qu'elle est reprise dans les projets de Cohésion sociale, le ministre renvoie au rapport du CRAcs ⁽¹⁾, lequel propose une ventilation par genre.

Pour se prémunir de toute espèce de saupoudrage des moyens, M. le ministre propose qu'à l'avenir les critères s'appliquant aux projets soient plus stricts et encore plus précis. Toutefois, il estime qu'il n'est pas aisé de recentrer les projets un an à peine après la mise en œuvre d'un décret.

Une réorientation correcte et bien fondée exige un recul plus long.

Mme Carine Vyghen (MR) souhaite qu'une attention encore plus soutenue soit réservée à l'apprentissage des langues nationales, et plus précisément du français, par les primo-arrivants. L'analphabétisation est une chose mais la maîtrise suffisante de la langue du pays d'accueil doit être une priorité. Les nouveaux arrivants d'Europe de l'Est, d'Extrême-Orient ne sont pas tous, loin s'en faut, des analphabètes mais ils n'ont pour leur grande majorité qu'une connaissance lacunaire de l'une ou de l'autre de nos langues nationales.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) fait remarquer que le français est aussi enseigné, à Bruxelles, comme langue étrangère à destination de ce type de public.

3. Examen des tableaux

Mme Nathalie Gilson (MR) souhaite obtenir une explication sur la réduction du crédit budgétaire inscrit à l'AB 12.02 de l'ajustement du budget des dépenses pour 2007 – *Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale* – qui passe de 99.000 € à 79.000 €. Cette diminution est interpellante d'autant plus que le budget initial 2008

(1) CBAI/CRAcs, Rapport annuel sur l'application du décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale, septembre 2007.

prévoit une inscription budgétaire à nouveau de 99.000 € comme à l'initial 2007.

M. Charles Picqué (ministre en charge de la Cohésion sociale) précise que cette AB sert à payer notamment les colloques, les études, voire des honoraires d'avocats. Par ailleurs, il faut noter le transfert de 5.000 € vers l'AB 33.06 – *Subvention au centre régional d'appui* – pour l'indexation de la convention de ce centre. Quant aux 20.000 € de réduction de l'AB 12.02, ils ont été transférés à l'AB 43.05 – *Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale* – afin de clôturer un litige avec la commune de Schaerbeek et ce, via un crédit d'années antérieures.

Ceci se justifie aussi par le fait qu'en 2007, il y eut moins de frais d'études imputables à l'AB 12.02.

Mme Carine Vyghen (MR), se référant à l'AB 33.06 – *Subvention au centre régional d'appui* –, demande combien de personnes sont actuellement employés par ce centre et, plus globalement, comment est ventilée cette subvention de 213.000 € (initial 2008).

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, se propose de joindre en annexe au rapport, la ventilation de cette subvention. En ce qui concerne le nombre de personnes employées, de mémoire, il s'agirait de quatre à cinq personnes.

M. Michel Colson (MR) demande une explication pour la réduction (– 50.000 €) à l'AB 00.01 – *Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la Cohésion sociale* – entre le budget initial 2007 et le budget initial 2008. S'agit-il d'une surestimation de l'impact du non-marchand sur le secteur de la Cohésion sociale ?

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, indique que le montant prévu pour 2008, résulte d'un calcul opéré en concertation avec la Communauté française.

La révision à la baisse de cette AB est due au fait que des travailleurs occupés par le secteur bruxellois de la Cohésion sociale avaient déjà obtenu les avantages du non-marchand via la Communauté française. Il faut savoir qu'à l'époque la Commission communautaire française ne disposait pas encore du « cadastre de l'emploi ».

Citant les AB 33.02 – *Subvention pour le programme d'alphabétisation* – et 33.04 – *Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale* –, M. Michel Colson (MR) constate que la totalité de ces crédits budgétaires va à l'association « Lire et Ecrire », dont le rôle est déterminant notamment en concertation avec la commission consultative Emploi – Enseignement en matière d'alphabétisation. M. Colson demande à M. le ministre si la subvention octroyée à « Lire et Ecrire » pour

2008 a été revue à la hausse par rapport aux années 2006 et 2007.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, répond qu'il s'agit d'une simple indexation de cette subvention.

M. Michel Colson (MR) souhaite savoir si d'autres associations oeuvrant pour l'alphabétisation ne sont pas laissées pour compte parce que « Lire et Ecrire » reçoit la totalité des crédits affectés à cette mission.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, précise que « Lire et Ecrire » n'a pas de monopole en l'espèce mais il faut reconnaître que cette association a été un pionnier et que personne ne met en cause la qualité du travail fourni par elle. Mais si quelque association devait estimer avoir été discriminée, le ministre s'engage à l'entendre.

Dans le cadre de l'AB 33.07 – *Subventions pour les contrats régionaux de Cohésion sociale* –, M. Michel Colson (MR) souhaite connaître les projets sélectionnés pour 2008, sur la base de quels critères et pour quels montants. Il demande que cette liste figure en annexe au rapport et qu'elle comprenne aussi la nomenclature des projets écartés et, qu'en outre, elle permette une comparaison avec l'année 2007.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, précise qu'il n'y a pas de nouveaux projets pour 2008, il s'agit à l'initial 2008 d'une simple indexation.

Par rapport à l'AB 33.08 – *Subventions pour les contrats communaux de Cohésion sociale* – M. Michel Colson (MR) demande le nombre de projets sélectionnés en 2007, selon quels critères et pour quels montants.

Il est précisé par M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, que 80 % des moyens vont aux projets communaux et 20 % aux projets régionaux. Cette clé de répartition figure d'ailleurs dans le décret relatif à la cohésion sociale.

La liste des projets relatifs à cette AB 33.08 sera aussi incluse en annexe au rapport et ce, pour les années 2006 à 2008.

M. Michel Colson (MR) demande qu'il en soit fait de même pour les projets relevant de l'AB 43.05 – *Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de Cohésion sociale*.

Comme Mme Braeckman l'avait déjà fait, M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, attire l'attention des commissaires sur une erreur qui s'est glissée dans le tableau repris au Programme justificatif pour le budget 2008 (p. 30). Dans la colonne « 2007 initial », à l'AB 43.05, il faut lire 439 et non 459. M. le ministre

souhaite que cette correction apparaisse lors de la publication du document des commissions permanentes. Il faudra même corriger les montants inscrits dans la colonne « 2007 initial » car il s'agit en fait des montants pour « 2007 ajusté ».

Mme Nathalie Gilson (MR) constate que les crédits budgétaires de l'AB 33.04 – *Subventions aux associations pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale* – font l'objet d'une réorientation.

Elle demande si cette réorientation concerne le FIPI, « Lire et Ecrire ». Il lui semble que les montants prévus pour cette AB restent constants.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, répond que cette AB n'est pas soumise à la clé de répartition 80/20 qui régit les contrats communaux et régionaux.

Mme Nathalie Gilson (MR) relève que les *Subventions aux communes pour les politiques hors décret en matière de Cohésion sociale* (AB 43.05) montrent ou semblent montrer que l'entrée en vigueur du décret n'a pas modifié et réorganisé ces politiques communales. Tout ce qui est mené hors décret persiste, poursuit Mme Gilson, autrement dit, il n'y a pas de volonté de glisser ces politiques dans le cadre du décret.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, répond qu'il est prématuré de l'envisager.

M. Michel Colson (MR) demande pourquoi le crédit budgétaire inscrit à l'AB 61.36 – *Dotation au SGS Bâtiment/Cohésion sociale* – qui est de 100.000 € à l'initial 2007 retombe à 0 € à l'ajustement 2007.

M. Charles Picqué, ministre en charge de la Cohésion sociale, répond que cette modification résulte tout simplement de l'absence de projet.

II. Division 22 – Aide aux personnes

Programme 1 – Action sociale

Programme 4 – Famille

Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille

Pour ce qui concerne l'ajustement budgétaire pour l'année 2007, au programme 1, les AB 12.01 – *Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration* – et 12.02 – *Promotion – publication – diffusion* – ont été respectivement diminués de 19 et 28.000 €.

Les crédits réservés aux projets dits d'initiatives (AB 33.01) ont été augmentés de 50.000 € par arrêté de réallocation dans le courant de l'année.

Il s'agit en l'occurrence d'adapter les montants aux besoins réellement exprimés.

M. le ministre joint en annexe au rapport la liste des associations soutenues et à soutenir d'ici la fin de l'année.

En ce qui concerne la télévigilance, il convient de noter que les nouvelles demandes de dossiers relatifs à la télévigilance sont peu nombreuses.

De 430 en 2001, elles sont passées à 326 en 2003, et à 240 en 2005. La tendance ne semble pas s'inverser. Pour 2007, elles devraient être de l'ordre de 200 demandes. Il reste néanmoins qu'environ 1.100 dossiers sont actifs. 94 % concernent la télévigilance elle-même et les 6 % restants des frais de raccordement téléphonique.

En ce qui concerne le programme 4, une diminution de 292.000 € des crédits affectés au secteur des services d'Aide à domicile a été opérée pour participer à l'équilibre budgétaire de l'ajustement 2007.

Selon les chiffres de l'administration, cela ne doit nullement nuire aux paiements dus à l'ensemble des 7 services eu égard aux prestations déjà réalisées et escomptées d'ici la fin de l'année, lesquelles doivent d'ailleurs correspondre au contingent établi pour l'année. Pour mémoire, ce nombre maximum annuel d'heures admissibles au bénéfice des subventions octroyées aux services d'Aide à domicile s'élève à 864.567 aides familiales et aides ménagères confondues.

Au programme 5 – *Infrastructures sociales* – à l'ajustement du budget 2007 sur la base des factures devant réellement être honorées cette année dans le cadre des dossiers relatifs aux infrastructures sociales, un montant de 100.000 € a été déduit du montant initial 2007.

Pour le budget initial 2008, les différents secteurs de l'action sociale et la famille évoluent globalement à « politique constante », appliquée avec une simple indexation des salaires. L'accord non marchand continue bien évidemment à être appliqué.

Toutefois, si on analyse les chiffres programme par programme, on se réjouira de voir les crédits du programme 1 – *Action sociale* – croître de près de 7 %.

Cette remarquable augmentation est due à trois raisons :

- Les initiatives (AB 33.01) croissent de 3 % en moyenne dès lors que certains subsides octroyés depuis plusieurs années couvrent des frais de rémunérations.

- Deux nouvelles associations rejoindront le secteur de l'Aide aux justiciables (AB 33.07) à partir de 2008. A ce titre, deux asbl sont en attente d'agrément depuis plusieurs années. M. le ministre rappelle qu'il a été interpellé maintes fois en séance plénière au cours des trois dernières années.

Ainsi, les asbl « SOS Viol » et « Centre de prévention des violences familiales et conjugales » bénéficieront du label « Aide aux justiciables » mais également d'une augmentation des moyens mis à leur disposition pour poursuivre leur indispensable travail sur le terrain.

Par ailleurs l'équipe actuelle du SLAJ pourra être renforcée par un assistant social et un nouveau centre de documentation en « victimologie » pourra progressivement être développé.

- Un montant supplémentaire de 50.000 € est prévu pour les centres d'appui. (AB 33.8). Ce crédit est budgétisé pour permettre la mise sur pied du « *Service d'aide aux personnes âgées maltraitées* » prévu par l'article 4, 3° du décret « Personnes âgées ».

C'est l'asbl « Infor Homes » qui sera opérateur pour ce service. M. le ministre précise que pour garantir une certaine cohérence en la matière, l'asbl sera cofinancée par le bicommunautaire pour cette importante nouvelle mission visant la bien traitance de tous les aînés.

Les crédits du programme 4 – *Famille* –, s'ils ne connaissent pas une augmentation aussi importante, croissent de manière suffisante pour assurer la pérennisation des politiques en place.

M. le ministre tient à souligner l'augmentation conséquente du budget des services « Espaces Rencontres ». Celui-ci passe de 239.000 € à 290.000 € pour les deux services existants.

En effet, le nouveau décret devant désormais régir ce secteur a été adopté tout récemment en commission des Affaires sociales à l'unanimité des membres présents.

L'entrée en vigueur de ce décret et de son arrêté d'application sera soumis très prochainement au Collège en première lecture et permettra aux services de bénéficier d'un cadre du personnel adéquat et d'un financement qui tiendra compte des accords du non-marchand.

Les moyens d'action en infrastructures sociales inscrits au programme 5 sont maintenus. Ils sont notamment destinés aux milieux d'accueil de la petite enfance et aux associations du secteur social (les CASG, les plannings, les maisons d'accueil, les Espaces-Rencontres).

2. Discussion

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) se réjouit de constater que l'augmentation de crédits budgétaires du programme 1 – *Action sociale* – va aussi bénéficier en 2008 aux services d'aide sociale aux justiciables (AB 33.07). En effet, selon elle, les deux services concernés jouent un rôle social important et il est normal qu'ils puissent bénéficier après quelques années du décret adopté en Commission communautaire française.

Dans le même ordre d'idées, Mme Braeckman constate avec satisfaction l'augmentation des subventions qui seront octroyées à l'asbl « Infor Home ». Toutefois, elle relativise ce sentiment de satisfaction. En effet, entre le budget initial 2007 et celui pour 2008, l'augmentation n'est que de 15.000 € alors que l'ajustement pour 2007 en accorde 550.000 €. A cet endroit, Mme Braeckman exprime une nouvelle fois son admiration pour le travail presté par les associations qui assument la réalisation de projets subventionnés par la Commission communautaire française dans la catégorie des « initiatives ». Ces initiatives, faut-il le rappeler, ont une forme de soutien limité dans le temps, non pérennes et n'assurant pas la stabilité des équipes qui y travaillent.

Pour expliquer la modestie de cette augmentation (AB 33.08), Mme Braeckman demande que soit joint en annexe au rapport un justificatif de la différence entre le montant du budget 2007 ajusté et celui prévue pour 2008.

En ce qui concerne le programme 4 – *Famille* –, Mme Braeckman relève les fluctuations des crédits budgétaires affectés à l'AB 33.12 – *Subventions aux services d'aide aux familles (services d'aides à domicile)* – : 23.710.000 € (initial 2007), 23.418.000 € (ajustement 2007) et 24.079.000 € (initial 2008).

Entre les deux budgets initiaux, l'augmentation n'atteint pas 2 %. Assure-t-elle alors l'indexation de la masse salariale et les progressions barémiques ? De plus, on n'a pas encore résolu le problème de l'ancienneté du personnel limitée à 10 ans. Par ailleurs, les services concernés connaissent un régime d'heures contingentées qui font que 30 à 40 % des heures prestées ne sont pas subventionnées. Un courrier envoyé à la ministre laisse le secteur résoudre seul cette question. Par ailleurs, l'impécuniosité chronique de la Commission communautaire française ne permet guère d'optimisme, conclut Mme Braeckman.

En ce qui concerne les centres de planning familial, Mme Braeckman estime que l'augmentation du crédit budgétaire, AB 33.13 – *Subventions aux centres de planning familial* –, (+ 171.000 € soit 1,03 %) devrait pouvoir couvrir l'indexation. Elle rappelle que lors de sa toute récente interpellation, dans le cadre de la Quinzaine Egalité Hommes-Femmes, le ministre a annoncé l'organisation d'une journée « portes ouvertes » dans ces centres le 14 février prochain, jour de la Saint-Valentin.

Tous les centres bruxellois francophones de planning familial y participeront-ils et quel est le budget prévu en l'occurrence ?

Mme Braeckman juge éminemment positive la décision du ministre d'accorder gratuitement la pilule anticonceptionnelle à certaines catégories de femmes. Quel en est l'impact budgétaire ?

Autre domaine qui retient l'attention de Mme Braeckman, celui de la violence chez les jeunes et parmi les jeunes couples, violence qui a récemment été mise en lumière par la publication d'un rapport fort interpellant. Au regard des conclusions de ce rapport, Mme Braeckman estime nécessaire que les centres de planning familial développent en milieu scolaire une campagne de sensibilisation à la vie affective. Or, dans sa réponse à cette interpellation en séance, M. le ministre Emir Kir avait évoqué un blocage au niveau de la Communauté française, blocage sur lequel Mme Braeckman souhaite que le ministre fasse le point.

M. Michel Colson (MR) reconnaît que les crédits budgétaires restent relativement stables en ce qui concerne le programme 1 – *Action sociale* –, exception faite des *Subventions à octroyer aux services d'aide aux justiciables* (AB 33.07) et aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille (AB 33.08).

M. Colson reconnaît au ministre Emir Kir le mérite d'avoir fait des choix politiques assez clairs. Il reste toutefois à savoir si ses choix sont partagés.

M. Colson souhaite savoir ce qu'il en est de l'état d'avancement du futur projet de décret relatif au secteur de l'ambulatoire qui implique donc la collaboration du ministre Benoît Cerexhe, titulaire de la compétence « Santé ». Peut-on considérer que ce futur projet de décret puisse être déposé avant la fin de la législature ? M. Colson souligne que lors de l'examen des projets de décrets sur les « Espaces-Rencontres », des députés de la majorité ont déploré que leur contenu n'ait pas été intégré dans un projet de décret plus global.

Plus fondamentalement, compte tenu des limites budgétaires, M. Colson demande au ministre s'il pense que les ambitions exprimées dans la déclaration gouvernementale ont encore une chance de se concrétiser d'ici la fin de la législature, plus spécialement celles qui relèvent de ses compétences.

En ce qui concerne les services d'aide aux familles (programme 4 – AB 33.12), M. Colson retient que le ministre Emir Kir a bien expliqué qu'à ce niveau, on fonctionnait dans un système « d'enveloppes fermées » ? Mais ce système complique considérablement la tâche des associations et les confronte à une impitoyable concurrence mutuelle.

Par ailleurs, par rapport à la problématique du vieillissement de la population – également du ressort du bicommunautaire –, M. Colson pense que si l'on essaye de mener une politique intelligente de maintien à domicile, alors forcément ces asbl en sont les fers de lance indispensables mais avec pour conséquence une hyper-médicalisation des maisons de repos. Mais chaque politique a son revers. Donc, par rapport au défi du vieillissement, si le choix du Collège de la Commission communautaire française est d'encourager cette politique-là, est-il réaliste et réalisable de la maintenir en « enveloppes fermées », interroge M. Colson.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, remercie Mme Braeckman d'avoir salué les grandes avances que dessine le budget, et M. Colson pour ses propos sur la clarté des choix opérés et sur la méthode suivie à cette fin.

M. le ministre tient à répéter que depuis le début de la législature, il eut pour principe d'éviter le saupoudrage, tout en gardant en ligne de mire les objectifs définis par le programme du gouvernement. Cette détermination a permis à M. le ministre de présenter un décret pour les personnes âgées, un autre sur les Espaces-Rencontres et dans un avenir rapproché un décret « ambulatoire ».

Pour ce faire, il a toujours été tenu compte de l'état de besoins des différents secteurs. Ainsi, des réponses ont pu être apportées aux CASG, aux maisons d'accueil, à la petite enfance et aux centres de planning familial.

Pour 2008, l'accent sera mis sur les services d'aide aux justiciables (augmentation de 410.000 €) et sur les services d'Espaces-Rencontres (augmentation de 50.000 €). Ces efforts contribueront notamment à la stabilisation des équipes.

M. le ministre a aussi prévu des moyens nouveaux pour la lutte contre la maltraitance des seniors dans le cadre du décret « personnes âgées » pour lequel plus arrêtés d'exécution vont être présentés en Collège.

En ce qui concerne les projets en « initiatives », M. le ministre répond à Mme Braeckman que l'on peut avoir le sentiment que les choses n'évoluent pas ou alors de manière quasi imperceptible.

M. le ministre précise que ces projets en « initiatives » ne sont censés exister que pour un temps et qu'à terme, ils doivent être repris par un secteur ou se transformer. Très régulièrement, on essaye de sortir toute une série de ces services; ce sont, par exemple, des services d'aide aux justiciables. Il n'est donc pas négligeable de leur réserver 515.000 € (AB 33.01).

Au sujet d'Infor Home, M. le ministre précise qu'il sera le partenaire prévu pour la création d'un service de lutte contre la maltraitance en étroite collaboration avec la Commission communautaire commune.

En réponse à Mme Braeckman à propos des services d'aide à domicile, M. le ministre précise que ce secteur ne s'autogère pas ni ne s'autofinance. Ce sont des arrêtés du Collège qui prévoient les subventions octroyées aux associations.

Sur le calcul de l'ajustement du budget 2007, les besoins ont été estimés par l'administration à 23.218.000 € (programme 4 – Famille, AB 33.12 – *Subventions aux services d'aide aux familles*) alors que 23.418.000 € étaient finalement retenus pour cet ajustement, soit une différence de 200.000 € supplémentaires.

Sur la méthode de calcul des subventions pour ce secteur, un effort a été fait. En ce sens, M. le ministre a obtenu l'accord du président du Collège pour informatiser l'administration des services d'aide à domicile. Ainsi, le calcul du forfait horaire intègre un barème selon la fonction, plafonné à dix ans d'ancienneté, le forfait allocation-résidence selon les accords du non-marchand, l'ONSS patronale, l'assurance, les frais de déplacements, les frais pour le secrétariat social, la médecine du travail, les vêtements de travail, et le fonds social. Une attention particulière est donc réservée à évaluer le coût réel du travail.

A propos des centres de planning familial, M. le ministre tout en rappelant la responsabilité de la Communauté française en matière de la prévention et d'éducation, reconnaît volontiers un réel manque de dynamisme à ce niveau pour aboutir à quelque chose de plus systématique dans les écoles.

M. le ministre ne manquera pas de défendre le besoin d'une attitude proactive en cette matière lors de sa rencontre toute proche avec sa collègue Catherine Fonck. Même s'il n'assume pas cette responsabilité en première ligne, M. le ministre est résolu à en rediscuter lors d'une prochaine réunion.

L'organisation d'une journée « portes ouvertes » par les centres de planning familial à la Saint-Valentin n'apparaît pas comme telle dans les commentaires du budget. Elle peut être budgétisée soit en initiatives, soit sous l'article budgétaire réservé aux colloques et journées d'étude. Cette manifestation sera ouverte à l'ensemble du secteur.

En ce qui concerne la gratuité de la pilule anticonceptionnelle, M. le ministre précise que cette action s'adresse à plusieurs publics dont des jeunes filles qui n'ont pas encore abordé la contraception. La définition des publics-cibles est toujours en cours et se mène en collaboration avec le secteur. Ce projet sera repris en initiative, il figure en priorité dans la déclaration gouvernementale.

En réponse à la question de M. Colson sur l'état d'avancement du projet de décret relatif à l'ambulatoire, M. le ministre déclare que le ministre-président et lui-même partagent la volonté de faire aboutir avant la fin de la législature

ce projet de décret social-santé qui sera présenté sous peu au Conseil consultatif.

Au sujet du vieillissement de la population, M. le ministre a représenté récemment la Belgique à Leon (Espagne) à une conférence interministérielle sur ce thème au niveau européen.

Ce fut pour lui l'occasion de faire la connaissance d'expériences fort intéressantes et enrichissantes en termes d'initiatives politiques. Par exemple, celle menée en Suède où l'on s'efforce de concilier famille et travail, ou encore en France, caractérisée par un taux de natalité important, où se développent les infrastructures pour la petite enfance. Par ailleurs, l'Italie, la Grèce, l'Allemagne et l'Espagne traversent une crise de natalité fort grave qui renforce les effets du vieillissement de la population. La Belgique, quant à elle, se situe dans la bonne moyenne.

Au cours de la communication que fit le ministre à ce colloque à Leon, il mit l'accent sur la spécificité bruxelloise et en particulier sur les alternatives existantes aux maisons de repos et sur le travail intergénérationnel et interculturel. Bruxelles a une population jeune à une époque où l'espérance de vie est élevée. M. le ministre espère que ce colloque de Leon aura une suite.

Il recevra bientôt la secrétaire d'Etat italienne chargée du dossier du vieillissement démographique et de la natalité, laquelle est très intéressée par nos politiques en l'espèce. Des entretiens qu'il eut avec cette collègue italienne, M. le ministre a retenu de son côté une initiative intéressante à plus d'un titre. En effet, l'Italie connaît une crise de la natalité qu'elle a résolu de combattre. Ainsi, l'Etat offre aux jeunes qui quittent le foyer familial une déduction fiscale de 400 € à 500 € par mois pour un loyer.

Pour 2008, M. le ministre compte avancer sur deux dossiers à savoir la lutte contre la maltraitance et les centres d'accueil de jour comme Versailles-senior, Atoll, Aegidium. M. le ministre estime que ces associations mériteraient une attention particulière de la Commission communautaire française.

En réponse à M. Michel Colson qui rappelle son intervention sur les enveloppes fermées, M. le ministre préfère attendre l'informatisation de l'administration de ce secteur. Quand il aura un état des lieux clair, le ministre pourra alors se prononcer s'il s'avère nécessaire d'apporter une aide au secteur.

M. Michel Colson (MR) réplique que les listes d'attente s'allongent à cause de cette gestion « enveloppe fermée » avec des délais d'attente d'intervention qui vont de deux à six mois. En outre, ajoute M. Colson, ce système favorise les asbl les plus importantes.

Mme Carine Vyghen (MR) attire l'attention de M. le ministre sur le danger de recréer des ghettos. Elle cite l'exem-

ple d'une maison médicale installée dans un immeuble de logements sociaux. Elle a dû déménager car elle n'était vraiment fréquentée que des habitants du logement social. Des gens n'habitant pas les logements sociaux ne s'y rendaient pas volontiers. Si on veut maintenir les seniors à domicile, il faut aussi leur permettre d'en sortir.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, partage ce point de vue tout en insistant sur l'intérêt de proposer au quartier un espace de rencontre qui permette de mener un travail intergénérationnel et interculturel.

Pour les seniors, se déplacer est parfois une difficulté. Bien sûr, ce serait une erreur que de créer des ghettos pour des catégories d'âge. C'est bien pour cette raison que les trois projets en « initiatives » sont menés dans une perspective intergénérationnelle. Après avoir visité Versailles-seniors à deux reprises, M. le ministre conclut qu'un tel lieu d'accueil sauve de nombreux aînés de la perspective de vivre seuls et coupés de presque tout contact avec le monde extérieur.

Mme Carine Vyghen (MR) fait remarquer que cet effet de ghetto est renforcé, dans le cas cité, par la présence d'une autre infrastructure sociale pour seniors à moins de trois cents mètres du premier. Elle regrette qu'en matière de politique sociale on ne se soucie pas assez souvent de dresser un inventaire de ce qui existe au préalable.

3. Examen des tableaux

Mme Nathalie Gilson (MR) demande une explication pour l'AB 33.04 – *Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance* – sachant que M. le ministre vient de déclarer que cette matière constitue l'une de ses priorités pour 2008. Pourquoi le budget initial 2007, de 115.000 €, est-il ramené à l'ajustement du budget 2007, à 55.000 € et ce, d'autant que le montant du budget initial, 115.000 €, pour 2007 est reporté au budget initial de 2008 ?

Par ailleurs, elle souhaite connaître les tarifs des organismes concurrents, les profils des demandeurs d'un système de télévigilance et le rapport numérique entre le total des demandes et celui des octrois.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que le nombre de demandes d'un système de télévigilance tend singulièrement à diminuer depuis 2001 de sorte qu'à l'ajustement budgétaire 2007, il a fallu revoir ce poste à la baisse (55.000 €) et c'est par prudence que les 115.000 € du budget initial 2007 ont été reportés au budget initial de 2008.

En ce qui concerne les profils des demandeurs de télévigilance, M. le ministre interrogera l'administration et, dans la mesure du possible, il en donnera communication. Il en

fera de même au sujet des coûts de raccordement et d'installation.

M. Michel Colson (MR) dénonce le caractère stigmatisant de l'appareil de télévigilance alors que la technologie actuelle permettrait une solution plus discrète.

En outre, M. Colson fait observer que les chiffres cités dans les documents budgétaires n'englobent pas la totalité du secteur de la télévigilance. En effet, des mutuelles interviennent directement dans ce type d'aide.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, admet que les services de télévigilance de la Commission communautaire française ne sont pas les seuls à proposer la télévigilance à Bruxelles.

Quant au caractère stigmatisant de l'appareil de télévigilance, M. le ministre consultera l'administration pour voir dans quelle mesure on peut disposer d'un appareil mieux adapté.

M. Michel Colson (MR) ajoute que cet appareil de télévigilance et l'abonnement qui lui est lié, est fort souvent offert comme cadeau de fin d'année. Et bien souvent l'aîné qui le reçoit, finit par le laisser dans un tiroir.

M. Michel Colson (MR) demande la raison de la réduction du montant de l'AB 12.01 – *Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration*. Il y avait un montant de 37.000 € au budget initial 2007, réduit à 18.000 € à l'ajustement de ce même budget 2007 alors que, à nouveau, 37.000 € sont imputés à ce poste pour 2008.

Même interrogation pour l'AB 12.02 – *Promotion, publication, diffusion* –, 41.000 € au budget initial 2007, ramenés à 13.000 € à l'ajustement et reconduit à 41.000 € au budget initial 2008.

Corollairement, M. Colson souhaite que soit annexée au rapport une liste des campagnes de sensibilisation et d'information réalisées en 2007.

Par rapport à l'AB 33.01 – *Subventions à des organismes d'aide social, familiale, 3^{ème} âge* –, M. Colson interroge M. le ministre sur l'évolution du montant de cette allocation du budget initial 2007 jusqu'au budget initial 2008 (500.000 €, 550.000 €, 515.000 €).

En ce qui concerne l'AB 33.03 – *Subventions aux centres de service social et d'action sociale globale* –, M. Colson relève que le Conseil consultatif bruxellois francophones de l'Aide aux personnes et de la Santé avait émis un avis positif quant à la nécessité pour les CASG d'obtenir un passage de catégorie. Ce fait justifie-t-il l'augmentation budgétaire pour 2008 (2.698.000 € contre 2.600.000 € en 2007) ou s'agit-il tout simplement d'une indexation ?

En ce qui concerne l'AB 33.05 – *Subventions à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »* –, M. Colson souhaite obtenir le détail de la répartition des subsides à cette asbl en distinguant la part de la Commission communautaire française et celle de la Commission communautaire commune.

Par rapport à l'AB 33.07 – *Subventions aux services d'aide sociale aux justiciables* –, M. Colson souhaite avoir plus précisément la justification de l'augmentation significative du crédit budgétaire qui passe de 398.000 € au budget initial 2007 à 808.000 € au budget initial 2008.

Enfin, M. Colson retient ce qu'a dit le ministre à propos de l'AB 53.01 – *Subventions pour l'informatisation en matière d'action sociale* –, à savoir qu'il en faisait une priorité et même un préalable avant d'entamer une réflexion sur les « enveloppes fermées ».

En corollaire, M. Colson demande au ministre de préciser la répartition du crédit budgétaire entre les services.

Mme Nathalie Gilson (MR), se référant à l'AB 33.07 et à ce que le ministre a dit de l'asbl « SOS Viol » et du Centre de prévention des violences conjugales, signale qu'un colloque s'est tenu le vendredi précédent à l'initiative de l'Institut pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes en collaboration avec la Région sur le thème des violences conjugales entre partenaires.

A ce sujet, Mme Gilson évoque la situation de l'asbl Praxis, active en matière d'aide aux auteurs de violences. Il semblerait que Praxis ne puisse intervenir qu'après qu'il y ait eu jugement, ce qui pose en grave problème dans la lutte à mener si rien ne peut être fait avant ce jugement. Mme Gilson estime qu'il faut entreprendre d'urgence une modification du cadre d'intervention de ces associations.

De la réponse donnée à une question de Mme Braeckman et de l'exposé du ministre, M. Serge de Patoul (MR) demande au ministre de quel ordre serait le transfert de crédits entre les AB 33.01 et 37.07 et ce, en particulier pour l'asbl « SOS Viol ». Dans le même ordre d'idée, M. de Patoul demande au ministre comment se répartissent les subventions entre les différentes institutions en mentionnant ce que reçut « Sos Viol » en 2007.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond à M. Colson en ce qui concerne les AB 12.01 et 12.02, qu'il envisage d'organiser en 2008 un colloque consacré aux Espaces-Rencontres. Ce projet est né du suivi d'un colloque tenu à Namur cette année. Ce secteur se développe au niveau européen avec des pratiques parfois différentes mais néanmoins très enrichissantes. Donc, en partenariat avec la Fédération des Espaces-Rencontres, M. le ministre prévoit en septembre 2008 de faire l'état des lieux des Espaces-Rencontres au niveau européen.

Il est aussi envisagé en 2008 de publier une édition commune du guide social pour donner plus de lisibilité aux associations agréées dans les secteurs socio-sanitaires.

M. le ministre justifie l'évolution du crédit budgétaire inscrit à l'AB 33.01. L'augmentation à l'ajustement du budget 2007 couvre de nouveaux projets retenus en « initiatives » qui n'influe pas sur le calcul du montant prévu pour 2008, gratifié d'une simple indexation par rapport au budget initial 2007.

M. le ministre joindra en annexe au rapport la liste des promoteurs et des projets relatifs à cette AB.

Au sujet de l'AB 33.03, M. le ministre indique qu'il ne s'agit que d'une indexation.

Quant à la question relative au « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale », M. le ministre n'est pas en mesure de pouvoir préciser quelle est la part de la Commission communautaire commune. Le montant du crédit budgétaire ne concerne ici que les associations dépendant de la Commission communautaire française.

En réponse à la question de M. de Patoul sur le transfert supposé de crédit entre les AB 33.01 et 33.07, M. le ministre précise que l'on a intégré au budget 2008, dans l'AB 33.07, ce qui était en « initiatives » et ce, pour réserver une marge de manœuvre destinée aux priorités définies par le ministre dans son exposé. Il y a donc une augmentation de 410.000 € (par le passage de 398.000 € à 808.000 €).

A propos de la situation de l'asbl Praxis, citée par Mme Gilson, M. le ministre propose que l'on revienne sur cette question lors d'une évocation ultérieure ou de travaux consacrés à l'aide aux justiciables. Il précise que la Commission communautaire française ne subventionne pas Praxis.

En revanche, avec l'agrément prochainement octroyé à deux nouvelles associations, la Commission communautaire française comptera quatre services agréés en 2008.

Mme Nathalie Gilson (MR) ajoute que Praxis est en fait subsidiée par le ministre fédéral de la Justice et que de ce fait l'élément déclencheur de l'intervention est une condamnation. Nonobstant ceci, Mme Gilson souhaite que l'on réfléchisse à la possibilité d'une action qui n'attende pas qu'il y ait condamnation.

A la question de M. Colson relative à l'informatisation en matière d'action sociale (AB 53.01), M. Emir Kir (ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille) répond qu'au cours des années passées, il a été travaillé sur la médiation de dettes notamment; en 2008, ce sera le tour des services d'aide à domicile.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souligne qu'une partie des dépenses budgétaires découlant de l'application

du non-marchand, se retrouve à la division 21 – *Administration* –, et notamment les dépenses consacrées à l'embauche compensatoire. Donc, ce crédit budgétaire doit être réparti entre différents secteurs relevant des commissions paritaires 305/2 ou 319/2. A ce sujet, Mme Braeckman demande ce qui revient aux programmes 1 – *Action sociale* – et 4 – *Famille*.

A cette question technique, il n'a pu être répondu sur le champ mais elle fera l'objet d'une recherche annexée au rapport.

Au programme 4 – *Famille* –, M. Michel Colson (MR) souhaite une explication sur l'augmentation du crédit budgétaire de l'AB 33.12 – *Subventions aux services d'aide à domicile* –, laquelle croît de 369.000 € entre le budget initial 2007 (23.710.000 €) et l'initial 2008 (24.079.000 €).

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que cette augmentation correspond à la couverture du subventionnement du contingent d'heures à laquelle il faut ajouter l'effet de l'indexation et les frais liés à l'accord du non-marchand.

M. Michel Colson (MR) fait remarquer que l'augmentation de ce poste budgétaire est déjà manifeste depuis 2006 au moins, puisqu'on peut noter une augmentation de 1.002.000 € entre 2006 et 2007 et qu'entre l'initial 2007 et l'initial 2008, cela fait 661.000 €. La différence entre le budget initial 2007 et l'ajustement 2007 est de – 292.000 €.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répète que le crédit budgétaire pour 2008 couvre le subventionnement du contingent d'heures.

M. Michel Colson (MR) relève à l'AB 33.15 – *Subventions aux centres de formation d'aides familiales* – une diminution de 42.000 € entre le budget initial 2007 et l'ajustement et il constate que le crédit du budget initial 2008 est le même que celui de l'ajustement 2007. S'agit-il d'une diminution en volume horaire de ces formations ou le résultat d'une réévaluation de ce secteur important pourvoyeur d'emplois ?

Et comme le constate M. Colson, cette diminution de 42.000 € pour l'AB 33.15 a été compensée par le transfert de cette même somme à l'AB 33.17 en ce qui concerne l'ajustement du budget 2007.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond que la diminution de 42.000 € de l'AB 33.15, entre le budget initial 2007 et l'ajustement, s'explique par le fait que chaque année un arrêté de réallocation doit être pris pour transférer ce montant vers l'AB en « initiatives » afin de pouvoir l'utiliser pour des centres de formation.

Depuis le 10 janvier 2006, le Conseil d'Etat a considéré que la Commission communautaire française n'avait pas la

compétence pour apporter les trois modifications envisagées à l'arrêté de 1999. Dès lors, pour assurer l'octroi de subventions à ces structures, il faut passer en « initiatives ».

De manière plus globale, la reconnaissance de ces certificats d'aides familiales pose un problème.

Le ministre a pris contact avec sa collègue Mme Françoise Dupuis pour envisager un transfert de cette tâche de formation. Il serait plus logique et plus efficace, estime le ministre, que ce soit le ministre en charge de la Formation professionnelle qui soit investi de cette mission.

A la question de Mme Vyghen relative au programme 5 – *Infrastructures sociales* –, AB 63.24 – *Subventions communes pour achat et aménagement de terrains de camping pour nomades* – M. le ministre précise que le crédit budgétaire est prévu pour répondre à une éventuelle demande d'une commune.

Mme Nathalie Gilson (MR) souligne que l'AB 61.37 – *Dotation au SGS Bâtiments/Action sociale* – le crédit budgétaire (1.668.000 €, au budget initial 2008) se répartit par moitié entre le secteur privé et le secteur public. Pour ce dernier, il est aussi envisagé un crédit d'engagement de 1.000.000 € pour, notamment, un projet de crèche publique. Elle souhaite avoir plus de détail sur ce projet notamment en termes de nombre de places et de localisation.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond à Mme Gilson qu'il lui est difficile aujourd'hui de préciser quels projets seront soutenus en 2008 vu leurs états d'avancement actuels. Néanmoins, il ajoute que ces projets doivent être couplés avec ce que le ministre président Charles Picqué fait au niveau de la Région.

Par ailleurs, M. le ministre précise qu'il a inauguré tout récemment une crèche à Auderghem qui a bénéficié d'une large intervention de la Commission communautaire française. Une autre crèche publique, à Uccle, a été également soutenue. Pour l'instant, un dossier est en préparation pour une crèche à Molenbeek. Et si d'autres dossiers privés ou publics devaient être présentés, ils seraient les bienvenus, selon le ministre.

Enfin M. le ministre fait remarquer que ce poste budgétaire ne se limite pas à la petite enfance. Il couvre aussi les projets d'infrastructures sociales – maisons d'accueil, CASG et demain Espaces-Rencontres –, en difficulté.

Mme Nathalie Gilson (MR) peu satisfaite de la réponse du ministre, insiste pour qu'il précise quel est ce projet de crèche publique cité en p. 42 du Programme justificatif (budget initial 2008).

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'existent plusieurs projets de crèches

publiques qui seront soutenus par la Commission communautaire française.

Mme Nathalie Gilson (MR) rappelle au ministre qu'interpellé en séance plénière sur les synergies entre le plan « crèches » régional et la Commission communautaire française, comme le ministre Benoît Cerexhe l'avait annoncé dans sa déclaration de politique générale, le ministre Emir Kir avait répondu à Mme Gilson, interpellante, qu'il y aurait de « bonnes surprises » dans le budget 2008 par rapport à cette synergie et à cette action de la Commission communautaire française pour la création de places.

M. Emir Kir, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, répond qu'indépendamment de l'établissement d'un plan « Crèches » à la Région dans le cadre des contrats de quartiers, au niveau de la Commission communautaire française on a triplé les investissements en infrastructures sociales; au lieu de 633.000 €, on atteint aujourd'hui quelque 2.000.000 €, ce qui est considérable. La Commission communautaire française s'est inscrite totalement dans le plan mis sur pied à la Région, au même titre que la Vlaamse Gemeenschapscommissie. Mais, certaines communes ont préféré s'adresser à la Région. Néanmoins, ce travail en étroite collaboration avec la Région permet aujourd'hui de rencontrer toutes les demandes.

III. Division 22 – Aide aux personnes

Programme 3 – Politique d'aide aux personnes handicapées

Programme 5 – Infrastructures sociales (*partim*)

1. Exposé de Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées

Mme la ministre Evelyne Huytebroeck annonce que, malgré une situation budgétaire encore structurellement difficile, des avancées concrètes seront possibles en 2008 afin de répondre aux multiples besoins des personnes handicapées et leur famille, et plus particulièrement, des personnes handicapées de grande dépendance.

Trois de ces avancées doivent être soulignées.

Première avancée, l'augmentation de l'offre de services pour la grande dépendance. 1.200.000 € leur sont consacrés cette année :

- 400 000 € pour les conventions prioritaires;
- 100 000 € pour le fonctionnement du service grande dépendance;
- 700 000 € pour la création de places et les projets de répit pour les familles en attente de places;

soit 800 000 € d'augmentation.

Suite à la réforme de l'arrêté relatif aux centres d'hébergement et de jour, quelques places se sont créées et quelques autres vont l'être en cours d'année 2008. L'offre d'accueil alternatif, faisant partie intégrante de la réforme (conventions nominatives, court séjour, répit et prise en charge légère) est quant à elle désormais possible.

Ce processus est accompagné par une coordination qui rassemble toutes les parties prenantes – centres, service de grande dépendance, associations de parents et administration.

D'autre part, diverses rencontres entre le service de grande dépendance, l'administration et plusieurs institutions ont fait ressortir que ces dernières sont prêtes à s'ouvrir à un public de grande dépendance. Mais ce type d'accueil nécessite du temps pour la préparation et la formation du personnel. Un programme d'accompagnement et de soutien de ces équipes est en cours d'élaboration.

Mme la ministre invite tout un chacun à se rappeler que derrière les évaluations, les études réalisées par l'Observatoire et plus particulièrement l'analyse faite par le service de grande dépendance, il y a des personnes handicapées et des familles qui vivent des situations que l'on peut qualifier de « dangereuses » tant du point de vue physique que psychique.

Le service pilote « grande dépendance » opérationnel depuis février 2007, en collaboration avec le Service bruxellois francophone des personnes handicapées, a identifié environ 200 personnes lourdement handicapées qui n'ont à l'heure actuelle aucune solution d'accueil ou de prise en charge alternative. Le service a effectué un inventaire provisoire de leurs besoins.

Les travaux et propositions du service de grande dépendance ont été régulièrement suivis par la coordination grande dépendance, qui a conclu à la pertinence et à la nécessité d'un projet « répit » pour des adultes lourdement handicapés.

Donc, dans l'attente de la concrétisation de centres et afin de permettre à ces familles d'être temporairement soulagées, il a été décidé d'apporter des solutions alternatives de répit en développant un réseau de différentes activités, permettant à une personne ou une famille de pouvoir utiliser les différents services à des moments différents et spécifiques de son parcours. Plusieurs « formules » de répit seront ainsi proposées :

- un service « extra-sitting » (existant depuis 2004) développera ses interventions de garde à domicile destinées aux personnes qui ne peuvent encore quitter la maison;
- des ateliers de répit en semaine seront organisés à raison d'une journée entière, du lundi au vendredi. La prise

en charge sera individualisée, selon les cas et en tenant compte des exigences spécifiques de chaque personne. Différents types d'ateliers seront prévus en fonction du type de handicap. De même pour les lieux. On envisagera aussi bien des prises en charge individuelles que des prises en charge en petits groupes de maximum 4-5 personnes, avec un renforcement de l'équipe en cas de troubles du comportement;

- un service de répit pourra organiser des activités de répit pendant les week-ends, en accueil de jour comme en hébergement, selon les besoins. L'accueil de jour sera organisé dans des centres bruxellois qui sont libres pendant les week-ends (La Famille, Grandir, La Braise). Les séjours en hébergement pourront s'organiser dans des centres adaptés à l'accueil de populations handicapées de grande dépendance.

D'autre part, tout est mis en œuvre pour que, dans les délais les plus courts, se concrétisent les projets de création de nouveaux centres et ce, malgré les nombreuses difficultés rencontrées.

Deuxième avancée : la priorité d'informer.

Diverses études réalisées en 2006 ont mis en évidence un important déficit d'informations concernant les services et les ressources disponibles relevant tant du secteur de l'aide aux personnes handicapées que d'autres services sociaux généralistes. En effet, il apparaît difficile aux personnes handicapées et à leurs proches de rassembler des informations précises et complètes sur les structures d'aide offertes. Dès lors, la demande d'une information claire et surtout centralisée sur les différentes démarches administratives et juridiques permettant l'accès aux services revient sans cesse dans les propos tenus par les personnes interrogées.

Ce manque d'information est particulièrement insécurisant pour les proches quand il s'agit de choisir les structures et les services à solliciter pour la prise en charge des personnes handicapées.

C'est la raison pour laquelle une concertation se déroule actuellement en vue de formuler des recommandations pour l'action publique.

Toutefois, sans attendre, diverses actions ont débuté sous l'égide du Service bruxellois francophone des personnes handicapées, acteur clé en matière d'information, d'orientation et d'intégration des personnes en situation de handicap à Bruxelles. Des outils se mettent en place non seulement pour donner une meilleure visibilité au SBFPH auprès de tous les Bruxellois, mais aussi pour améliorer l'accueil et l'information des usagers du service et de leurs familles, sans oublier d'améliorer l'information relative à l'ensemble du secteur professionnel concerné.

Répondant ainsi partiellement à la proposition de résolution relative aux structures d'accueil et à l'autonomie des personnes handicapées, déposée par Mmes Braeckman, Fremault et Saïdi, l'accent sera mis en 2008 sur le développement d'outils de communication essentiels, tels que brochures, site internet, espace d'accueil, documentation diverse pour fournir une information complète, claire et de qualité, tout en veillant à rendre cette information accessible et lisible pour le plus de personnes possible.

Troisième avancée : l'intégration scolaire dans l'enseignement ordinaire.

Les services d'accompagnement ont connu en 2007, une deuxième phase de reconnaissance de nouvelles missions : l'intégration scolaire en enseignement ordinaire.

Mme la ministre s'est fixé pour objectif d'apporter aux établissements scolaires francophones bruxellois l'impulsion nécessaire pour démystifier le handicap et permettre l'accueil spécifique d'élèves quelles que soient leurs différences.

Elle tient à rappeler que lors d'une réponse à une récente interpellation, des outils et des aides ont été développés dans la Région de Bruxelles-Capitale, par les services d'accompagnement de la Commission communautaire française.

Ces services ont pour mission d'aider la personne en situation de handicap et sa famille, dans la mise en œuvre de leur projet de vie et dans la recherche de réponses à leurs demandes et besoins. Ils jouent donc un rôle important dans le processus de préparation du projet d'inclusion avec les différents partenaires : l'enfant, les parents, l'équipe pédagogique et les différents professionnels qui connaissent bien l'enfant.

Un CD-ROM intitulé « *Guide de bonnes pratiques pour l'accueil de l'étudiant en situation de handicap dans l'enseignement obligatoire et supérieur de la Région bruxelloise* » a été envoyé dans toutes les écoles de la Région de Bruxelles-Capitale au printemps dernier. Vu le succès de celui-ci, un nouveau tirage est prévu.

Une nouvelle brochure « Intégration scolaire » est envoyée aux établissements scolaires. Elle fait le point sur les aides offertes par la Commission communautaire française en Région de Bruxelles-Capitale pour accueillir des étudiants en situation de handicap dans l'enseignement ordinaire et met en valeur le rôle joué par les services d'accompagnement de même que les possibilités pour certains enfants ayant suivi la filière spécialisée et qui souhaitent intégrer l'enseignement ordinaire.

De plus, à l'initiative de la ministre, un colloque et une exposition/animation à destination des élèves de l'enseignement primaire ont permis de les sensibiliser aux situations de handicap. Cette activité a eu un franc succès et sera rééditée l'an prochain.

Avec toutes ces avancées, Mme la ministre est en mesure de proposer à la Communauté Française, la conclusion d'un nouvel accord de coopération. Le contenu de ce nouvel accord réitérera la volonté de créer un contact formel entre la Communauté française et la Commission communautaire française sous la forme d'une « Commission d'organisation de l'intégration scolaire ». Par exemple, et sans présager de ce qui pourrait être débattu, Mme la ministre estime légitime la demande d'un coefficient supplémentaire pour un meilleur encadrement au sein des écoles ordinaires intégrant un élève en situation de handicap.

En outre, Mme la ministre signale qu'elle a eu plusieurs contacts avec le gouvernement fédéral en vue de dégager d'autres avancées notamment en faveur de la reconnaissance du statut des aidants proches ainsi qu'en matière de taux de TVA à 6 % pour les constructions d'infrastructures pour personnes handicapées.

2. Discussion

En ce qui concerne l'augmentation de l'offre de services pour les personnes handicapées de grande dépendance, Mme Caroline Persoons (MR) se réjouit que des moyens budgétaires aient pu être dégagés à cette fin et non seulement en faveur du répit mais aussi pour de nouveaux centres à concrétiser.

Même si le répit est un pis-aller, c'est néanmoins une bonne chose de le développer. Ce n'est pas une solution pour les familles confrontées à la grande dépendance, surtout dès que les parents prennent de l'âge. La solution à cette grande dépendance passe uniquement par la création de places d'accueil.

Mme Persoons souligne que la ministre n'a pas évoqué, dans son exposé, la question de l'accord de coopération avec la Région wallonne. Il faut en effet savoir qu'en 2008, 5.800.000 € seront à verser au compte de la Commission communautaire française. Dans le cadre des discussions en cours, Mme Persoons souhaite que la ministre précise l'orientation de ces discussions, ce à quoi l'on va aboutir dans ce nouvel accord de coopération avec la Région wallonne. Or, vu l'impact de la grande dépendance plus important en Région de Bruxelles-Capitale et vu la cherté de son marché immobilier, Mme Persoons interroge la ministre sur l'opportunité de créer des places d'accueil avec la Région wallonne.

A la lecture de l'exposé général, Mme Persoons a été attentive aux recommandations de la ministre pour l'Action publique. Elle souhaite savoir en quoi consistent les améliorations escomptées, celles-ci concernent-elles le fonctionnement du Service bruxellois francophone des personnes handicapées ? En effet, l'an dernier, le rapport de la Cour des comptes dénonçait très clairement des carences imputables à ce service en ce qui concerne les agréments, le calcul des soldes de subventions ainsi que le contrôle,

Mme Persoons en extrait le passage suivant : « quant au contrôle, les missions d'inspection qui doivent permettre d'étayer l'agrément et de valider le subventionnement ne peuvent être menées que de façon très lacunaire et que le contrôle budgétaire instauré sous l'impulsion du ministre précédent a été abandonné fin 2005 en dépit de la situation comptable et de trésorerie préoccupante ».

A partir de ce constat de la Cour des comptes, Mme Persoons souhaite connaître les priorités de Mme la ministre en matière de gestion du SBFPH.

Mme Dominique Braeckman (Ecolo) souligne que c'est la première fois qu'on vote une résolution et qu'elle est suivie de faits dans un délai relativement court. Car, l'objectif d'amélioration de l'information s'est concrétisé.

Autre point positif engrangé, selon Mme Braeckman, l'augmentation du nombre de places même si l'enveloppe budgétaire ne suffit pas aux besoins. A ce sujet, Mme Braeckman souhaite savoir à combien on peut estimer le nombre de places susceptibles d'être créées en 2008.

Concernant les entreprises de travail adapté (ETA), Mme Braeckman constate une augmentation assez conséquente des moyens budgétaires justifiée notamment par le paiement de soldes. Elle souhaite obtenir plus de détails à ce sujet.

Mme Braeckman se réjouit de voir le Tofservice s'ouvrir à l'autisme. Elle souhaiterait savoir comment ce service va intégrer cette nouvelle orientation.

Enfin, par rapport aux contacts avec l'Etat fédéral, Mme Braeckman espère que les demandes qui lui sont faites soient honorées au plus vite et qu'un nouveau gouvernement fédéral soit installé prochainement.

Mme Carine Vyghen (MR), intervenant sur l'intégration scolaire de jeunes handicapés, attire l'attention de Mme la ministre pour une extension de cette action aux crèches.

En outre, Mme Vyghen estime que la diffusion du CD-ROM, cité par la ministre, est une très bonne initiative, surtout dans la mesure où ce CD-ROM est remis aux parents. Car, souvent lors de l'inscription d'un jeune handicapé, les écoles ont peur et les enseignants sont mal formés à cet accueil. Et ce sont souvent les parents qui doivent faire les démarches pour donner les informations.

Dans cet ordre d'idées, Mme Vyghen précise qu'un nouveau décret est en préparation à la Communauté française et souhaite savoir si le Collège de la Commission communautaire française y a été associé.

M. Ahmed El Ktibi (PS) souhaite savoir où seront ouvertes les places pour le répit et quel est l'état d'avancement du dossier du centre Hoppa.

Dans ses réponses aux membres de la commission, Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, précise au sujet de la création de nouvelles places et de l'augmentation de l'offre de répit que cette dernière n'est pas qu'un pis-aller. Il ne faudrait pas sous-estimer l'importance du répit et la demande qu'il suscite. On sait que la création de places n'est pas pour demain.

Concernant le dossier Hoppa, la Commission communautaire française est donc sortie d'indivision et a mis le terrain concerné à disposition de l'asbl. Les travaux pourraient débuter fin 2009 pour s'achever en 2011.

Mme la ministre ajoute que le projet Estréda (possibilité d'implantation à Jette) progresse également.

Enfin, le troisième projet concerne un immeuble rue du Méridien qui a été proposé par l'Etat fédéral et dont la transformation serait à charge de Beliris. La Commission communautaire française doit y être associée dès le départ pour une bonne prise en compte dès le départ des normes architecturales afin que le bâtiment respecte les normes en vigueur pour un futur agrément.

Pour s'assurer un maximum de places, Mme la ministre compte aussi sur les conventions prioritaires.

Sur l'accord de coopération avec la Région wallonne, Mme la ministre vient de rencontrer son homologue wallon, M. le ministre Paul Magnette afin, notamment, de procéder au renouvellement des modalités de calcul et de se pencher sur les perspectives de places en Région wallonne via les conventions nominatives tout en évitant les effets pervers que cela pourrait avoir.

Les places de répit seront ouvertes, selon le schéma actuel, au Tofservice, au Sapham, à La Braise et à l'AP³.

En ce qui concerne le Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH), Mme la ministre répond que ce service, qui avait été critiqué pour son fonctionnement, est en bonne voie d'amendement, même si tout n'est pas encore parfait.

Deux objectifs restent en ligne de mire. Il y a d'abord le rattrapage du retard de paiement des soldes (en ETA, encore un an de retard; en centres de jour et centres d'hébergement, paiement des soldes jusqu'en 2004 et en partie 2005). Et il n'y aura pas de réduction des dépenses avant le rattrapage compte qu'on espère atteint en 2009.

L'information aux familles constitue une priorité pour le SBFPH. Cette information doit être individualisée et faire l'objet d'un accompagnement. Le service bruxellois doit également mieux se faire connaître, une nouvelle appellation est envisagée.

En réponse à l'intervention de Mme Vyghen sur l'intégration scolaire des jeunes handicapés, Mme la ministre approuve sa suggestion d'informer également les crèches de l'existence du CD-Rom « *Guide pratique* » pour l'intégration en milieu ordinaire. Certaines crèches pratiquent déjà cette ouverture mais leur nombre est encore trop limité.

Le CD-Rom est disponible dans les services d'accompagnement comme il est aussi téléchargeable.

Quant à l'ouverture du Tofservice à l'autisme, Mme la ministre répond que l'équipe est pour l'instant en formation.

Pour les ETA, Mme la ministre prévoit en janvier 2008 de rencontrer le ministre-président Benoît Cerexhe et les directeurs des ETA afin de voir comment obtenir une meilleure implication via le secteur emploi.

Au sujet des ETA, Mme Caroline Persoons (MR) pense qu'il est important de voir le rapprochement des ETA par rapport à la sphère de l'économie sociale, comme cela a déjà été fait en Région wallonne. Mme Persoons rappelle que M. de Patoul a d'ailleurs déposé une proposition d'ordonnance en ce sens.

En ce qui concerne les 5,8 millions € à verser à la Commission communautaire française par la Région wallonne en 2008, Mme Persoons regrette le choix du Collège de ne pas avoir inscrit ce versement dans les recettes du SBFPH. Car, finalement, cette somme correspond bien à des dépenses effectuées par les centres accueillant des personnes handicapées wallonnes et elle pourrait être utilisée pour la création de places.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, répond que cette inscription budgétaire n'était pas possible en création de places parce que ce n'est pas une dépense récurrente.

3. Examen des tableaux

Mme Nathalie Gilson (MR) demande une explication pour l'augmentation à l'ajustement 2007 de l'article 8.02.06 – *Subventions à l'investissement aux ETA* – ainsi que la répartition des subventions par ETA.

Mme Gilson relève à l'ajustement du budget 2007 du SBFPH l'inscription de 300.000 € à l'article 8.02.09 – *Conventions prioritaires et nominatives* – et 400.000 € au budget initial 2008 et demande quel est le plan d'action de Mme la ministre en la matière.

M. Olivier Petit, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck, répond que le montant de 300.000 € va être utilisé pour les services de répit en 2007. Son augmentation fixée à 400.000 € pour 2008 permettra la création de places en Région de Bruxelles-Capitale, sans

exclure qu'on puisse aussi l'utiliser dans le cadre de l'accord de coopération avec la Région wallonne.

En réponse à la première question de Mme Gilson relative à l'article 8.02.06, M. Petit précise que l'augmentation prévue à l'ajustement 2007 correspond à un solde de 2006.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande une justification de l'augmentation (+ 30.000 €), à l'ajustement 2007, de l'AB 12.02 – *Contrat de maintenance évolutive de SBFPH*.

M. Olivier Petit, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck, indique qu'il s'agit de la maintenance et l'évolution des logiciels du système informatique du SBFPH. L'augmentation prévue à l'ajustement 2007 est destinée à couvrir les frais d'adaptation du logiciel servant à l'enregistrement de l'ensemble des données liées aux demandes des personnes qui s'adressent au SBFPH.

Le montant prévu tant à l'initial 2007 qu'à l'initial 2008 est récurrent parce que consacré à une routine de maintenance alors que l'ajustement 2007 correspond à une dépense ponctuelle mais qui n'est pas imprévue.

Mme Caroline Persoons (MR) attire l'attention de Mme la ministre sur l'utilité d'exploiter les données de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale dans le cadre de l'informatisation du SBFPH et ce, pour que les personnes reconnues handicapées au niveau fédéral soient directement informées des aides qu'elles peuvent se voir octroyer par la Commission communautaire française.

Se référant à l'article 8.02.10 – *Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement « grande dépendance »* –, Mme Persoons demande à Mme la ministre le bilan qu'elle peut dresser du fonctionnement de ce service en précisant ses objectifs. S'agit-il uniquement d'identifier les besoins en nombre de places ? Ou cela consiste-t-il également en une recherche active de places ? Et dans cette seconde hypothèse, combien de places ont-elles été trouvées ?

M. Olivier Petit, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck, répond que les missions du service d'accompagnement étaient dans un premier temps d'établir un inventaire suivant une méthodologie acceptée par toutes les parties. En effet, une tâche complexe de définitions a nécessité la mise en place d'une coordination qui regroupe les différents acteurs du secteur à savoir les représentants des familles, ceux des fédérations, ceux de l'administration et du cabinet. De là est sortie l'estimation du besoin de places à pourvoir à quelque deux cents personnes handicapées de grande dépendance.

La deuxième mission était effectivement une recherche active de places mais elle se heurte à l'immense difficulté de trouver des places sur le territoire de la Région. Dès lors, la recherche active de places s'est progressivement

transformée en une coordination d'un réseau qui apporte des solutions créées au niveau des différentes asbl. Donc, cette mission va évoluer dans le sens d'une coordination des demandes et des dossiers relatifs au répit et quand des perspectives de création de places se dessineront, le service d'accompagnement de grande dépendance pourra effectivement continuer à rechercher des places. Reste tout un travail à faire avec les familles ne fut-ce que pour les quatre centres en cours de création. Car, il faut pouvoir informer les familles de celles qui pourront obtenir une place dans ces centres. C'est une tâche difficile en termes d'évaluation des besoins des familles et de planification dans les quatre à cinq années prochaines.

Mme Nathalie Gilson (MR) souhaite obtenir une information complémentaire sur les six nouvelles études qui ont débuté dans le cadre d'un appel à projets au subventionnement d'études associatives en matière d'évaluation de l'adéquation des services et des prestataires existants aux besoins de personnes en situation de handicap. A cette fin, Mme Gilson demande dans la mesure du possible de joindre en annexe une liste de ces études.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, accède volontiers à cette demande bien qu'elle ait déjà communiqué cette liste à plusieurs reprises. Mme la ministre cite ces études et leurs justificatifs :

- *La Braise* – les besoins liés à la solitude des personnes cérébro-lésées;
- *Constellation* – analyser le parcours social et professionnel des jeunes sortis de l'enseignement spécial de type II;
- *Ligue Braille* – trouver des améliorations pour que les jeunes soient mieux informés des aides auxquelles ils peuvent recourir pendant leur parcours scolaire;
- *Inforautisme* – le projet vise à étudier la possibilité d'un accueil en hébergement dans de petites structures de type familial;
- *AP³* – l'étude vise à déterminer la cohésion entre le travail des professionnels et les besoins des personnes handicapées et de leurs familles;
- *Infosourds, le Bataclan et Comprendre et parler asbl* – l'étude vise à évaluer les besoins en aide à la communication des personnes sourdes.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande quel est l'article budgétaire correspondant.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, lui répond qu'il s'agit de l'article 8.05.06 – *Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne en situation de handicap*.

Mme Nathalie Gilson (MR) observe qu'à l'article 8.05.05 – *Promotion, publication, diffusion* –, le montant du crédit budgétaire pour 2008 a été doublé (60.000 € au lieu de 30.000 € tant à l'initial 2007 qu'à l'ajustement 2007) et souhaite en connaître la raison.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, renvoie à son exposé introductif où elle justifie cette somme destinée à « améliorer la visibilité du SBFPH, améliorer l'accueil et l'information des usagers du service et de leurs familles, améliorer l'information autour de l'ensemble du secteur professionnel concerné », ce qui implique la publication de brochures, le développement du site internet, celui de l'espace-accueil et de la documentation.

Mme Nathalie Gilson (MR) demande en outre si le site internet dont question est celui du SBFPH, où la lisibilité des textes est rendue difficile par le choix d'une police de caractères inadéquat.

Mme Evelyne Huytebroeck, ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, reconnaît ce fait et précise qu'un groupe travaille actuellement afin de pallier ces inconvénients.

En ce qui concerne le programme 5 (*partim*) – *Infrastructures sociales* – Mme Caroline Persoons (MR) ne retrouve pas dans les documents budgétaires ce qui concerne l'aide matérielle.

Elle précise que dans l'exposé général, Mme la ministre a dit « L'arrêté du Collège relatif aux dispositions individuelles d'intégration sociale et professionnelles des personnes handicapées sera modifié afin de l'adapter aux situations

rencontrées sur le terrain ». Elle souhaite savoir ce que l'on doit entendre par « situations rencontrées sur le terrain ».

Mme Véronique Gailly, conseillère de Mme la ministre Evelyne Huytebroeck, indique que cela recouvre, par exemple, la domotique qui jusqu'à présent n'était pas prise en compte. L'arrêté du Collège permet d'ailleurs de répondre à des demandes « non listées » dans son annexe. Il s'agit donc de cet article qui permet de voir au bout d'une année les nouveaux matériels à intégrer dans cette annexe.

IV. Avis

La commission des Affaires sociales émet un avis favorable à la commission compétente pour le Budget en ce qui concerne la division 22 du projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2007 et pour le projet de décret contenant le budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2008, et en propose l'adoption par 8 voix pour et 4 voix contre.

V. Approbation du rapport

En réunion du vendredi 7 décembre 2007, la commission a adopté le rapport à l'unanimité des membres présents.

La Rapporteuse,

Nathalie GILSON

Le Président,

Serge de PATOUL

VI. Annexes

Annexe 1

AB 33.06 – Subvention au centre régional d'appui pour la Cohésion sociale (budget 2008)

Coûts salariaux ⁽¹⁾	
Expert universitaire seniors temps plein	60.971,22
Expert universitaire juniors temps plein	48.910,86
Expert universitaire juniors mi-temps	24.455,43
Agent administratif mi-temps	20.186,61
Secrétaire aide-comptable mi-temps	15.340,92
Agent d'entretien quart-temps	6.400,00
Assurances (RC – loi)	1.306,77
Médecine du travail	150,00
Prestations chèques-repas	425,00
Sous-total	178.146,81
Frais de fonctionnement ⁽²⁾	
Eau, électricité, chauffage	2.500,00
Téléphone	1.600,00
Poste	1.200,00
Fournitures, photocopies,	3.200,00
Entretien, réparations de matériel	800,00
Interventions technicien informatique	800,00
Amortissements ⁽³⁾	3.574,19
Inscriptions, colloques	300,00
Déplacements, missions	400,00
Impression, graphisme	5.854,00
Location salles	625,00
Honoraires	1.000,00
Sous-total	21.853,19
Total	200.000,00

(1) Voir la présentation détaillée des fonctions aux points 1.2. de la présentation du projet. Pour rappel, la CBAI contribuera aux missions du CRAcs pour un volume 0,5 EQTP à charge d'autres conventions Commission communautaire française.

(2) L'action CRAcs bénéficiera de certains projets développés par le CBAI et subventionnés par ailleurs. Citons par exemple le mensuel l'Agenda Interculturel et le site web, deux outils d'information qui pourront ouvrir des rubriques spécifiques « Cohésion sociale ».

(3) Pour rappel, le CRAcs bénéficiera de l'infrastructure et de l'équipement collectifs du CBAI. Seuls les équipements individuels de bureau à acquérir sont repris ici en amortissements.

Annexe 2

**AB 33.07 – Subventions pour les contrats régionaux de Cohésion sociale –
liste des projets retenus et non retenus pour les années 2006 à 2008**

Contrats régionaux 2007		
Statut	Association	Montant total
Commune non-éligible	Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – Jeunesse	8.533,00
Commune non-éligible	Animation prévention socioculturelle – le Pas	23.700,00
Commune non-éligible	Centre culturel La Villa	7.440,00
Commune non-éligible	Maison des jeunes de Ganshoren	17.700,00
Commune non-éligible	Watermael-Boitsfort en plein air	47.969,00
Faux régional	FIJ – Formation Insertion Jeunes	6.387,00
Faux régional (1030)	Espace P	6.000,00
Faux régional (1050)	Dynamo (Ixelles)	29.921,00
Faux régional (1190)	Dynamo (Forest)	35.500,00
Faux régional (1190)	Maison des Femmes (Forest)	13.675,00
Faux régional (1190)	Maison en Plus	40.000,00
Faux régional (1210)	Espace 66	4.000,00
Faux régional (1210)	La Voix des Femmes	55.410,50
Mixte (1000)	Maison des Associations	55.000,00
Mixte (1000 – 1030 – 1040 – 1050 – 1060 – 1070 – 1080 – 1090)	Ligue de l'enseignement	46.000,00
Mixte (1000 – 1050 – 1080 – 1140 – 1160 – 1210)	CIRE	24.800,00
Mixte (1060 – 1080)	Collectif d'alphabétisation	50.000,00
Mixte (1060)	Service social juif	10.000,00
Mixte (1070)	Les Corsaires	5.000,00
Mixte (1080)	Solidarité Savoir	4.000,00
Mixte (1210 – 1030)	Bruxelles Laïque	36.180,00
Mixte (1210)	Démocratie Plus	2.500,00
Régional classique	Association pour les droits des étrangers	22.500,00
Régional classique	Atout Projet	14.370,00
Régional classique	Brocoli théâtre	13.400,00
Régional classique	Bruxelles Accueil	10.000,00
Régional classique	Cemea	53.500,00
Régional classique	Centre culturel Omar Khayam	7.500,00
Régional classique	Centre de ressources vidéo de Bruxelles	48.000,00
Régional classique	CIDJ	7.500,00
Régional classique	Cirqu'Conlex	56.500,00
Régional classique	Convivialités	47.500,00
Régional classique	Culture et santé – Promosanté	20.460,00
Régional classique	Espace Cré-Action	37.600,00
Régional classique	Idéal Standart	20.000,00
Régional classique	Itéraires AMO	12.400,00
Régional classique	La Scientothèque	23.000,00
Régional classique	Les nouveaux disparus	30.500,00
Régional classique	Maison de l'Amérique latine	11.325,00
Régional classique	Miroir	15.000,00
Régional classique	MRAX	25.120,00
Régional classique	Musique Plurielle	40.000,00
Régional classique	Objectif	19.600,00
Régional classique	Piment	14.400,00
Régional classique	Promo-Jeunes	10.000,00
Régional classique	Schola ULB	49.500,00
Régional classique	SIREAS	38.748,00

Contrats régionaux 2007		
Statut	Association	Montant total
Régional classique	STICS – Service pour la transformation, l'innovation et le changement social	25.000,00
Régional classique	Théâtre MAAT	10.000,00
Régional classique	Théâtre Océan	10.000,00
Régional classique	Tremplins	30.000,00
	Total distribué	1.253.138,50
		+ 2 % d'indexation
		1.278.201,20

Nouveaux contrats régionaux		
Régional classique	ADDE	8.000,00
Régional classique	GSARA histoire des savoirs	6.000,00
Régional classique	Schola ULB Passeurs d'histoires	6.000,00
Régional classique	Ni ptes ni soumises	10.000,00
Faux régional (1190)	Partenariat Marconi	10.000,00
Régional classique	Réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RES)	2.500,00
Régional classique	Halles de Schaerbeek	10.000,00
	Total nouveaux contrats	52.500,00
	Total contrats régionaux	1.330.701,20

Total disponible 2007 : 1.418.000,00

Reste : 87.298,80

Montant doublons paiements communaux et régionaux 2006 : 162.000

Contrats lancés dans la procédure

Régional classique	Partenariat Marconi – Projets intergénérationnels	5.000,00
Régional classique	Promo-Jeunes – Zoom Jeunes	6.200,00
Régional classique	Centre d'action laïque	10.000,00
Régional classique	Avenant Schola ULB – Histoire des Savoirs	6.000,00
	Sous-total	27.200,00
	Nouveau total contrats régionaux	1.357.901,20

Reste : 60.098,80

Reste : 87.298,80 – 27.200,00 = 60.098,80

Annexe 3

**AB 33.08 – Subventions pour les contrats
communaux de Cohésion sociale –
liste des projets retenus et non retenus
pour les années 2006 à 2008**

En raison du volume considérable que représente cette liste, les documents relatifs à ces projets communaux sont disponibles au greffe du Parlement francophone bruxellois.

Annexe 4

**AB 43.05 – Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de Cohésion sociale –
liste des projets retenus et non retenus pour les années 2006 à 2008**

N° Projet	Commune	Obtenu 2006	Demande 2007	LN 2007	Cocof 2007	R.B.C. 2007	Commentaires
390/2007/CB/AN	Administrtrtion communale Anderlecht Au Ryad Avicenne Cactus Centre de Jeunes d'Anderlecht Couleurs Jeunes Espoirs Jeunesse la Roue Institut de la Vie Manguier en Fleurs Mission locale d'Anderlecht Vie associative francophone Walalou	128.905,00	128.904,00	80.504,00	48.400,00	128.904,00	Aménagement d'infrastructures, acquisition de matériel durable, lutte contre le décrochage scolaire, cours d'alphabétisation, rencontres intergénérationnelles, activités culturelles
524/2007/CB/BR	Jeunesse à Bruxelles Entraide Bruxelles Interpôle Maison de l'Emploi Sports et culturelle Centre TEFO SEFoP Bruxelles Laïque Maison de la création Réseau des non confédérés Laeken découverte	148.800,00	148.736,00	82.936,00	65.800,00	148.736,00	Lutte contre le décrochage scolaire, alphabétisation et cours de français, insertion socioprofessionnelle, activités culturelles et sportives, formation des professionnels, assistance psychologique, coordination
331/2007/CB/ET	Administration communale Etterbeek – Coordination Cohésion Sociale Samarcande RBC Maison des Jeunes asbl Institut Ernest Richard Welcome Babbekot Les Bonheurs de Sophie Coordination	96.678,00	96.678,00	65.378,00	31.300,00	96.678,00	Promotion de l'égalité, lutte contre le décrochage scolaire, activités sportives, culturelles, artistiques et coordination, rénovation d'infrastructure, acquisition de matériel durable et sportif
525/2007/CB/FO	Administration communale Forest – Cohésion sociale	143.779,00	168.562,00	96.579,00	47.200,00	143.779,00	Lutte contre le décrochage scolaire, médiation interculturelle, activités socioculturelles et sportive, activités extrascolaires,
059/2007/CB/MO	Administration communale Molenbeek Cellule Lutte contre l'exclusion sociale	235.650,00	350.000,00	188.550,00	47.100,00	235.650,00	Promotion de l'égalité et lutte contre les discriminations ethniques, activités socio-éducatives, socio-culturelles, sportives et permanences sociales
208/2007/CB/SC	Administration communale Schaerbeek Apaj-Amo asbl Service Atmosphères Bouillon de cultures La Gerbe AMO Maison de quartier d'Helmet Mission Locale de Schaerbeek Mondial sport SIMA asbl TRS asbl Harmonisation social schaerbeekoise	111.173,00	222.409,86	50.873,00	60.300,00	111.173,00	Rénovation d'infrastructure et acquisition de matériel durable+ coordination

N° Projet	Commune	Obtenu 2006	Demande 2007	LN 2007	Cocof 2007	R.B.C. 2007	Commentaires
122/2007/CB/SG	Mission locale de Saint-Gilles A.A.S.A.F. ABED APSG CFBI CIFA Hispano Belga Innovasport le Bazar Le Local asbl DMJ Le Local Mission Locale Mission Locale Centre Sportif Nadi Trapèze	241.750,00	241.696,00	179.696,00	62.000,00	241.696,00	Médiation et dialogue interculturel, rencontres inter-générationnelles, insertion sociale, professionnelle, sportive et culturelle, lutte contre le décrochage et aide scolaire
277/2007/CB/SJ	Administration communale de Saint-Josse	40.500,00	63.000,00	1.153,00	40.500,00	41.653,00	encadrement d'activités de remédiation en français, soutien scolaire, atelier artistique, formation utilisant NTIC dans les écoles + coordination des actions
528/2007/CB/XL	Administration communale d'Ixelles	43.833,00	42.799,28	6.399,00	36.400,00	42.799,00	Insertion socio-professionnelle du public primo-arrivants
TOTAL octroyé				752.068,00	439.000,00	1.191.068,00	

Annexe 5

AB 33.01 – Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3^{ème} âge

Liste des promoteurs et des projets

AB 22.1.0.33.01	Montants 2007
AIGUILLAGES	9.000
AMICALE DES PENSIONNES SOCIA- LISTES DE MOLENBEEK SAINT JEAN	2.500
ARTICLE 27	5.000
Autrement	6.200
BADJE	2.000
BRUXELLES LAIQUE	4.000
Bruxelles, Ville Région en santé	3.025
Bruxelles, Ville Région en santé	6.100
CASU	80.000
CASU	25.000
CBCS (revue BIS)	35.000
CEOS	39.000
CLASS	3.100
CPVCF	38.400
COMPAGNONS DEPANNEURS	4.700
Collectif Mémoire et Dignité	2.000
DUNE	10.000
FESER espaces rencontres	3.300
Espace Rencontre Bruxelles	1.000
ExAEQUO	1.000
Faculté d’Aimer	4.000
FIS (SENIORS)	2.600
FIS (RALLYE)	3.100
FORUM DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	6.200
FÉDÉRATION SOCIALISTES DES PENSIONNÉS	3.100
FLCPF Sex and co	2.000
Garence	5.935
Grepa	3.000
LA RUELE	
LE CAIRN	75.000
LIBREX	
Ligue Alzheimer	1.500
Mrax	2.500
MEDES	2.440
Mission locale Molenbeek	0
PROMOFOR	32.500
SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	22.300
SERVICE LAÏQUE DE PARRAINAGE	3.000
Similes	500
SMESB	28.000
Solidarité	2.000
Tukish Lady	70.000
Total	550.000

Annexe 6**AB 50.01 – Subventions d'investissement dans les Infrastructures sociales (secteur privé) 2007***Utilisation des crédits d'engagement*

Crèche de l'annonciation Schaerbeek	39.200 / Aménagement
Crèche Atout Couleur Wol St Lambert	33.000 / Equipement
Crèche La Flèche Bruxelles Ville	27.900 / Aménagement 2 ^{ème} phase
Maison d'accueil 3 Pommiers	31.600 / Acquisition flat
Maison d'Accueil La Source	15.000 / Sécurité
Service Laïque d'Aide aux Justiciables	189.000 / Achat bâtiment

AB 50.04 – Subventions d'investissement dans les Infrastructures sociales (secteur public) 2007*Utilisation des crédits d'engagement*

Crèche Aldebaran à Evere	790.000 / 36 nouvelles places
Maison communale d'accueil de l'Enfance Berchem	257.500 / Aménagement
CPAS de Bruxelles Crèche SEMA	54.000 / Equipement

AB 50.01 – Subventions d'investissement dans les Infrastructures sociales (secteur privé) – Projets pour 2008*L'utilisation des crédits d'engagement sera fonction de l'état d'avancement des dossiers*

Crèche Cité Joyeuse à Molenbeek	400.000 / gros oeuvre fermé
Maison d'accueil Home Baudouin	170.000 / Aménagement maison
Maison d'accueil Chant d'Oiseau	90.000 / Extension
Maison d'accueil Chèvrefeuille	200.000 / Extension
Casg Entr'Aide des Marolles	35.000 / toiture
Centre de planning familial Bureaux de Quartier	150.000 / achat
Maison d'accueil Chèvrefeuille	200.000 / Extension
Crèche Institut de l'Annonciation à Schaerbeek	54.000 / salle de bains
Crèche Heureux Bébé à Ixelles	36.000 / rénovations
Crèche Sainte Croix Ixelles	147.000 / châssis et façade

AB 50.04 – Subventions d'investissement dans les Infrastructures sociales (secteur public) – Projets pour 2008*L'utilisation des crédits d'engagement sera fonction de l'état d'avancement des dossiers*

Crèche Aldebaran à Evere (2 ^{ème} phase)	790.000 / 36 nouvelles places
Maison communale d'accueil de l'Enfance Jette	250.000 / Aménagement
Crèche Trifide Schaerbeek	200.000 / Rénovation

Annexe 7

**Division 21 – Administration,
AB 01.04 – dépenses relatives à l'embauche compensatoire**

Heures d'embauche compensatoire 2007 :

Montants versés aux Fonds de Gestion

Réduire et Compenser ? pour les CP 305/2 et CP329

Fonds social bruxellois pour l'embauche compensatoire (Fonds Bec) CP 319

Services d'Aide aux justiciables :	208 heures soit 4.644,64
Centres de Planning familial :	8.578,44 h soit 191.556,56
CASG :	3.767,92 h soit 84.137,65
Maisons d'Accueil :	6.894,16 h soit 153.946,59

Il n'y a pas de Fonds créé pour la CP 318 (secteur des services d'Aide à domicile) car le mode de subventionnement spécifique prévoit la subsidiation de l'embauche compensatoire directement aux services via une augmentation des forfaits horaires des travailleurs âgés.

Annexe 8

**Octroi des subventions à l'infrastructure aux entreprises de travail adapté agréées par
la Commission communautaire française concernant les demandes afférentes à l'année 2006**

	Années de réalisation	Achat de terrain	Achat de de bâtiment	Construction de bâtiment	Transformation de bâtiment	Equipement	TOTAL
A.P.A.M.	2004 2005				25.680,64	8.492,90	34.173,54
Gr FOES - Les Ateliers réunis	2005 2006					14.312,76	14.312,76
L'Ouvroir	2005					6.908,35	6.908,35
M & H	2005					5.769,00	5.769,00
A.P.R.E.	2005 2006					8.924,40	8.924,40
Renaître	2005					14.874,00	14.874,00
Manufast – ABP	2005 2006					45.068,22	45.068,22
Les Jeunes Jardiniers	2005 2006					14.874,00	14.874,00
Travail et Vie	2005					64.780,90	64.780,90
La Serre-Outil	2005					5.205,90	5.205,90
Ferme Nos Pilifs	2004 2005 et 2006			60.683,88		16.361,40	77.045,28
Travco	2004					10.794,34	10.794,34
TOTAL	2006			60.683,88	25.680,64	216.366,17	302.730,69

